

2024

Plan de développement de la zone agricole de Laval 2024-2030



Avec la participation financière de



laval économique



Table des matières

Mot du maire	4
Mot de la directrice de Laval économique	5
Mot de l'Union des producteurs agricoles (UPA)	6
Lexique	7
Liste des sigles	9
1. Introduction	10
2. Démarche de révision	12
3. Bilan du PDZA 2016-2021, faits saillants	16
3.1 Accroître la superficie des terres en culture au sein de la zone agricole	17
3.2 Favoriser un lien direct entre les producteurs et les consommateurs	17
3.3 Optimiser les exploitations agricoles	18
3.4 Favoriser la relève agricole	19
3.5 Favoriser la recherche et le développement	19
4. Faits saillants du portrait	20
4.1 Un territoire agricole protégé et mis en valeur	21
4.2 Des entrepreneurs agricoles fiers, persévérants, innovants et diversifiés	27
4.3 Une agriculture de proximité et un territoire accessible	34
5. Diagnostic territorial	37
5.1 Les objectifs stratégiques	38
5.2 Les défis et les pistes de solution	38
6. Ambitions	45
7. Plan d'action	47
8. Gouvernance du PDZA	55
Annexes	57
Annexe 1. Portrait détaillé du territoire agricole	57
Annexe 2. Fiches descriptives des chantiers	88
Annexe 3. Activités de consultation et participation de partenaires	96
Références	101

Liste des tableaux

Tableau 1.	Membres du comité technique pour la réalisation du PDZA	13
Tableau 2.	Évolution des superficies cultivées (en hectares), entre 2010 et 2021, Laval.	30

Liste des figures

Figure 1.	Chronologie de la démarche de réalisation du PDZA	15
Figure 2.	Variation accumulée de l'accroissement de la superficie de terres cultivées (ha) à Laval et contribution à la cible, série 2016-2022	17
Figure 3.	Accroissement de la notoriété de l'agriculture lavalloise et de la commercialisation en circuits courts de Laval — « Saveurs de Laval »	18
Figure 4.	Contribution à la cible pour la réalisation des initiatives de diversification des entreprises agricoles de Laval	18
Figure 5.	Entreprises lavalloises accompagnées par un club-conseil agroenvironnemental	19
Figure 6.	Secteurs de la zone agricole	21
Figure 7.	Caractérisation de terres de la zone agricole de Laval en 2023	22
Figure 8.	Secteurs de la zone agricole et sites de remembrement	23
Figure 9.	Valeur moyenne des terres agricoles en culture transignée en 2012-2022, Laurentides-Lanaudière et au Québec	25
Figure 10.	Répartition des entreprises agricoles lavalloises selon le type de production, 2021	28
Figure 11.	Répartition des productions végétales cultivées, Laval, 2021	28
Figure 12.	Chiffre d'affaires agricole total du secteur agricole lavallois, entre 2004 et 2022	29
Figure 13.	Exploitations agricoles classées selon la superficie agricole totale, Laval, 2021	31
Figure 14.	Localisation des kiosques à la ferme	35
Figure 15.	Modèle de gouvernance du PDZA 2024-2030	56

Mot du maire



Le PDZA 2024-2030, moteur de développement du secteur agricole lavallois

C'est avec un engagement renouvelé envers notre précieuse communauté agricole que je vous présente le **Plan de développement de la zone agricole 2024-2030 (PDZA)**. Issue d'une vaste consultation menée auprès des acteurs du milieu et de nos partenaires, cette nouvelle mouture permettra d'ajuster nos initiatives de développement pour répondre à l'évolution rapide et aux besoins du secteur agricole, un pilier essentiel de notre identité lavalloise.

Ce plan s'inscrit dans une perspective globale de la Ville de Laval en s'arrimant à notre vision stratégique **Laval 2035 : urbaine de nature**. Notre zone agricole joue un rôle fondamental en liant notre urbanité à la terre et à l'ensemble de la nature. Les initiatives du PDZA illustrent parfaitement cette synergie, comme la volonté de promouvoir l'achat local d'aliments, la gestion durable des cours d'eau ou encore la mise en valeur des boisés en zone agricole.

Le PDZA met également en lumière l'importance de notre zone agricole en tant que pilier essentiel de l'économie lavalloise. Occupant près de 30 % du territoire, cette zone est exploitée par des agriculteurs possédant un solide héritage culturel, entrepreneurial et familial, fiers de leur territoire et ouverts à une agriculture innovante.

Au-delà de son rôle crucial dans les stratégies de développement économique et l'économie de la Ville de Laval, le secteur agricole lavallois représente une force sociale et distincte au sein de la région métropolitaine. Des initiatives telles que les activités agrotouristiques, le réseau des marchés de fruits et légumes champêtres (kiosques à la ferme) et l'horticulture améliorent significativement la qualité de vie de notre collectivité. Nos entreprises agricoles contribuent aussi à l'autonomie alimentaire de l'ensemble de la province.

La mise en œuvre de ce plan dans les sept prochaines années permettra le déploiement d'autres projets innovants, tout en assurant la prospérité de ce secteur clé de notre communauté. En terminant, je remercie toutes les personnes qui ont participé à la mise à jour de cette stratégie et qui contribueront à son succès.

Stéphane Boyer
Maire de Laval

Mot de la directrice de Laval économique



Cultivons l'avenir ensemble

Je suis fière de partager cette nouvelle édition du **Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**, qui contribuera à la consolidation de la prospérité dans ce secteur essentiel.

Laval économique considère que la diversité de l'offre agricole lavalloise reflète la richesse de notre terroir et surtout l'ingénuité de nos entrepreneuses et entrepreneurs agricoles. C'est avec un sens des affaires fertile et une capacité d'adaptation souple que nous pouvons viser une croissance soutenue.

Par ailleurs, le PDZA souligne tout le potentiel de l'agriculture de proximité, de la transformation alimentaire à la ferme et de l'industrie de l'agrotourisme, qui sont en plein essor, créant de nouvelles perspectives pour nos entreprises locales. Les circuits courts de distribution et une stratégie de mise en marché gagnante et bien présente à Laval offrent également des avantages significatifs. Nous encourageons vivement ce genre d'initiatives, notamment à travers des projets mobilisateurs tels que la marque « Saveurs de Laval ». Ces projets renforcent non seulement notre économie locale, mais créent également des liens plus étroits entre les producteurs et les consommateurs.

L'importance de l'agriculture dans le marché du travail de notre région est aussi indéniable. C'est pourquoi le plan soulève les enjeux de la main-d'œuvre et l'importance de la relève agricole.

Rappelons que le PDZA s'inscrit dans la nouvelle vision stratégique 2023-2027 **Laval capitale des opportunités et territoire d'expérimentation**. Ce PDZA, à l'instar de la vision stratégique, est inclusif, collaboratif, innovant et demeurera souple pour saisir les nouvelles opportunités, tant pour les entreprises que pour les projets porteurs nécessaires à un modèle de prospérité durable. Nos experts sont d'ailleurs au service de l'ensemble de nos entrepreneuses et entrepreneurs pour les aider à relever tous les défis qu'ils pourraient rencontrer.

Lidia Divry

Directrice, Laval économique

Mot de l'Union des producteurs agricoles (UPA)



Après avoir fait le bilan du PDZA 2016-2021, les agricultrices et les agriculteurs de Laval, membres de l'Union des producteurs agricoles de Laval (UPA Laval), ont participé à la préparation du deuxième plan de développement de la zone agricole de Laval élaboré par la Ville.

Ce document vise à mettre en valeur le territoire et les entreprises agricoles qui s'y trouvent.

Gilles Lacroix
Louis Marineau
Donald Beaulieu

Syndicat local de l'UPA Laval

Lexique

Les définitions suivantes s'appliquent au texte de ce plan de développement. En cas de divergence, les définitions des textes officiels (règlements, lois, etc.) prévalent.

Agriculture	Activités développées par l'humain afin de produire les végétaux ou les animaux qui lui sont utiles.
Agroalimentaire	Activité qui regroupe l'agriculture, la transformation, les commerces de gros et de détail ainsi que les services alimentaires.
Agrotourisme	Activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Elle met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes. L'agrotourisme permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production, à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte.
Aliment (alimentaire)	Ce qui peut servir à nourrir l'humain ou des animaux, y compris les boissons.
Aliment transformé (transformation alimentaire)	Aliment issu de l'application d'un procédé qui induit une modification de la nature d'un produit bioalimentaire et qui le rapproche de l'état dans lequel il sera ultérieurement consommé par l'humain ou l'animal.
Bioalimentaire	Regroupement de l'agriculture, des pêches commerciales, de l'aquaculture, de la transformation des aliments, des boissons et du tabac, du commerce de gros et du commerce de détail alimentaire ainsi que des services alimentaires.
Commercialisation en circuit court	<p>Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.</p> <p>La commercialisation en circuit court va au-delà d'une transaction commerciale. Elle se caractérise par la relation entre le producteur et la population : perception des attentes et besoins des consommateurs, amélioration continue des produits, etc. De plus, elle se démarque par le dynamisme que ces échanges génèrent sur le territoire.</p>
Culture abritée	Culture cultivée à l'intérieur de structures protectrices telles qu'une serre ou des tunnels qui peuvent utiliser un éclairage d'appoint, du chauffage ou un apport de gaz carbonique pour contrôler l'environnement de croissance. Cette méthode de culture permet de produire jusqu'à 12 mois par année en continu. Les cultures abritées produites incluent, notamment, les fruits et les légumes de serre ainsi que les végétaux d'horticulture ornementale en serre.
Essence noble	Espèce d'arbre recherchée en raison de sa haute valeur économique. Au Québec, par exemple, les principales essences nobles sont l'érable à sucre, le bouleau jaune, le bouleau à papier et le pin blanc.
Exploitations agricoles	Entreprises qui produisent annuellement pour plus de 5 000 \$, conformément à la <i>Loi sur les producteurs agricoles</i> . Le nombre d'exploitations indiqué dans le présent document provient de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ. Le nombre d'exploitations est basé sur la pratique d'une activité agricole. Il est possible qu'une exploitation apparaisse dans plusieurs productions. Le total des

exploitations d'un secteur n'est donc pas nécessairement égal à la somme de ses sous-ensembles.

Kiosque à la ferme ou vente à la ferme	Mode de commercialisation en circuit court. La vente à la ferme se fait généralement dans un local aménagé (kiosque ou boutique) pour la commercialisation des produits de l'entreprise et l'accueil est assuré par le producteur, un membre de la famille ou un employé. Les aménagements doivent respecter la nature des produits afin d'assurer la sécurité des consommateurs et la qualité physique des produits.
Marché public	Le marché public favorise les échanges directs entre les citoyens et un regroupement significatif de producteurs agricoles et de transformateurs artisans de l'agroalimentaire. Ceux-ci en occupent une place prépondérante (au moins 66 % du nombre des étals occupés au marché doivent être agroalimentaires).
Mise en marché de proximité	Systèmes de commercialisation favorisant la proximité relationnelle ou géographique entre des entreprises bioalimentaires et des consommateurs.
Production végétale	Ensemble des opérations culturales nécessaires à la croissance des végétaux jusqu'à leur récolte : préparation du sol, plantation, semis ou repiquage, fertilisation, taille, etc. Cela exclut la pulvérisation de pesticides, l'irrigation et les activités de mise en culture d'une nouvelle parcelle, par exemple le défrichage et le broyage.
Produit agricole	Tout produit de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aviculture, de l'élevage ou de la forêt, à l'état brut ou transformé partiellement ou entièrement par le producteur ou pour lui, les breuvages ou autres produits d'alimentation en provenant; le produit de l'aquaculture est assimilé à un produit agricole.
Serriculture	La culture en serre, aussi appelée serriculture, consiste à faire pousser des végétaux à l'intérieur de constructions de verre ou de plastique, dotées d'un système d'irrigation, de chauffage et de ventilation. L'environnement y est contrôlé pour favoriser la croissance des fruits et des légumes. La serre protège également les plants du froid et des intempéries (voir culture abritée).
Services alimentaires	Souvent désignés par le sigle « HRI », ce sont les services qui regroupent l'alimentation dans l'hôtellerie, la restauration et les établissements institutionnels privés et publics.
Services au secteur primaire	Services et accompagnement auxquels les producteurs et les pêcheurs peuvent recourir sur les plans professionnel et financier ou pour la fourniture d'intrants, d'équipements et de machineries.
Territoire	Espace incluant des ressources et des activités, caractérisé par des réalités démographiques, sociales, économiques et environnementales qui lui sont propres.
Terres agricoles morcelées	Lotissement de grandes terres agricoles pour des fins résidentielles avant l'adoption de la <i>Loi sur la protection du territoire agricole</i> en 1978. À Laval, on comptait 6 222 petits terrains dispersés sur 21 grands lots agricoles (sites de remembrement), représentant une superficie de 897,4 hectares, soit 12 % de la zone agricole de Laval.
Zone agricole	Il désigne la partie du territoire d'une municipalité locale décrite aux plans et dont la description technique est élaborée et adoptée conformément aux articles 49 et 50 de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> .

Liste des sigles

CCA	Comité consultatif agricole
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole de Québec
EEE	Espèce exotique envahissante
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux, soit les produits d'origine biologique autres que le bois d'œuvre, tirés des forêts. Par exemple le gibier, les fruits d'arbuste et noix, graines, épices, champignons.
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques 2022-2032
TDAL	Table de développement agroalimentaire de Laval
UPA	Union des producteurs agricoles

01. Introduction



Le contexte agricole sur le territoire de la Ville de Laval est unique au Québec. Troisième plus grande ville du Québec, elle abrite un territoire agricole cultivé de plus de 3 000 hectares. Cette zone agricole est située au cœur de la région métropolitaine de Montréal et de ses 4,3 millions d'habitants. Cette localisation offre plusieurs avantages, notamment la présence d'un vaste bassin de main-d'œuvre qualifiée et l'accès à un grand réseau de transport. Cette réalité positionne la Ville de Laval comme un lieu privilégié pour le développement du secteur agroalimentaire de la région métropolitaine.

En 2022, le secteur agroalimentaire de Laval a généré 1,3 milliard de dollars de chiffre d'affaires. De ce montant, 92 millions de dollars proviennent du secteur de l'agriculture, grâce notamment à la culture de légumes et de produits d'horticulture ornementale. Ainsi, 1,2 milliard de dollars sont engendrés par le secteur de la transformation alimentaire. Le secteur agroalimentaire qui inclut l'agriculture et la transformation alimentaire compte 225 entreprises, dont 119 exploitations agricoles. Le secteur agroalimentaire de Laval emploie plus de 3 500 personnes, dont 1 500 directement en agriculture.

Consciente que l'agriculture et la transformation alimentaire représentent des secteurs d'importance sur les plans économique et social et qu'ils possèdent un grand potentiel de développement, la Ville de Laval s'efforce d'accroître le dynamisme et le développement des entreprises du secteur. C'est pourquoi elle s'est dotée d'un premier plan de développement de la zone agricole (PDZA) en 2016. Le PDZA est un outil de planification visant la mise en valeur de la zone agricole, en favorisant le développement durable des activités agricoles lavalloises. Les travaux entourant ce premier PDZA ont permis de dresser un portrait stratégique du secteur agricole de Laval et d'identifier les orientations et les projets prioritaires sur une période de cinq ans (de juin 2016 à mai 2021).

Mise sur pied par la Ville, la Table de développement agroalimentaire de Laval (TDAL) rassemble les parties prenantes du secteur agroalimentaire dans plusieurs comités afin de promouvoir le développement harmonieux du secteur et de faciliter la mise en œuvre des actions du PDZA. Ainsi, les acteurs du milieu se sont dotés de leviers de financement afin de déployer des stratégies et des actions concertées et harmonisées inscrites au PDZA. Une première entente d'une durée de trois ans a été signée entre les partenaires du secteur, le 1^{er} avril 2017 et s'est terminée au 31 mars 2020. L'entente a été renouvelée jusqu'en 2026. À cet effet, la Ville de Laval s'est dotée d'outils de planification et a consulté les membres partenaires de l'entente afin de définir les projets prioritaires et structurants à partir des grandes orientations du PDZA.

Comme tous les autres secteurs économiques, le secteur agroalimentaire lavallois est confronté à de multiples défis. La main-d'œuvre, les changements climatiques, le virage numérique, l'étalement urbain, le prix des terres, la sensibilisation à l'autonomie alimentaire et la diversification des activités agricoles sont des enjeux qui ont un impact sur le développement du secteur.

Par ailleurs, le portrait du territoire et des activités agricoles lavalloises a subi des transformations depuis la mise en place du PDZA 2016-2021. En conséquence, la Ville de Laval et ses partenaires ont convenu de réviser le PDZA. Cette révision aura essentiellement pour objectif de proposer des projets prioritaires structurants, tout en assurant la cohérence entre les orientations stratégiques des organismes régionaux et nationaux et celles de la Ville de Laval, en tenant compte des nouvelles réalités du secteur agricole lavallois.

02.

Démarche de révision



Le chantier de révision du PDZA de Laval, lancé en novembre 2022, a abouti avec l'adoption du nouveau PDZA par le conseil municipal de la Ville de Laval au printemps 2024. Ce PDZA révisé sera mis en œuvre sur une période s'étalant de 2024 à 2030.

Afin de s'assurer que le plan d'action du PDZA 2024-2030 est en concordance avec les divers défis et les enjeux rencontrés par les partenaires du milieu et que sa mise en œuvre est bien ancrée dans la communauté, la Ville a décidé de miser sur une démarche de consultation basée sur la coconstruction. Ainsi, les parties prenantes du secteur agricole lavallois ont été mises au cœur de la démarche à chaque étape de sa préparation. Un comité de pilotage, formé de divers acteurs du milieu, a eu pour mandat d'encadrer la démarche de révision du PDZA. Les membres du comité de pilotage sont répertoriés dans le tableau 1.

Tableau 1. Membres du comité technique pour la réalisation du PDZA

Nom	Entreprise/organisme	Poste
Louise Morin	Ville de Laval	Service de l'environnement et écocitoyenneté Conseillère professionnelle en milieux naturels
Geneviève Élie	Ville de Laval	Service de l'urbanisme Conseillère professionnelle
Marie-Ève Perrier	Ville de Laval	Service de l'innovation et des technologies Analyste en solutions géomatiques
Vincent Robillard	CMM	Conseiller en recherche et en aménagement du territoire métropolitain
Isabelle Mailhot-Leduc	CMM	Conseillère en recherche et agente L'ARTERRE
Myriam Thériault	MAMH	Conseillère en développement régional et aux affaires municipales
Marc-Olivier Gaudette-Boisvert	MAMH	Conseillère en aménagement du territoire
Dominique Richard	MAPAQ	Conseiller en développement régional
Mourad Louardani	MAPAQ	Conseiller en agriculture urbaine et en serriculture
Gilles Lacroix	UPA-Laval	Président
Donald Beaulieu	UPA-Laval	Vice-président
Louis Marineau	UPA-Laval	Vice-président
Michel Pitre	Ville de Laval	Laval économique Commissaire agroalimentaire
Walter Loayza	Ville de Laval	Laval économique Coordonnateur TDAL
Elmer van der Vlugt	Ville de Laval	Laval économique Conseiller en économie

La mise à jour du PDZA s'est articulée autour de trois cycles de travail, comprenant deux forums de consultations, quatre ateliers thématiques¹ et des rencontres de travail du comité de pilotage (figure 1).

Premier forum :

Un premier forum, tenu le 17 janvier 2023, a permis d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les contraintes (FFOC) du territoire et des activités agricoles lavalloises et d'identifier les enjeux et les principaux objectifs. Toutes les parties prenantes du territoire agricole ont été invitées à participer à cet événement qui a réuni 36 personnes réparties autour de cinq tables de travail. L'analyse des résultats de ce premier forum a fait ressortir quatre grandes thématiques de travail qui ont été validées par le comité technique, le 14 février 2023 :

- Proximité et accessibilité de l'agriculture.
- Services aux entreprises, réglementation, relève, main-d'œuvre, maillage et innovation.
- Mise en valeur du territoire agricole.
- Secteurs serricole et horticole.

Ateliers thématiques :

Chacune des quatre thématiques identifiées a fait l'objet d'une rencontre d'une demi-journée. Un groupe de 10 à 15 personnes concernées par les thématiques était convié pour chaque rencontre, afin de dégager les éléments d'enjeux spécifiques ainsi que les idées de projets associées à chaque thématique. Les quatre ateliers de travail des 7 et 8 mars ont réuni un total de 49 participants.

Rencontre du comité de pilotage :

À la suite des ateliers thématiques, une rencontre du comité de pilotage, tenue le 28 mars 2023, a permis de proposer l'ambition et d'amalgamer les différentes idées de projets. Ces dernières ont ensuite été transformées en chantiers préliminaires de travail qui touchent plusieurs enjeux et qui impliquent la collaboration de plusieurs acteurs du milieu.

Deuxième forum :

Après l'élaboration des chantiers de travail par le comité, un deuxième forum s'est tenu le 5 avril 2023. Ce forum a permis aux 34 participants présents de coconstruire les différents chantiers identifiés par le comité afin que ceux-ci prennent ancrage dans la collectivité. Chaque groupe a travaillé au plan de déploiement et d'actions de deux chantiers. La collecte du travail effectué lors du deuxième forum a permis de développer les fiches de chantiers présentées dans le plan d'action du PDZA 2024-2030.

Rencontres du comité de pilotage :

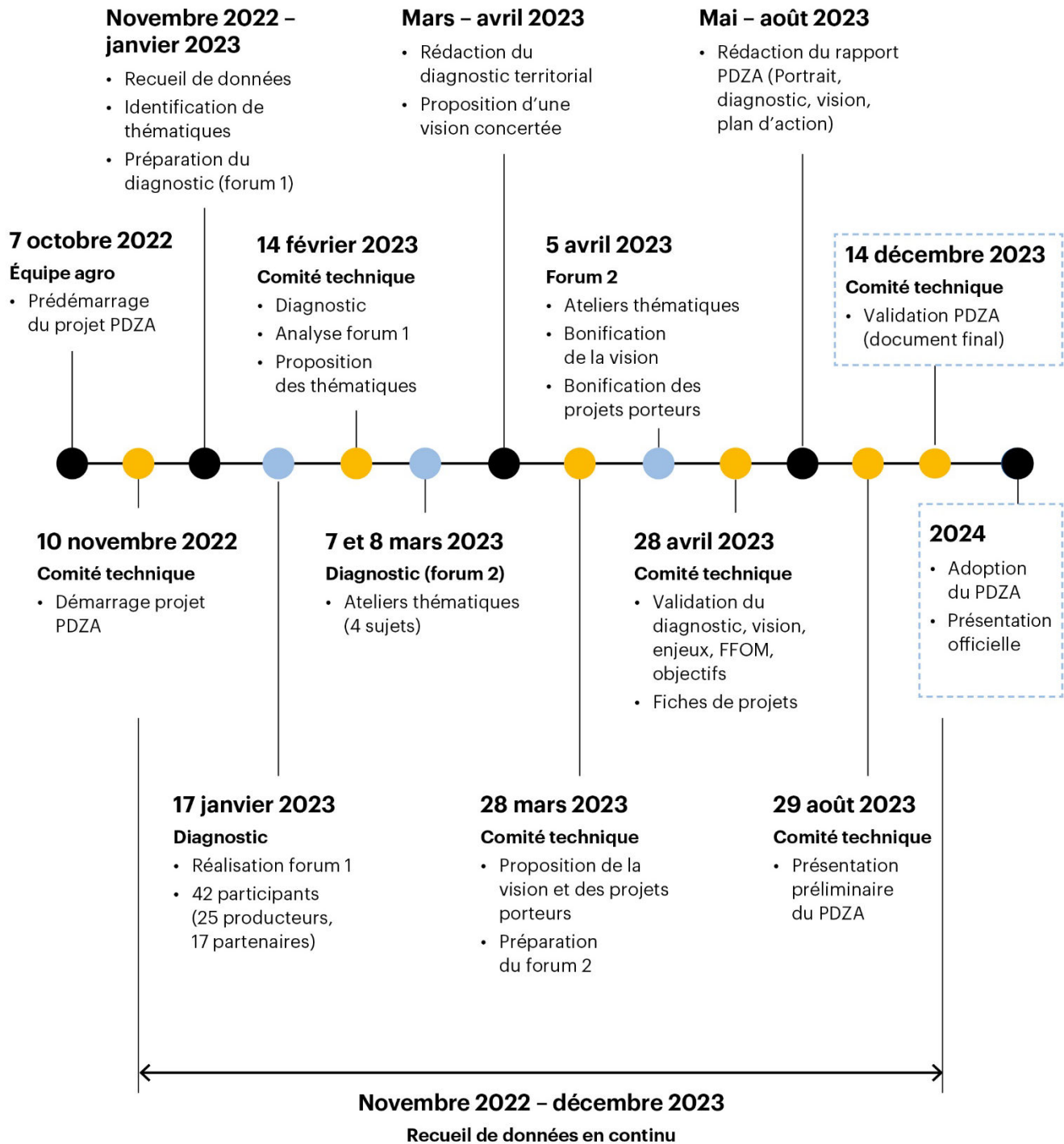
Une deuxième rencontre a été organisée, le 28 avril 2023, afin de présenter la version préliminaire du portrait du territoire agricole lavallois, de valider le diagnostic, les enjeux, les objectifs et l'ambition ainsi que le plan d'action du PDZA.

À la suite de bonifications réalisées à cette version, une autre rencontre du comité de pilotage s'est tenue le 29 août 2023 afin de permettre la présentation de la version préliminaire du PDZA.

Une dernière rencontre du comité technique a eu lieu le 15 décembre 2023 afin de présenter la version finale du PDZA pour révision et approbation aux instances.

¹ La liste complète des participants aux activités de concertation est présentée en annexe.

Figure 1. Chronologie de la démarche de réalisation du PDZA



03.

**Bilan du PDZA
2016-2021,
faits saillants**



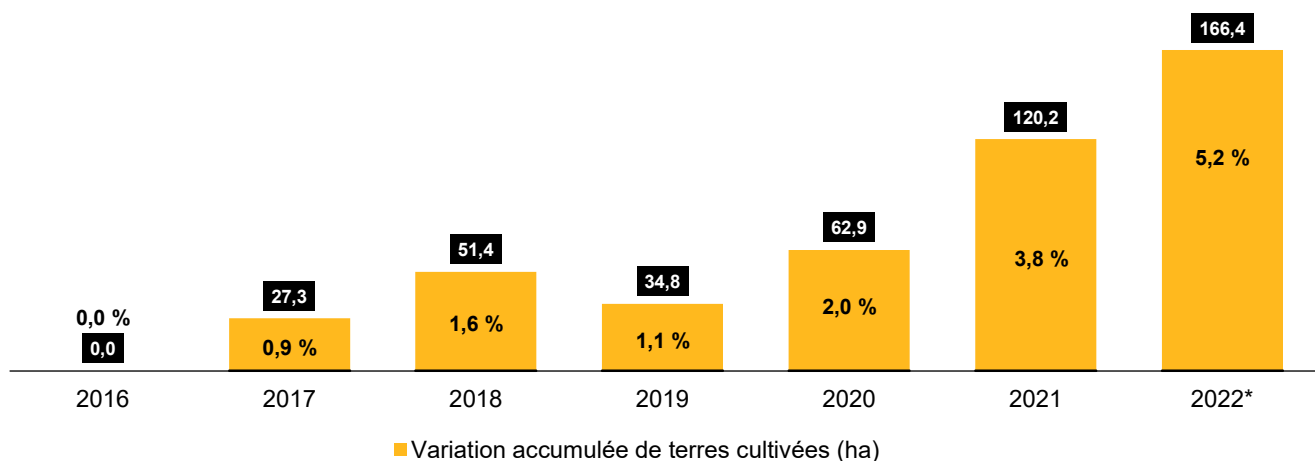
Dans le plan d'action du PDZA 2016-2021, cinq grandes orientations de développement de la zone agricole ainsi que différents objectifs sous-jacents avaient été identifiés. Un bilan des réalisations du PDZA a été préparé afin d'évaluer l'atteinte des cibles.

3.1 Accroître la superficie des terres en culture au sein de la zone agricole

En considérant le caractère périurbain de l'agriculture lavalloise, l'étalement urbain et la pression des promoteurs immobiliers, on doit souligner un accroissement du nombre de terres cultivées de 5,2 % (figure 2). En effet, entre 2016 et 2022, plus de 166 hectares de terres agricoles abandonnées ont été intégrés à la banque de terres cultivées.

Les travaux de remise en culture ont contribué à l'accroissement du nombre de terres cultivées à Laval, dont une grande proportion a été remise en culture par des gestionnaires agricoles privés et l'autre portion a été réalisée sur les terres appartenant à la Ville de Laval. Entre 2020 et 2022, plus de 107 hectares de terres en friche ont été remis en culture.

Figure 2. Variation accumulée de l'accroissement de la superficie de terres cultivées (ha) à Laval et contribution à la cible, série 2016-2022



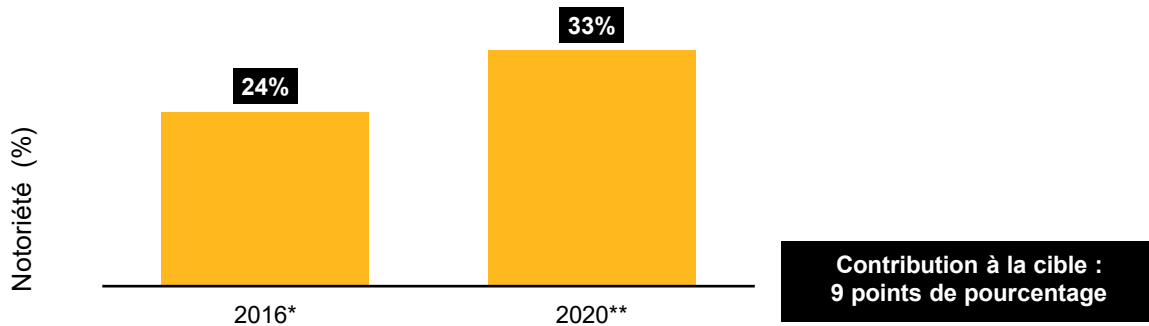
Sources : Bilan de réalisations du PDZA 2016-2021, Ville de Laval, 2023.

3.2 Favoriser un lien direct entre les producteurs et les consommateurs

Sous l'égide de Saveurs de Laval, des investissements dépassant 420 000 \$ ont été réalisés entre 2017 et 2021, notamment pour les actions de promotion de l'achat local et de la commercialisation en circuit court de produits issus de la ferme.

Les actions réalisées ont permis d'accroître de neuf points de pourcentage la notoriété de l'agriculture et des circuits de production courts de Laval.

Figure 3. Accroissement de la notoriété de l'agriculture lavalloise et de la commercialisation en circuits courts de Laval — « Saveurs de Laval »



* Sondage auprès des citoyens dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole - Ville de Laval. 2016.
 ** Sondage auprès de la population lavalloise et de la clientèle des kiosques à la ferme - Ville de Laval. 2020.

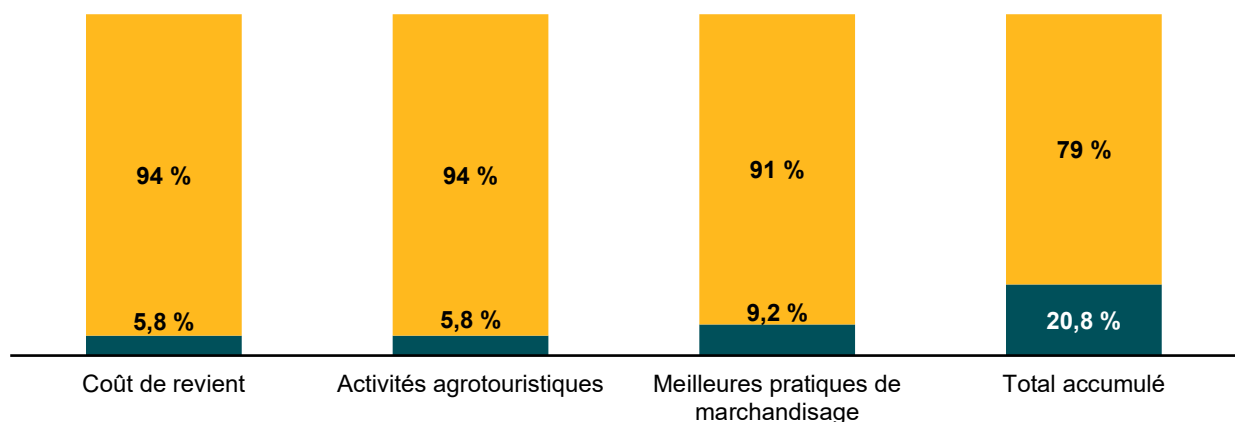
Sources : Bilan de réalisations du PDZA 2016-2021, Ville de Laval, 2023.

3.3 Optimiser les exploitations agricoles

Dans le cadre de cette orientation, deux réalisations ont été identifiées :

- 25 entreprises agricoles lavalloises, soit 20,8 % du nombre total, ont bénéficié des services d'accompagnement afin d'améliorer leurs propositions de diversification.

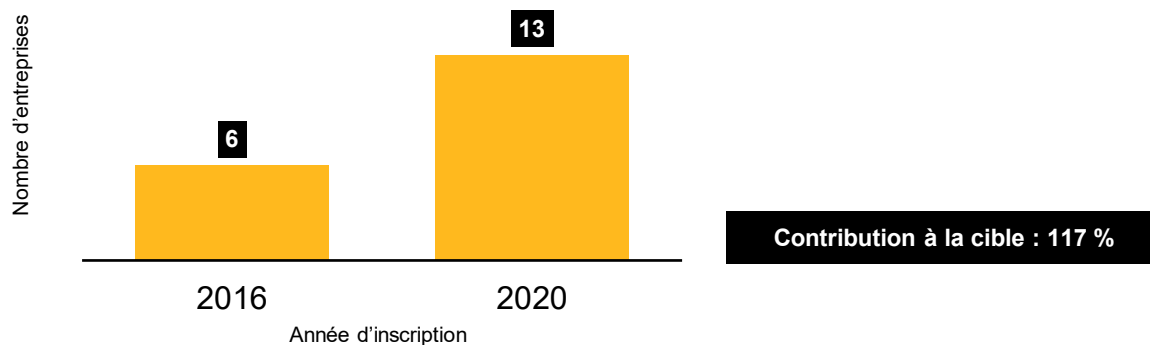
Figure 4. Contribution à la cible pour la réalisation des initiatives de diversification des entreprises agricoles de Laval



Sources : Bilan de réalisations du PDZA 2016-2021, Ville de Laval, 2023.

- En 2022, 13 entreprises agricoles ont été accompagnées par un club-conseil agroenvironnemental, ce qui représente une augmentation de 117 % par rapport à 2021. Les entreprises accompagnées réalisent des activités agricoles durables.

Figure 5. Entreprises lavalloises accompagnées par un club-conseil agroenvironnemental



Source : Bilan de réalisations du PDZA 2016-2021, Ville de Laval, 2023.

3.4 Favoriser la relève agricole

L'adoption et la mise en œuvre de la stratégie de remembrement, la banque de terres et les actions complémentaires au remembrement de terres favorisent directement la préservation des terres agricoles au bénéfice de la relève agricole. En résumé, voici les principaux constats :

- Acquisition de 284 lots en zone de remembrement agricole dans la période de 2017 à 2021 qui totalise 24,4 hectares.
- 200 lots en zone de remembrement se retrouvent en processus de reprise par le Service des affaires juridiques pour défaut de paiement de taxes, entre la période de 2015 et 2017.
- 41 lots sont disponibles, dans le cadre du projet Microterres, pour la location aux amateurs agricoles, ce qui représente 2,99 hectares.
- 34 hectares de terres en culture répartis dans 273 lots agricoles hors de la zone de remembrement.
- 114 hectares de terres cultivées en zone de remembrement distribués sur 2 206 lots.
- 27,9 hectares de terres (23 hectares cultivés) disponibles dans le nouvel emplacement du Parc en innovation agricole de Laval (PIAL).

3.5 Favoriser la recherche et le développement

Le projet prioritaire d'expérimentation multisite a été mis en place, avec les résultats suivants :

- Évaluation de six sites pour le PIAL afin de soutenir l'incubation et le démarrage d'entreprises agricoles innovantes et traditionnelles.
- 65,9 hectares de terres au PIAL 1 et 2 disponibles pour des fins agricoles innovantes ou de recherche.
- Dans le cadre du projet Microterres, 41 lots qui représentent 2,99 hectares sont disponibles pour la production agricole à petite échelle.

04. Faits saillants du portrait



Pour bien saisir l'ambition de la Ville de Laval pour son secteur agroalimentaire, il est primordial de bien comprendre son contexte agricole particulier et de bien connaître ses acteurs et son territoire. Le portrait du territoire et des activités agricoles de Laval permet cette mise en contexte importante.

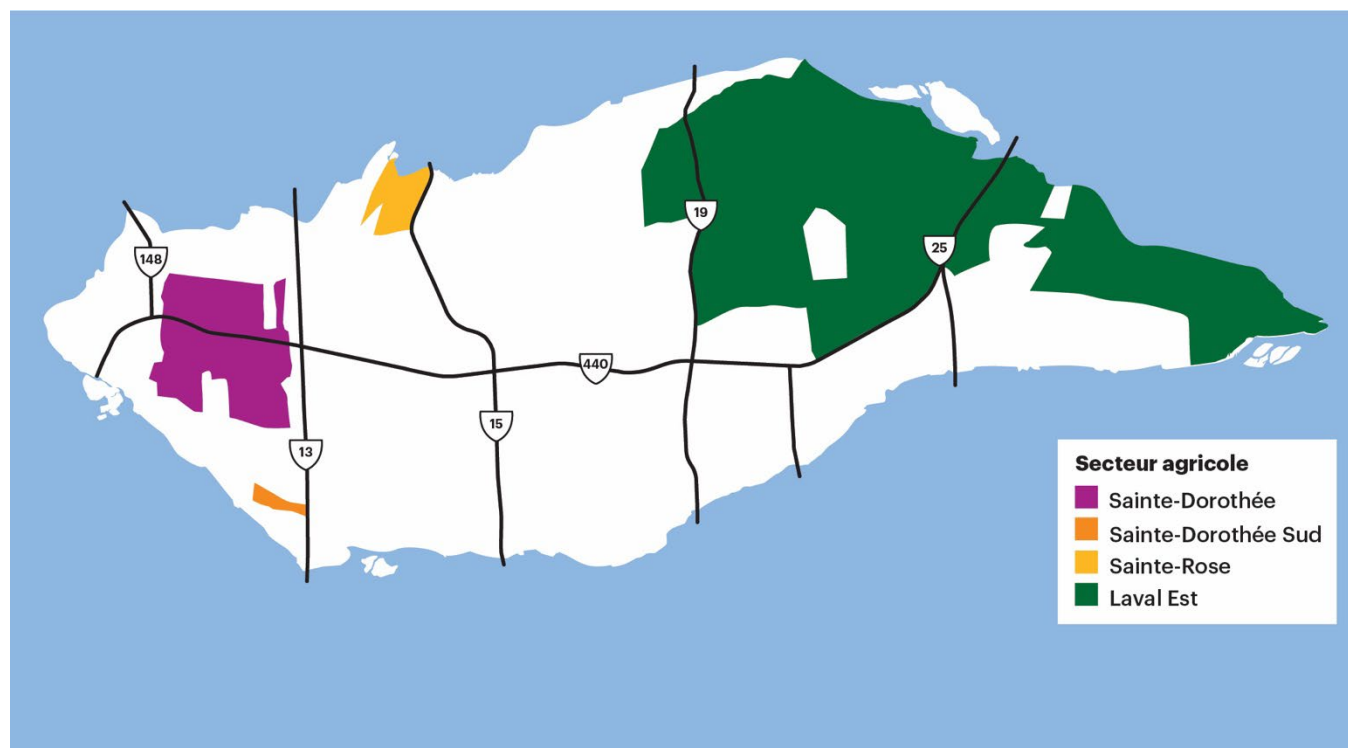
Puisqu'un portrait complet du territoire et des activités agricoles de la Ville avait été réalisé lors du premier PDZA, seule une actualisation des données susceptibles d'avoir évolué depuis a été effectuée dans cet exercice, principalement à partir des données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Les données territoriales du portrait 2016 telles que la pédologie, le couvert forestier et l'hydrographie, qui évoluent peu dans le temps, n'ont pas été mises à jour puisqu'elles sont toujours valides. Elles ont donc été utilisées pour le PDZA 2024-2030. Les faits saillants du portrait mis à jour sont présentés en concordance avec les trois piliers de l'ambition agricole lavalloise².

4.1 Un territoire agricole protégé et mis en valeur

4.1.1 Une zone agricole protégée à fort potentiel au cœur d'un milieu urbain dynamique

La zone agricole permanente qui occupe 29 % du territoire lavallois constitue une composante majeure de la vitalité économique lavalloise. Laval est l'une des rares villes québécoises où la vie urbaine côtoie de près une zone agricole permanente à ce point imbriquée dans sa trame urbaine. Le territoire agricole y est divisé en quatre secteurs distincts : Sainte-Dorothée, Sainte-Dorothée Sud, Sainte-Rose et Laval Est (figure 6).

Figure 6. Secteurs de la zone agricole



Source : Pleineterre 2023.

² Le portrait détaillé mis à jour et comprenant toutes les sources et références est présenté en annexes du PDZA. Afin de faciliter la lecture et la compréhension des éléments du portrait, seuls les faits saillants du portrait sont présentés dans la présente section. Le portrait tient aussi compte du bilan du PDZA 2016-2021, disponible sur le site Web de Laval économique et dont les faits saillants sont présentés dans le chapitre 3 du présent document.

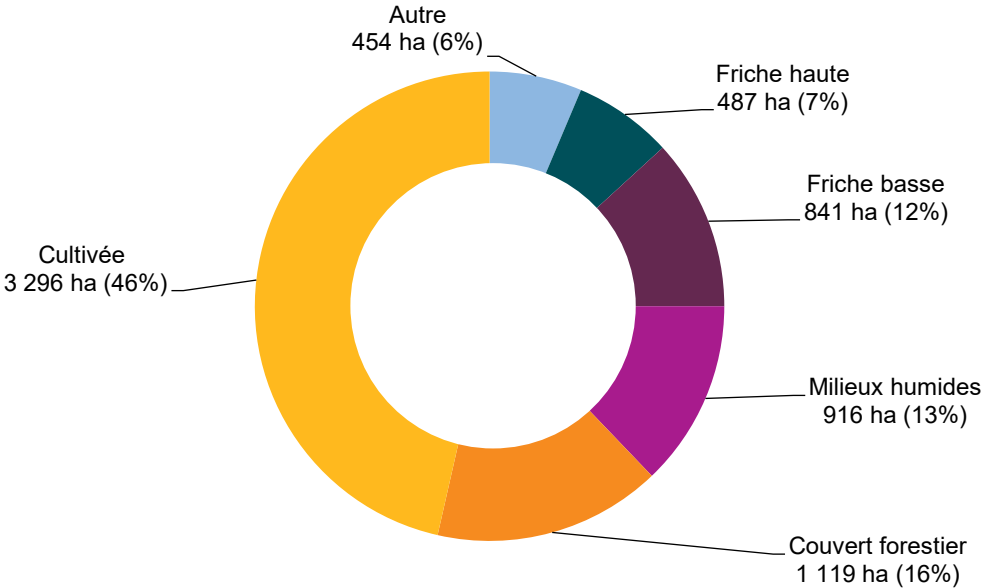
Entre 2016 et 2023, la superficie de la zone agricole permanente est demeurée stable. En 2023, la zone agricole occupe une superficie de 7 123 hectares, dont 3 296 hectares sont en culture. Cette préservation du territoire agricole est le fruit d'actions concertées tant du secteur agricole que de la Ville de Laval.

Entre 1987 et 1992, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a mis en place un processus de révision des limites de la zone agricole permanente avec les municipalités régionales de comté (MRC) et les villes concernées. En 1988, la Ville de Laval et le Syndicat des producteurs agricoles de Laval ont signé un protocole d'entente dans lequel la Ville s'engageait à maintenir dans son intégrité la zone agricole permanente révisée et à favoriser le développement économique du secteur agroalimentaire.

Ce protocole d'entente a permis de préserver cette richesse collective que sont les terres agricoles de Laval. En effet, ces superficies agricoles ont un potentiel élevé et sont propices au développement agricole avec une majorité de terres ayant un potentiel de développement allant de bon à très bon, selon les études pédologiques du secteur. Il s'agit de sols favorables à la production végétale et horticole.

En 2022, la portion cultivée de la zone agricole s'élevait à 46 % (figure 7). Dans son PDZA de 2016, la Ville de Laval s'était donnée comme cible d'accroître de 10 % les superficies de terres en culture. Entre 2010 et 2022, les superficies cultivées ont augmenté de 6 %, passant de 3 136 à 3 296 hectares. L'augmentation des superficies cultivées de la zone agricole de Laval est attribuable principalement aux actions de la Ville qui travaille au remembrement de terres agricoles et à la remise en culture de lots agricoles, afin d'en maximiser leur potentiel.

Figure 7. Caractérisation de terres de la zone agricole de Laval en 2023



Source : Centre d'excellence en géomatique (CEG) de la Ville de Laval, 2022. Caractérisation de terres en zone agricole, décembre 2022.

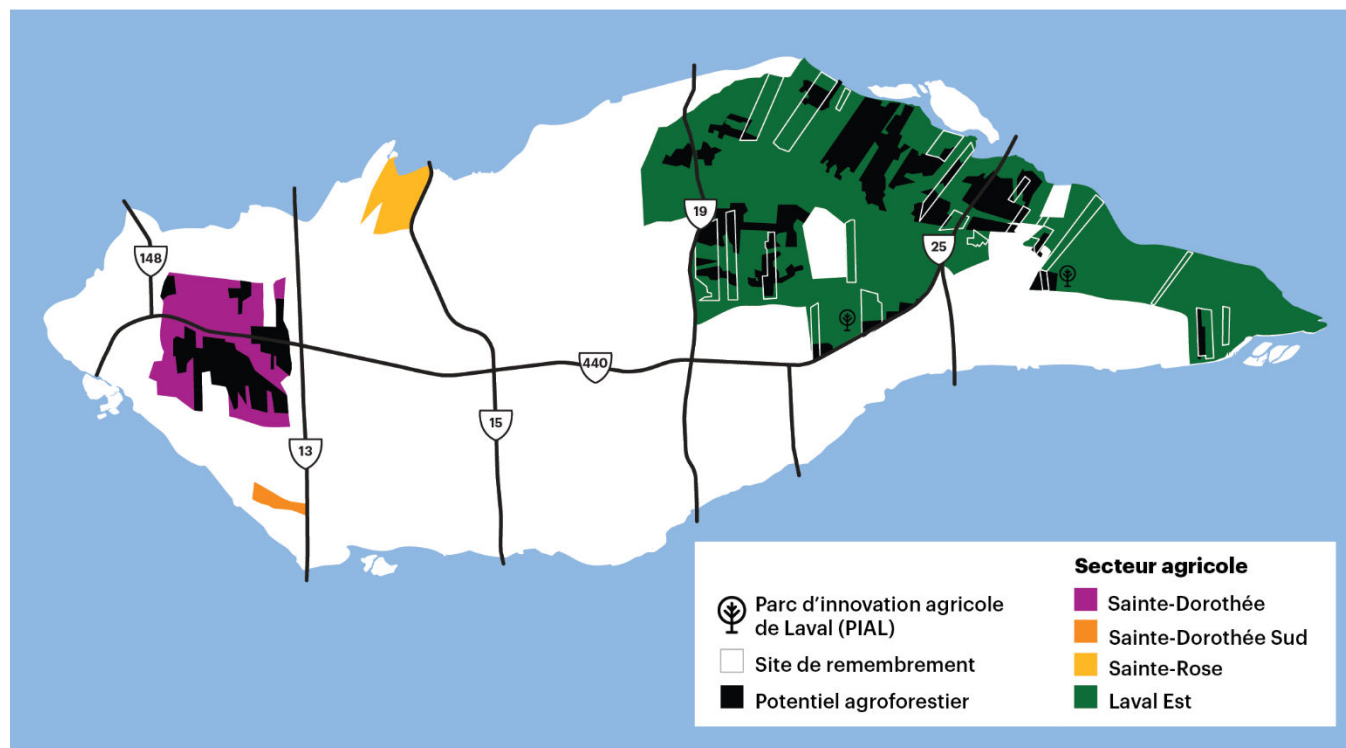
³ Les données du couvert forestier et des milieux humides se chevauchent entre elles et font partie des espaces boisés. La base de données est mise à jour périodiquement. Notons que les superficies caractérisées ci-dessous ne sont pas mutuellement exclusives. Source : Centre d'excellence en géomatique, Ville de Laval.

4.1.2 Le remembrement des terres agricoles toujours pertinent

La proximité historique du territoire agricole de Laval avec un périmètre urbain très dynamique a fait en sorte qu'avant l'adoption, en 1978, de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) par le gouvernement du Québec, une multitude de lots ont été créés sur ce qui est aujourd'hui des sites de remembrement de terres agricoles. Encore en 2023, le territoire agricole de Laval est morcelé en 9 063 lots appartenant à un total de 3 152 propriétaires différents. Le territoire de la Ville ne comprenant que 119 producteurs agricoles, on constate qu'une grande proportion des lots en zone agricole protégée sont la propriété de non-agriculteurs. Ces lots qui auparavant étaient cultivés ont souvent des superficies individuelles trop petites pour soutenir, de nos jours, un projet agricole viable. Ils sont donc pour la plupart inexploités et laissés en friche.

C'est pour faire face à cette problématique que la Ville a adopté, en septembre 2019, sa Stratégie de remembrement de terres⁴ qui a comme objectif de remembrer les terres morcelées, de régulariser l'occupation du territoire et de rendre disponibles de nouveaux espaces de production, afin d'en faciliter l'acquisition par les agriculteurs qui le désirent. Cette stratégie comprend un total de 21 sites de remembrement de terres. Ensemble, ces sites représentent 760 hectares, soit environ 13 % de la zone agricole de la Ville (figure 8). L'adoption et la mise en œuvre de la stratégie ont permis d'accélérer les étapes préalables au remembrement (offres d'achats, achats et location). Entre 2019 et 2023, la Ville de Laval a acquis 77 hectares composés de 857 lots (incluant 440 lots d'AGRIL⁵ pour une superficie de 38 hectares). Une révision des 21 sites de remembrement en fonction du potentiel de production agricole sera réalisée dans la prochaine année afin de déterminer s'il convient de poursuivre ou d'intégrer de nouveaux sites.

Figure 8. Secteurs de la zone agricole et sites de remembrement



Source : Pleineterre, 2023.

⁴ <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Nouvelles/strategie-remembrement-agricole.aspx>

⁵ Agriculture Laval (AGRIL) était une OBNL financée par la Ville de Laval. Une des fonctions dévolues à AGRIL consistait à procéder à l'acquisition ou à l'aliénation de terres en zone agricole, afin de favoriser le remembrement de terres à des fins d'exploitation agricole. Depuis novembre 2022, AGRIL est dissout officiellement et la Ville de Laval a repris ces fonctions.

4.1.3 Les terres en friche, vigilance et actions encore nécessaires

Bien que l'on observe une augmentation de la superficie de terres en culture, entre 2013 et 2022, les terres en friche ont augmenté de près de 19 % dans la zone agricole, passant de 1 113 à 1 328 hectares (figure 7). On observe que ces terres sont laissées en friche par des propriétaires non exploitants. Malgré le protocole d'entente signée en 1988 entre la Ville de Laval et l'UPA de Laval, ainsi que le maintien des superficies de la zone agricole permanente depuis ce temps, plusieurs propriétaires fonciers espèrent toujours pouvoir changer le zonage de leur propriété de la zone agricole pour des projets résidentiels ou commerciaux, entre autres. Pour ce faire, plusieurs d'entre eux laissent leurs biens fonciers en état de friche.

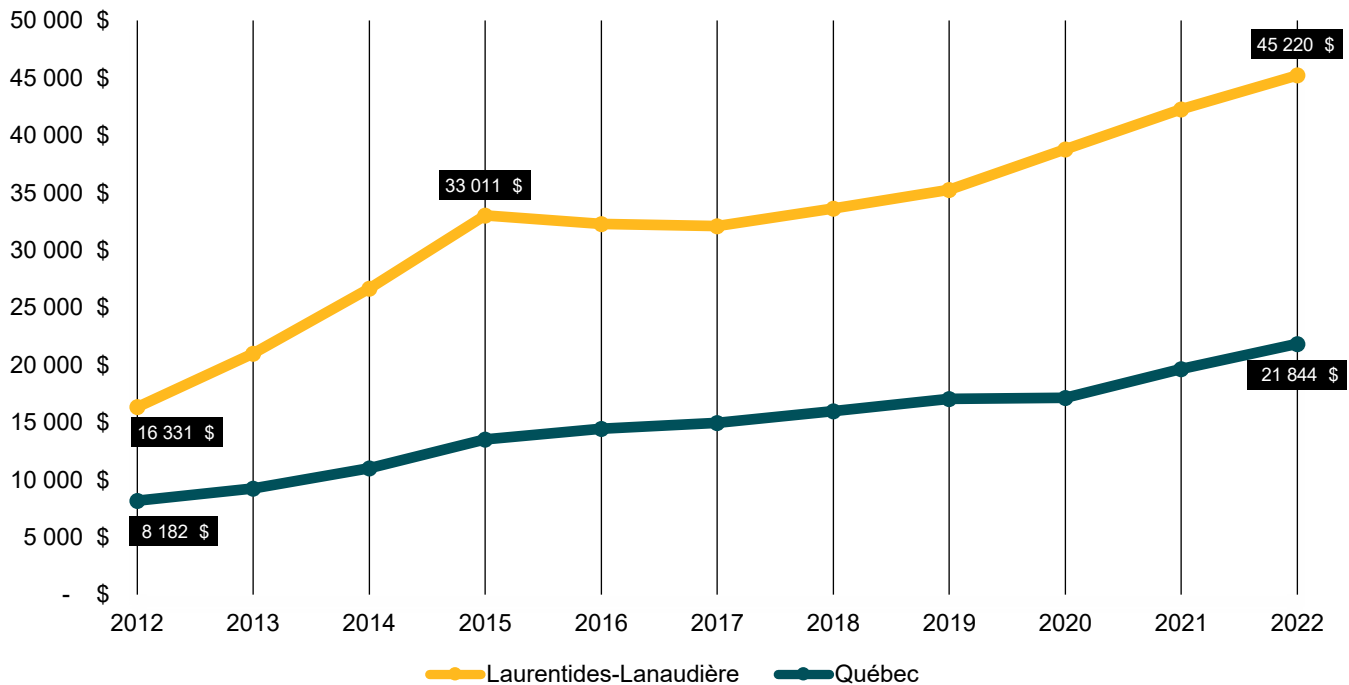
Afin d'éviter l'accroissement de terres non exploitées, la Ville de Laval a mis en place une surtaxe visant les superficies agricoles laissées en état de friche. Les fonds de cette surtaxe servent à financer la Stratégie de remembrement des terres de la Ville. Le remembrement des terres n'est qu'une étape pour la remise en agriculture; il faut aussi que ces superficies, bien souvent en friche, puissent être défrichées, travaillées et drainées pour qu'un retour à l'agriculture soit possible.

Par ailleurs, le territoire de Laval n'est pas soumis à l'interdiction de remise en culture de superficies en friche du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). La Ville a donc entrepris de réaliser des travaux de remise en culture des terres agricoles lui appartenant, dans le respect de la conservation des milieux humides, des cours d'eau et des boisés d'intérêt. Ces travaux ont contribué à l'accroissement du nombre de terres cultivées à Laval, dont une grande proportion a été remise en culture par des entrepreneurs agricoles. Entre 2020 et 2022, des terres en friche totalisant 107 hectares ont été remises en culture.

4.1.4 Une augmentation de la valeur des terres agricoles parmi les plus importantes de la province

La rareté des terres agricoles disponibles et la proximité de celles-ci avec le périmètre urbain de la troisième ville en importance au Québec font en sorte que la valeur des terres agricoles de Laval a bondi au cours de la dernière décennie. Entre 2018 et 2021, 134 transactions ont été effectuées, ce qui équivaut à 420 hectares de terres agricoles avec une valeur médiane calculée dans cette période de 65 091 \$/hectare. En comparaison, selon le dernier rapport de Financement agricole Canada (FAC), après la région de la Montérégie, c'est la région de Laurentides-Lanaudière, qui comprend statistiquement également la Ville de Laval, qui affiche les plus hautes valeurs des terres à l'hectare. En 2022, le prix d'achat des terres dans la région Laurentides-Lanaudière était en moyenne de 45 200 \$/hectare et pouvait varier entre 18 025 \$ et 68 642 \$. Elle était de 6 331 \$/hectare en 2012. Cette augmentation de 700 % est plus marquée que celle observée en moyenne au Québec (figure 9). Avec le contexte périurbain et insulaire qui est celui de Laval, le prix des terres agricoles du territoire semble supérieur aux valeurs recensées.

Figure 9. Valeur moyenne des terres agricoles en culture transigée en 2012-2022, Laurentides-Lanaudière et au Québec



Source : Historique de la valeur de terres agricoles de 1985 à 2022. Financement agricole Canada, 2023.

4.1.5 Un couvert forestier d'importance

Le couvert forestier est un élément naturel qui caractérise le paysage du territoire agricole lavallois. Cet espace est majoritairement composé de boisés privés qui occupent plus de 1 100 hectares, soit 16 % de la zone agricole permanente.

Bien que la moitié de ces boisés soit constituée d'érablières ayant un potentiel acéricole pour ce qui est du nombre d'entailles par hectare, il n'y a qu'une entreprise pratiquant l'acériculture commerciale sur le territoire. Les conditions bioclimatiques présentes à Laval prédisposent à une foresterie axée sur les essences nobles à forte valeur économique.

Il n'existe actuellement aucun projet visant les produits forestiers non ligneux (PFNL) sur le territoire agricole de la Ville, bien que le type de forêt présente soit favorable à ces projets. Par ailleurs, plusieurs intervenants de terrains et des producteurs agricoles constatent que de nombreux boisés sont menacés soit par des espèces envahissantes exotiques (EEE) telles que le nerprun, soit par des maladies et des ravageurs, soulignant ainsi l'importance de la caractérisation des boisés.

Actuellement, aucune agence forestière n'est responsable du territoire lavallois, ce qui prive les producteurs agricoles possédant des boisés de ressources techniques et financières pour mettre en valeur cette ressource.

Le Plan de foresterie urbaine⁶ de Laval, publié en juin 2020, souligne l'importance de collaborer avec les représentants des milieux agricoles pour la mise en valeur des boisés situés dans la zone agricole permanente en conciliation avec l'objectif d'accroissement des terres en culture de 10 % établi dans le dernier PDZA. De plus, ce plan vise à une meilleure protection, maintenance et amélioration des boisés agricoles lavallois. Les données du plan de foresterie urbaine ont démontré qu'en zone agricole, environ 170 hectares de terrains publics pourraient

⁶ <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/trame-verte-bleue-plan-foresterie-urbaine.pdf>

être disponibles pour du reboisement. Toutefois, on mentionne que la vocation de ces terrains pourrait également être vouée à l'agriculture. Par ailleurs, dans le cas des terres privées, les superficies disponibles pour le reboisement seraient restreintes aux bandes riveraines, à la plantation de haies brise-vent et à l'agriculture pour un total de 165 hectares.

Le plan de foresterie urbaine suggère de mettre en place des incitatifs pour augmenter le nombre de plantations en milieu agricole, mais lors des consultations sur les forêts en zone agricole tenues en avril 2023, les producteurs ont exprimé leurs préoccupations concernant les mesures d'expansion de la forêt urbaine sur la valeur des terres et leur usage.

4.1.6 La présence de milieux humides et de cours d'eau de grande importance

Comme mentionné dans le dernier PDZA (2016), « les milieux humides correspondent à des écosystèmes très diversifiés ». En 2022, ils occupaient près de 916 hectares ou 13 % de la zone agricole permanente. De ce nombre, 487 hectares sont identifiés comme étant d'intérêt par le Plan régional des milieux humides et hydriques 2022-2032 (PRMHH)⁷ de la Ville de Laval. Celui-ci souligne l'importance des milieux humides et hydriques (MHH) pour le secteur agricole en raison de leur fonction écologique. Selon le PRMHH, les MHH « contribuent à la régulation des niveaux d'eau et à l'approvisionnement en eau des champs cultivés ».

Pour l'ensemble du territoire lavallois, on compte 349 tronçons de cours d'eau intérieurs qui totalisent près de 250 kilomètres de lit d'écoulement à ciel ouvert. Dans la zone agricole, ces cours d'eau totalisent 152 kilomètres de longueur et sont essentiels à l'égouttement des champs.

En tant que municipalité locale titulaire de compétences attribuées aux municipalités régionales de comté (MRC), la Ville de Laval a l'obligation d'assurer le libre écoulement des cours d'eau quand elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des biens et des personnes en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*. Elle doit donc réaliser les travaux requis à cet effet. Cependant, très peu d'entretien de cours d'eau a été fait sur le territoire agricole de Laval depuis 1990.

La cartographie complète des cours d'eau a été révisée en 2021 et l'indice de qualité des bandes riveraines a été calculé pour l'ensemble des rives. Certaines caractérisations des cours d'eau ont eu lieu avec divers partenaires. Toutefois, cette caractérisation est incomplète, tant d'un point de vue écologique, hydraulique ou géomorphologique. Le diagnostic des cours d'eau problématiques devra être réalisé afin de prioriser les interventions.

4.1.7 Les changements climatiques : impacts importants sur la gestion de l'eau

Selon les projections climatiques pour la région de Laval à l'horizon 2041-2070 (Plan climatique de Laval — Horizon 2035⁸), suivant des scénarios d'émissions modérés et élevés, on verrait une augmentation des températures estivales et hivernales moyennes avec entre trois et quatre fois plus de jours au-dessus de 30 °C et un nombre d'épisodes de vagues de chaleur plus longues. On percevrait aussi une augmentation des épisodes hivernaux de gel et de dégel, ainsi que des gels tardifs à l'automne et des dégels printaniers hâtifs. En période hivernale, il y aurait une diminution du nombre de jours de neige et une augmentation de la pluie et du verglas.

Concernant les précipitations, on prévoit une augmentation des précipitations totales annuelles et des précipitations sous forme de pluie pour toutes les saisons. À noter que l'augmentation des précipitations ne compensera pas celle de l'évapotranspiration en été, ce qui pourra mener à l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse durant cette saison.

Ces aléas climatiques auront des impacts sur la consommation et la disponibilité en eau pour l'irrigation et l'arrosage à des fins agricoles, pouvant générer des conflits d'usage avec d'autres utilisateurs. L'abaissement de la nappe

⁷ <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/plan-regional-milieux-humides.pdf>

⁸ <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/plan-climatique-laval.pdf>

phréatique et du niveau des cours d'eau ou la diminution du débit d'eau auront des impacts sur la capacité de production d'eau potable (abaissement du niveau des sources d'eau et de la qualité de l'eau). Par ailleurs, le stress hydrique des végétaux entraînera une diminution du rendement des productions agricoles pendant ces périodes et une augmentation du temps pour l'arrosage.

Dans ce contexte, l'amélioration de la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines dans des secteurs ciblés et l'adoption de meilleures pratiques d'irrigation sont des enjeux d'intérêt reliés à la gestion de l'eau, enjeux identifiés par le récent Plan d'agriculture durable régional 2021-2025 du MAPAQ pour la région de Montréal-Laval-Lanaudière et le PRMH 2022-2032 de la Ville de Laval.

Dans le secteur agricole lavallois, les connaissances sur les besoins en eau des différentes cultures sont limitées. Si plusieurs producteurs horticoles disposent déjà de systèmes d'irrigation efficaces, tous ne sont pas nécessairement équipés des technologies permettant un contrôle optimal de l'irrigation. Plusieurs producteurs constatent qu'ils manquent de connaissances, notamment sur leurs besoins en matière de système d'irrigation, sur la conception, le dimensionnement et l'utilisation d'un système d'irrigation, ainsi que sur la réglementation entourant l'usage de l'eau.

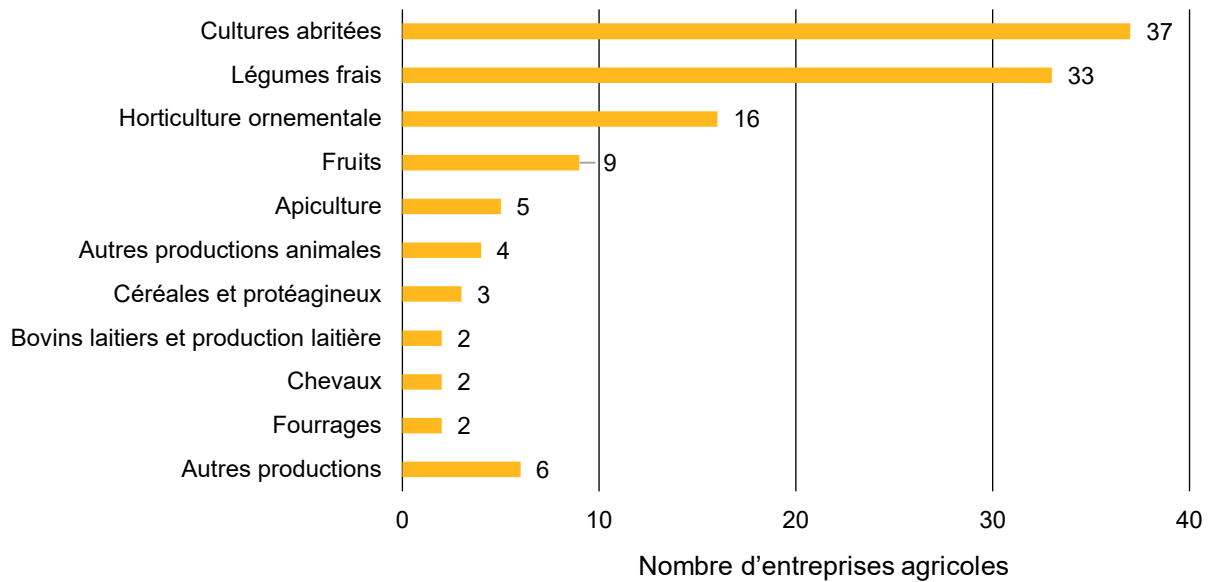
Selon le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'Outaouais-Laurentides du Projet Agriculmat piloté par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), avec l'appui de l'Union des producteurs agricoles (UPA) d'Outaouais-Laurentides, dont la région de Laval fait partie, la formation et l'accompagnement des producteurs et des intervenants à la gestion de l'irrigation sont des aspects à prioriser. Pour ce faire, l'appui des consultants experts agricoles devient essentiel au développement des entreprises agricoles du secteur. Dans son PDZA 2016, la Ville de Laval avait comme objectif d'augmenter de 25 % le nombre d'entreprises accompagnées par un club-conseil agroenvironnemental.

4.2 Des entrepreneurs agricoles fiers, persévérants, innovants et diversifiés

4.2.1 Une prédominance des productions végétales

En 2021, Laval compte un total de 119 exploitations agricoles sur son territoire (figure 10). Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ, le nombre d'exploitations agricoles est demeuré relativement stable entre 2010 et 2021, passant de 120 à 119 exploitations en 11 ans. Au cours de cette période, on observe que le nombre d'entreprises en production végétale a diminué quelque peu, passant de 108 à 104, alors que le nombre d'entreprises de production animale a légèrement augmenté, passant de 12 à 13.

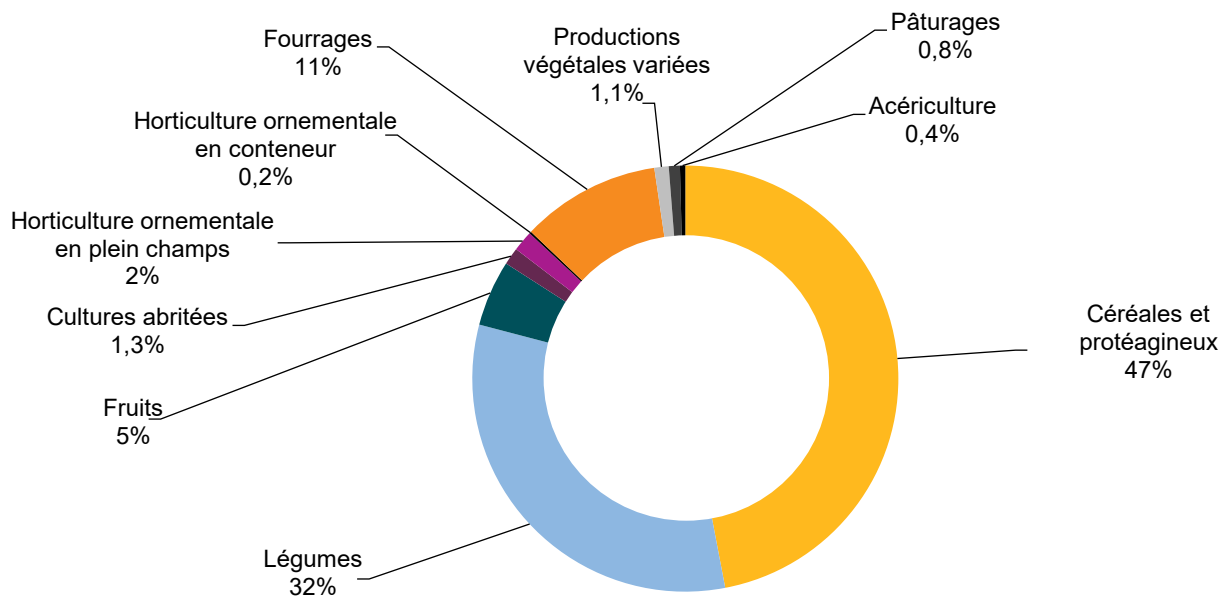
Figure 10. Répartition des entreprises agricoles lavalloises selon le type de production, 2021



Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2021.

La production végétale lavalloise représente 87 % des exploitations agricoles totales du territoire et couvre une superficie de 3 296 hectares, soit environ 46 % de sa zone agricole. On retrouve sur le territoire une variété de productions végétales (figure 11), telles que les cultures abritées, les céréales et les protéagineux, les légumes, les fruits, l'horticulture ornementale, les fourrages ainsi que des productions végétales variées.

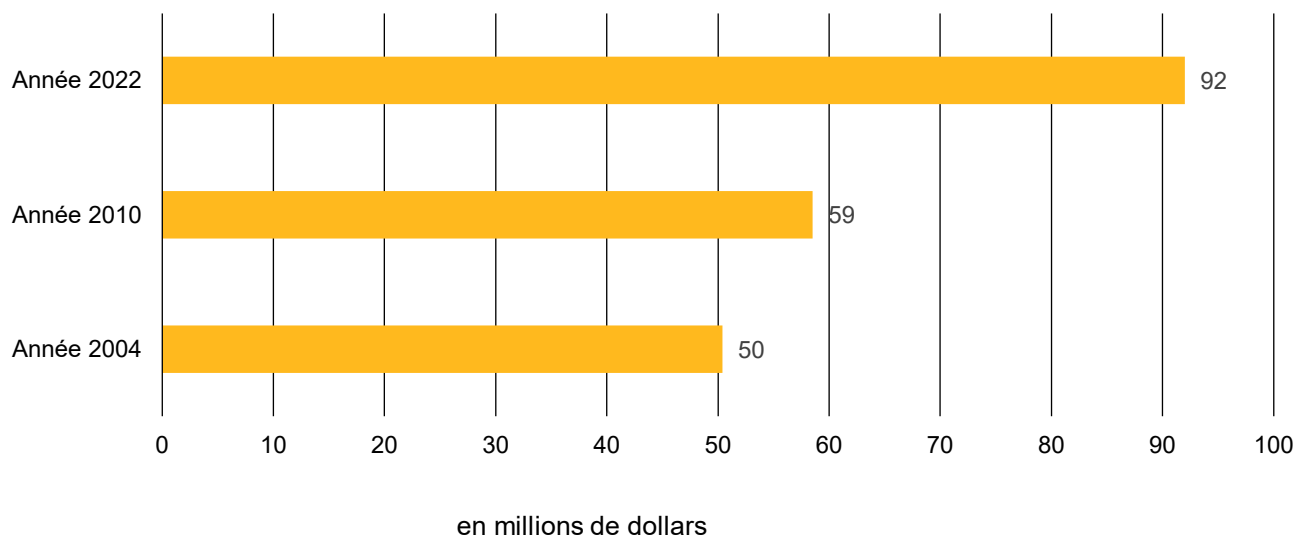
Figure 11. Répartition des productions végétales cultivées, Laval, 2021



Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2021.

Selon les dernières données de Laval économique et du MAPAQ, le chiffre d'affaires annuel du secteur agricole est de 92 millions de dollars, une augmentation de 57 % depuis 2010 (figure 12). Entre 2010 et 2021, bien que le nombre d'entreprises qui tirent leur revenu principal de la production végétale ait diminué de 4 %, les revenus tirés de la production végétale ont augmenté de 24 %, passant de 57,2 à 74,8 millions de dollars.

Figure 12. Chiffre d'affaires agricole total du secteur agricole lavallois, entre 2004 et 2022



Source : Laval économique 2022, Portrait statistique agricole de Laval, MAPAQ.

Au cours de la même période, les revenus provenant de la production animale lavalloise ont augmenté de 63 %, passant de 1,28 à 2,1 millions de dollars. Comme le nombre d'entreprises agricoles est resté stable au cours de la dernière décennie, la hausse des revenus provient d'une augmentation du chiffre d'affaires des entreprises existantes, ce qui indique un bon dynamisme du secteur agricole lavallois.

4.2.2 Les fruits et les légumes des champs, une grande importance économique malgré une baisse des superficies

Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées de céréales et de protéagineux ont augmenté de 31 %, passant de 1 151 à 1 512 hectares. Bien que seulement deux entreprises produisent des fourrages sur le territoire, cette production couvre 340 hectares, soit environ 11 % de la surface occupée par la production végétale sur le territoire. Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées de fourrages ont augmenté de 36 %, passant de 250 à 340 hectares (tableau 2). On trouve aussi une entreprise maraîchère d'importance sur le territoire qui exploite plusieurs centaines d'hectares de la zone agricole.

La production de légumes des champs est la deuxième en importance à Laval, en termes de superficie cultivée. Elle couvre une superficie totale de 1 032 hectares, ce qui représente 31 % de la superficie de la production végétale totale sur le territoire (3 296 hectares). Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées de légumes ont diminué de 24 %, passant de 1 353 à 1 032 hectares.

La production de fruits couvre une superficie de 161 hectares, soit 5 % de la surface occupée par la production végétale sur le territoire. Entre 2010 et 2021, les superficies en fruits ont diminué de 11 %, passant de 181 à 161 hectares. Les principaux fruits cultivés sont les petits fruits et les pommes.

Tableau 2. Évolution des superficies cultivées (en hectares), entre 2010 et 2021, Laval.

Type de culture	2010	2021	Variation en %
Céréales et protéagineux	1 151	1 512	+31 %
Légumes	1 353	1 032	-24 %
Fruits	181	161	-11 %
Cultures abritées	47	42	-11 %
Horticulture ornementale en plein champ	46	50	+9 %
Horticulture ornementale en conteneur	10	5	-50 %
Fourrages	250	340	+36 %
Productions végétales variées	60	35	-42 %
Pâturages	38	27	-29 %
Acériculture	13	13	0 %
Total	3 149	3 217⁹	+2 %

Source : Fiches d'enregistrements du MAPAQ, 2021.

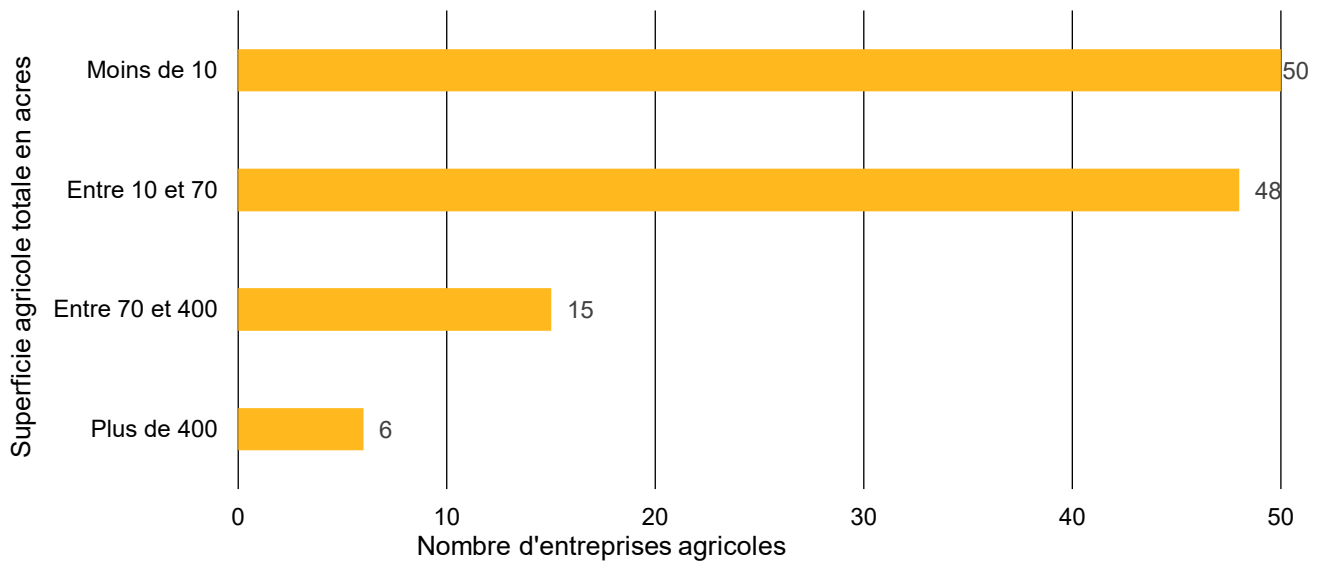
En 2021, les entreprises lavalloises de production de légumes ont généré des revenus totaux de 29 millions de dollars. Il s'agit de la production agricole qui génère le plus de revenus sur le territoire. Cette même année, les entreprises lavalloises de production de fruits ont généré des revenus agricoles de 5 millions de dollars.

4.2.3 Des entreprises cultivant sur de petites surfaces

Entre 2010 et 2021, la superficie cultivée moyenne par les entreprises agricoles est demeurée relativement stable, passant de 26 à 28 hectares. En 2021, 50 entreprises agricoles, soit 42 % des entreprises agricoles, exploitaient des superficies de 4 hectares et moins. De plus, 48 exploitations agricoles, soit 40 % des entreprises agricoles, exploitaient des superficies agricoles de 4 à 28 hectares. Ainsi, plus de 80 % des entreprises agricoles du territoire cultivent des superficies inférieures à 28 hectares (figure 13), ce qui est particulier dans le contexte agricole québécois actuel où l'augmentation des superficies par entreprise est chose courante, voire une tendance lourde. Les entreprises agricoles lavalloises, on le verra plus loin, font principalement de la vente en circuit court, c'est-à-dire directement aux consommateurs, sans intermédiaire. Ce mode de mise en marché favorise généralement les entreprises de plus petite taille, qui développent des activités complémentaires telles que l'agrotourisme pour bonifier leur offre et leurs revenus.

⁹ La variation observée de la superficie de terres cultivées en 2021, entre les figures 11 et le tableau 2, répond aux variations des déclarations volontaires de producteurs agricoles réalisées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Figure 13. Exploitations agricoles classées selon la superficie agricole totale, Laval, 2021



Source : Recensement agriculture 2021, Statistique Canada.

Une minorité d'entreprises agricoles exploitent des superficies de plus grandes tailles, mais elles utilisent la plus grande part des superficies cultivables de Laval. En effet, bien que la production de céréales et de protéagineux occupe une surface de 1 512 hectares, soit 47 % des superficies cultivables lavalloises, les entreprises de céréales et de protéagineux ne représentent que 2,5 % des entreprises agricoles de la région avec trois entreprises.

4.2.4 Laval, « Capitale horticole du Québec »

Près du tiers des entreprises agricoles lavalloises (31 %), soit 37 entreprises, se concentrent dans le secteur des cultures abritées, particulièrement les cultures en serre. En 2021, la production en cultures abritées lavalloise couvre 42 hectares, soit environ 11 % de la production totale québécoise. Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées de cultures abritées à Laval ont diminué de 11 %, passant de 47 à 42 hectares (tableau 2). Les superficies en cultures abritées de Laval sont occupées à plus de 90 % par des cultures ornementales.

Au Québec, Laval se distingue par la production en culture abritée d'horticulture ornementale, d'où son appellation populaire de « Capitale horticole du Québec ». Les entreprises lavalloises représentent 19,9 % des superficies cultivées d'horticulture ornementale en serre du Québec. En 2021, la région de Laval est la deuxième plus grande productrice d'horticulture ornementale en cultures abritées (20 %) après la Montérégie (31 %). En 2019, la production inclut principalement, en ordre d'importance, les fleurs annuelles (44 %), les boutures (28 %), les plants de légumes et les fines herbes (11 %).

En 2021, les cultures abritées lavalloises ont généré des revenus totaux de 25 millions de dollars, soit 34 % des revenus générés par la production végétale. Au nombre de 37, elles rassemblent le plus d'entreprises agricoles sur le territoire lavallois et représentent la deuxième production en importance en termes de revenus générés après le secteur des fruits et des légumes de champ.

4.2.5 L'horticulture ornementale en plein champ en croissance

Bien que moins importante en termes de revenu que celle des cultures abritées, l'horticulture ornementale en champ et en pots n'est pas en reste à Laval. Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées en horticulture ornementale en plein champ ont augmenté de 9 %, passant de 46 à 50 hectares. Durant la même période, les superficies cultivées d'horticulture ornementale en conteneurs (c.-à-d., en pots) ont diminué de 50 %, passant de 10 à 5 hectares. La

production horticole ornementale en plein champ et en conteneurs a généré des revenus agricoles de 11,7 millions de dollars en 2021.

La demande des ménages québécois pour les produits d'horticulture ornementale augmente. En effet, selon le dernier Portrait-diagnostic sectoriel sur l'horticulture ornementale¹⁰, « la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences importantes sur l'industrie de l'horticulture ornementale, dont une hausse marquée des ventes en 2020 et 2021. En 2019, la majorité des producteurs québécois privilégiaient les circuits courts de commercialisation de vente directe au public comme les kiosques à la ferme ou à leur jardinerie. Ce qui est aussi le cas pour les producteurs d'horticulture ornementale de Laval.

4.2.6 La production animale et l'apiculture bien présentes sur le territoire

La production animale représente 11 % des entreprises agricoles du territoire. En 2021, elles sont au nombre de 13 dont la principale source de revenus provient de cette production et on compte un cheptel de 439 unités animales sur le territoire de Laval, une augmentation de 4 % depuis 2010. De plus, 18 entreprises ont des revenus provenant de la production animale, bien qu'il ne s'agisse pas de leur activité principale sur le plan économique.

On observe, dans la période 2010 à 2021, l'émergence de l'apiculture comme un secteur d'activité qui prend de l'importance à Laval. Au nombre de cinq en 2021, les entreprises apicoles représentent 38 % des entreprises de production animale du territoire.

4.2.7 Un grand besoin de main-d'œuvre pour le secteur

Bien que la majorité des emplois et des entreprises lavalloises se trouvent dans le secteur tertiaire, soit le secteur des services, la région peut compter sur le secteur primaire de l'agriculture pour offrir des emplois dans d'autres secteurs d'activités. À Laval, le secteur agroalimentaire (agriculture et transformation alimentaire) génère plus de 3 500 emplois au sein de 225 établissements.

Le secteur de l'agriculture, composé majoritairement de PME, génère plus de 700 emplois au sein de 119 exploitations agricoles. En 2021, 63 % des exploitations agricoles engageaient entre un et neuf employés et seulement 2 % des exploitations agricoles engageaient plus de 100 employés. Les besoins en main-d'œuvre du secteur agricole sont importants pour la poursuite de leurs opérations, plusieurs activités ne pouvant être automatisées, particulièrement dans le secteur horticole très présent sur le territoire.

Les grands enjeux du marché du travail dans la région de Laval incluent le vieillissement de la population, l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins du marché du travail, ainsi que l'intégration des personnes immigrantes à l'emploi.

4.2.8 Une main-d'œuvre de moins en moins familiale

Bien que les membres de la famille demeurent la source principale de main-d'œuvre des exploitations agricoles lavalloises, celles-ci sont plus enclines à engager de la main-d'œuvre non familiale, comparativement au reste du Québec. En effet, 58 % des entreprises agricoles lavalloises engagent de la main-d'œuvre non familiale provenant du Québec, alors que dans la province, c'est 30 % des entreprises qui le font.

La production des cultures abritées, très présente à Laval, est exigeante en main-d'œuvre pour les travaux d'entretien et les récoltes. Parmi les 37 entreprises spécialisées dans ce type de production à Laval, la proportion d'exploitations agricoles qui engagent de la main-d'œuvre non familiale est plus élevée, soit 72 %.

¹⁰ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/types-de-productions/ED_portrait_horticulture_ornementale_MAPAQ.pdf

Bien que mécanisées, les cultures maraîchères, fruitières et ornementales ont un grand besoin de main-d'œuvre qualifiée. En raison de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit au Québec, plusieurs entreprises agricoles ont recours aux travailleurs étrangers temporaires (TET). En 2021, 21 entreprises agricoles lavalloises ont eu recours aux TET.

4.2.9 Une relève au rendez-vous, mais qui rencontre plusieurs défis

Le recensement de la relève agricole établie en 2021 a permis de constater que 7 % de la relève agricole ont choisi de s'établir dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière. Il s'agit d'une augmentation de 2 % depuis 2011¹¹. Parmi cette relève, 50 % ont choisi le mode d'établissement du transfert familial. Après les Laurentides, Laval fait partie de la région où se trouve la plus grande proportion de la relève. En 2021, 43 % de la relève établie dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière ont choisi de s'établir par le démarrage¹².

En 2021, neuf entreprises lavalloises, soit 8 %, avaient l'intention de vendre leur exploitation agricole d'ici cinq ans; une augmentation de 29 % depuis 2010. Parmi ces entreprises, six d'entre elles avaient une relève prévue, tandis que trois entreprises n'avaient pas de relève identifiée sur un horizon de cinq ans, ce qui correspond à un taux de relève de 67 %.

Dans le dernier PDZA, la Ville de Laval a brossé un portrait de la réalité locale de la relève. Parmi les préoccupations mentionnées, la relève agricole signalait être confrontée à une valeur élevée des terres, tant pour leur intégration à une exploitation existante que pour une nouvelle exploitation. La valeur des terres lavalloises est toujours parmi les plus élevées au Québec. Par ailleurs, comme dans l'ensemble de la province, le prix des fermes et le montant des investissements à consentir sont des défis pour tous les types de relève (familiale, non apparentée et en démarrage).

4.2.10 Des actions mises en place pour appuyer la relève

À la suite de la réalisation du portrait de la relève agricole par le MAPAQ en 2021, il a été démontré que le transfert familial demeure le mode d'établissement le plus populaire pour l'ensemble de la relève agricole, bien qu'il soit en baisse (54 % en 2021 comparativement à 56 % en 2016). Cette réalité démontre qu'une relève non apparentée devra disposer de solides assises financières pour acquérir une ferme, notamment en raison de la valeur des terres.

Par ailleurs, une des orientations du dernier PDZA visait à favoriser la relève agricole lavalloise. Afin de répondre à cette orientation, des projets prioritaires élaborés pour favoriser la relève impliquaient notamment le remembrement du site n° 2. En effet, les terres en friche et les lots morcelés constituent des hectares de terres agricoles qui peuvent être récupérés afin d'assurer l'expansion des exploitations existantes et l'accueil de la relève. Les autres projets prioritaires étaient le développement d'un coffre à outils réglementaires adapté à la réalité agricole lavalloise, l'établissement d'une banque de terres, d'un parc en innovation agricole et d'un site d'expérimentation.

L'adoption et la mise en œuvre de la stratégie de remembrement, la banque de terres et les actions complémentaires au remembrement de terres favorisent directement la préservation des terres agricoles au bénéfice de la relève agricole. La Ville de Laval dispose de 169 hectares de terres agricoles pour le développement des activités agricoles. Ces terres constituent une occasion intéressante pour la relève et les futurs entrepreneurs agricoles.

Suivant l'orientation 4 du dernier PDZA qui vise à favoriser la relève agricole à Laval, la Ville, par une entente avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), a mis en place le programme L'ARTERRE sur son territoire pour établir un service de maillage entre la relève et les cédants. Depuis la signature de l'entente, 14 propriétaires agricoles de Laval se sont inscrits, dont six sont prêts au jumelage. On compte 20 aspirants agriculteurs prêts au

¹¹ Portrait de la relève agricole au Québec, MAPAQ, 2021, p.16 Tableau 1 : Répartition de la relève agricole établie et de l'ensemble des agricultrices et des agriculteurs, selon les régions administratives, en 2011, 2016 et en 2021. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf].

¹² [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf].

jumelage, dont 10 proviennent de la CMM. De plus, huit activités de jumelage ont été réalisées, dont quatre sont complétées.

4.2.11 L'innovation agricole soutenue

L'orientation 5 du dernier PDZA visait à favoriser la recherche et le développement des entreprises du secteur. Depuis 2016, la Ville a mis en place un premier parc d'innovation agricole (PIAL) sur la montée Saint-François. Cinq entreprises font partie de ce premier PIAL, soit deux en production maraîchère en plein champ, une entreprise innovante hydroponique en milieu clos (conteneurs), un producteur d'ail en permaculture établi grâce à un maillage de L'ARTERRE et un apiculteur.

Depuis 2019, la Ville travaille à la relocalisation du PIAL sur l'avenue Marcel-Villeneuve. Ce PIAL, doté d'une superficie de 39 hectares de terres (12 hectares en zone agricole permanente, 4 hectares en zone industrielle et 23 hectares en milieu naturel et espaces boisés), a comme objectif de favoriser l'émergence d'entreprises en démarrage ou émergentes en leur offrant les conditions propices au démarrage d'entreprises innovantes. Le PIAL sera un lieu de partage de connaissances et de transfert des acquis vers la relève du secteur, ainsi qu'un lieu pour le développement d'entreprises dans le créneau des nouveaux produits et de la production de denrées de substitution ou à haute valeur ajoutée.

De plus, l'adhésion du PIAL à l'écosystème agroalimentaire de Laval, sous la logique d'innovation TEMMRA, proposée par la Ville de Laval dans la nouvelle vision de développement du territoire par Laval économique, Laval capitale des opportunités et territoire d'expérimentations¹³, permettra d'instaurer une dynamique de réseau complémentaire, solide et pérenne, de créer un tissu agroalimentaire d'exception, de mettre en place des plateformes d'expérimentation et de recherche de premier plan et de favoriser les connaissances et les mécanismes de partage et de mutualisation.

4.2.12 Une offre de formation bien présente

Sur le territoire de Laval, des formations en agriculture sont offertes au Collège Montmorency et au Centre de formation horticole de Laval. Au Collège Montmorency, les programmes offerts sont : paysage et commercialisation en horticulture ornementale ainsi qu'administration et gestion. Au Centre de formation horticole de Laval, les programmes offerts sont : lancement d'une entreprise dans le domaine horticole, élagage, horticulture-paysagiste, horticulture urbaine, horticulture et jardinerie, fleuristerie et construction d'aménagements paysagers. Le Collectif régional en formation agricole (CRFA) de Montréal-Laval-Laurentides offre aussi plusieurs formations agricoles adaptées aux besoins des producteurs de la région.

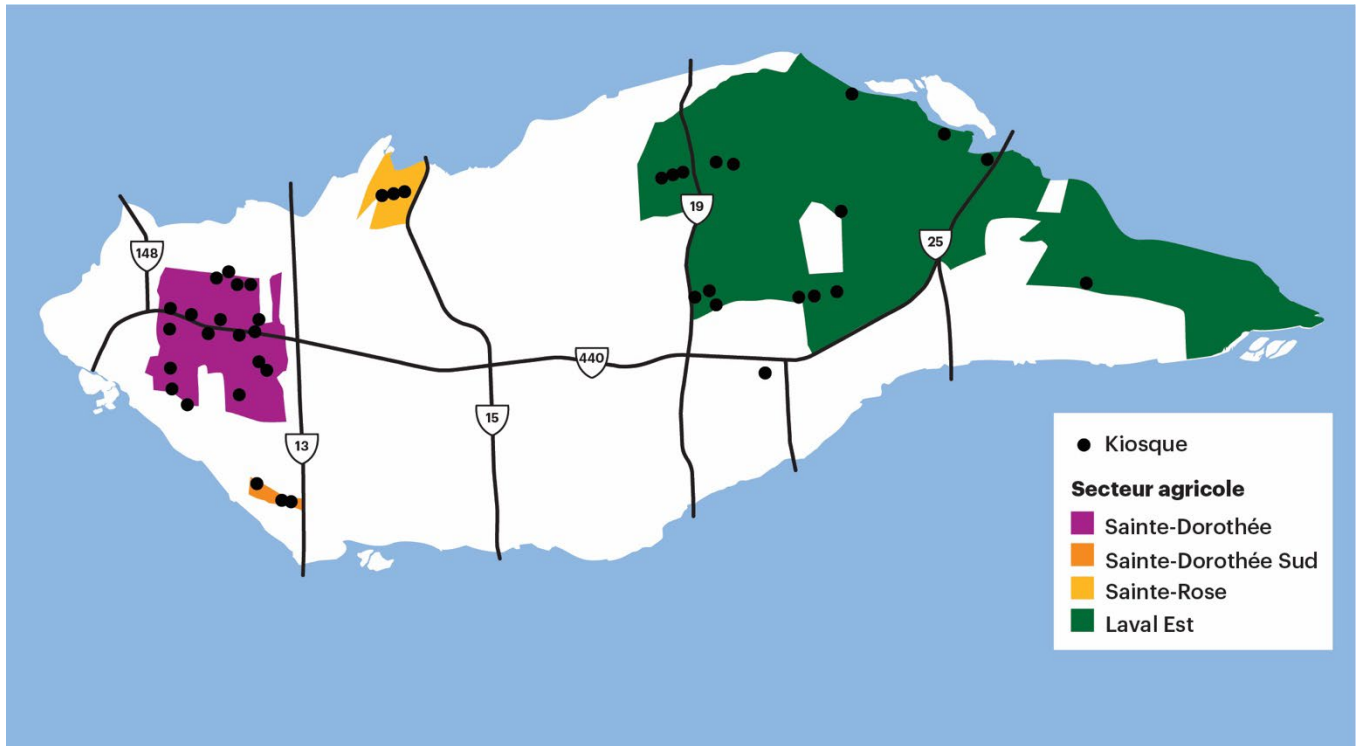
4.3 Une agriculture de proximité et un territoire accessible

4.3.1 Des kiosques à la ferme à proximité de zone urbaine : un caractère distinctif pour Laval

L'un des caractères distinctifs de l'agriculture lavalloise est qu'une grande proportion des entreprises agricoles du territoire font de la vente en circuit court via un réseau de kiosques à la ferme, profitant de la grande proximité de leur entreprise avec le secteur urbain. En 2023, 37 entreprises agricoles lavalloises ont un kiosque à la ferme, représentant près d'un tiers des entreprises agricoles à Laval, une proportion beaucoup plus élevée qu'ailleurs au Québec. Sur le territoire lavallois, les kiosques à la ferme sont concentrés dans le secteur de Sainte-Dorothée et dans le secteur Est (figure 14).

¹³ <https://lavaleconomique.com/wp-content/uploads/2023/03/vision-strategique-2023-2027.pdf>

Figure 14. Localisation des kiosques à la ferme



Source : Pleineterre, 2023.

Les « circuits courts » sont une forme de mise en marché individuelle où l'on retrouve au plus un intermédiaire entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur. À Laval, les circuits courts constituent la stratégie de vente privilégiée pour plusieurs secteurs de production, tels que les légumes et les fruits frais, l'horticulture, l'agneau et l'apiculture. En plus de la vente via un kiosque à la ferme, la vente en marché public est le mode de mise en marché par circuit court le plus utilisé par les entreprises agricoles lavalloises. Entre 2007 et 2021, on observe une augmentation de 37,5 % du nombre d'entreprises agricoles faisant de la vente en marché public (24 entreprises agricoles en 2021).

Les entreprises faisant de la vente en circuit court sont regroupées sous la marque « Saveurs de Laval ». Saveurs de Laval, une initiative de la Ville de Laval, fait la promotion des entreprises agroalimentaires lavalloises et de leurs produits auprès de la population et des institutions. Le site Web de Saveurs de Laval présente un répertoire des entreprises agricoles, des produits de transformation à la ferme et des activités complémentaires sur les fermes.

Consciente de la richesse créée par la présence de ces entreprises sur son territoire, la Ville avait comme objectif d'accroître la notoriété de l'agriculture de Laval et des circuits courts de commercialisation par la notoriété de Saveurs de Laval dans son PDZA 2016. En 2020, lors d'un sondage auprès des citoyens lavallois, 33 % des répondants ont mentionné connaître la marque Saveurs de Laval. En effet, la réalisation de projets prioritaires a permis d'accroître de 24 % la notoriété de l'agriculture lavalloise.

4.3.2 Des activités complémentaires à la ferme bien présentes

Profitant de la grande proximité du territoire agricole de Laval avec les citoyens de la grande région métropolitaine, plusieurs entreprises agricoles lavalloises ont développé au cours des années une offre d'activités complémentaires à la ferme. Selon le MAPAQ, les activités complémentaires à la ferme comprennent l'agrotourisme, la transformation à la ferme, les kiosques à la ferme et la vente en marché public.

Il s'agit d'activités qui sont présentes à la ferme en complémentarité de la production agricole. En 2021, on compte 18 entreprises qui offrent des activités agrotouristiques, dont la grande majorité offre des activités d'autocueillette et récréatives à la ferme sur le territoire de Laval. Les producteurs du secteur de l'horticulture ornementale de Laval participent aussi à ces circuits courts de distribution par des ventes directement à la ferme.

Certaines de ces entreprises possèdent une jardinerie dans laquelle on peut trouver une fleuristerie ou une offre de services horticoles. Rappelons que l'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole.

Pôle attractif au sein de la grande région métropolitaine, Laval a accueilli 770 955 touristes en 2021, dont 56,5 % en tourisme d'agrément et 43,5 % en tourisme d'affaires. Profitant de ce grand achalandage touristique, Tourisme Laval fait la promotion des entreprises touristiques et propose un circuit agrotouristique qui permet de faire découvrir aux visiteurs les produits du terroir de la région et de rencontrer les producteurs agricoles, tout en profitant d'activités récréatives et complémentaires à la ferme. L'offre touristique se fait en complémentarité avec des prestations d'hébergement et de restauration.

Pour maintenir et bonifier cette offre d'activités complémentaires à la ferme, les entreprises ont besoin de soutien technique et financier. Depuis 2016, 20 % des 120 entreprises agricoles lavalloises ont bénéficié des services d'accompagnement afin d'améliorer leur proposition de diversification, ce qui dépasse l'objectif de la Ville dans son précédent PDZA, qui était de faire en sorte que 10 % des entreprises aient réalisé des initiatives de diversification.

4.3.3 La transformation à la ferme en forte croissance

Entre 2010 et 2021, le nombre d'entreprises agricoles lavalloises pratiquant des activités de transformation à la ferme sur le territoire a doublé, passant de 7 à 14 entreprises. On distingue la transformation à la ferme à partir de denrées produites en partie sur place de la transformation alimentaire qui se fait hors des fermes, souvent en zone industrielle ou commerciale.

Les types d'activités de transformation à la ferme qui se distinguent sur le territoire sont faites à partir de fruits et de légumes. Certaines entreprises agricoles lavalloises offrent également des produits fabriqués à partir de leur production qui incluent les produits laitiers, la boulangerie, les pâtisseries, de la viande et de la volaille.

05. Diagnostic territorial



Le diagnostic territorial de la zone agricole de la Ville de Laval a été élaboré à partir d'une analyse des faits saillants du portrait et du bilan des réalisations du PDZA 2016-2021 ainsi que des résultats des activités de coconstruction réalisées avec les parties prenantes du territoire. Ce travail a permis d'établir les grands enjeux du territoire et de l'agriculture de la Ville de Laval, afin d'élaborer des objectifs stratégiques menant au plan d'action.

Le diagnostic territorial et le plan d'action élaborés à l'aide des parties prenantes est en lien direct avec l'idée maîtresse de la vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature*¹⁴. Elle se décline comme suit :

« Grande ville moderne, Laval se déploie dans le respect du bien-être de ses citoyens. Son développement urbain s'harmonise avec la conservation et la mise en valeur de ses milieux naturels. À la grandeur de l'île, ses quartiers chaleureux et son centre-ville attrayant composent une mosaïque vivante avec ses rivières, ses boisés, ses parcs et ses terres agricoles. En 2035, Laval est une véritable force urbaine tout en nature. »

Les enjeux soulevés à partir des ateliers de travail et le plan d'action élaboré lors de la mise à jour du PDZA de Laval soulignent l'importance de la préservation des terres agricoles et de leur cohabitation avec les milieux naturels et urbanisés présents dans le souci du maintien d'une agriculture de proximité au bénéfice de la qualité de vie des Lavalloises et des Lavallois.

De plus, le diagnostic et le plan d'action du présent PDZA sont également en forte concordance avec la Vision stratégique lavalloise de développement économique 2023-2027, Laval, capitale des opportunités et territoire d'expérimentations lancée le 31 mars 2023. Parmi les orientations stratégiques qui s'y retrouvent, il y a notamment l'axe 5 qui est dédié à l'agroalimentaire à Laval, avec plusieurs objectifs visant à soutenir le dynamisme du secteur agroalimentaire. L'axe 4, qui concerne entre autres la valorisation du territoire, est également pertinent pour la zone agricole et son développement. De plus, l'innovation est présente transversalement dans la vision stratégique, avec l'agroalimentaire identifié comme une des six filières économiques clés à développer moyennant une approche collaborative d'innovation et d'expérimentation à Laval (axe 2).

5.1 Les objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques sont les grandes lignes de la mise en œuvre qui permettra à terme de concrétiser l'ambition pour l'agriculture de Laval, par l'ensemble des parties prenantes impliquées. Les objectifs stratégiques identifiés permettront de cadrer les divers chantiers du plan d'action :

- Favoriser le dynamisme des activités agricoles et la pérennité de l'utilisation des terres en zone agricole de Laval.
- Structurer l'offre agrotouristique, l'agriculture de proximité, la promotion des produits locaux et de l'expérience touristique sur les lieux et la mise en valeur des paysages.
- Développer le potentiel sylvicole et agroforestier en zone agricole permanente.
- Faciliter le développement des entreprises et permettre l'établissement de la relève du secteur, en concordance avec la vision stratégique de Laval économique.
- Permettre le développement de l'agriculture lavalloise dans un cadre réglementaire favorable et une cohabitation harmonieuse.
- Soutenir le développement et l'attractivité des filières des cultures abritées et des cultures en milieu clos.
- Améliorer la qualité des cours d'eau intérieurs.

5.2 Les défis et les pistes de solution

Pour chacun des enjeux du territoire et des activités agricoles de Laval, des défis et des pistes de solution ont été identifiés.

¹⁴ Une vision, une ville : urbaine de nature Laval 2035, Ville de Laval, 2015.

5.2.1 Cohabitation des usages, réglementation municipale et réalité agricole

Défis

L'aménagement d'infrastructures agricoles sur le territoire de la Ville de Laval est régi par le Code de l'urbanisme (règlement CDU-1) adopté en 2022. Lors de la soumission de leurs projets à la Ville de Laval, les producteurs agricoles ont soulevé que les recommandations et les suivis auxquels ils doivent se soumettre ne correspondent pas à la réalité du secteur, qui diffère des secteurs commercial et industriel.

La complexité de la réglementation municipale et les délais de délivrance des permis peuvent engendrer de la frustration de la part de certains producteurs et même occasionner de la perte de productivité et l'abandon de projets (action 5.1.1). Les producteurs sont eux-mêmes souvent peu conscients des limites auxquelles est confrontée l'administration municipale responsable d'appliquer la réglementation.

L'agriculture lavalloise cohabite bien avec les autres usagers du territoire. En revanche, de nouvelles réalités agricoles peuvent occasionner certains problèmes de voisinage, comme la luminosité de nuit au pourtour des complexes de serres.

Les milieux naturels protégés présents sur le territoire agricole lavallois peuvent aussi être une source de problèmes de cohabitation, car leur présence peut être vue comme limitante pour le développement de l'agriculture par les producteurs agricoles.

Pistes de solution

Une bonne collaboration et une bonne communication entre le milieu agricole et les instances municipales sont essentielles au développement de la zone agricole du territoire et la cohabitation avec le milieu urbain. D'une part, l'accompagnement des producteurs est nécessaire tout au long du processus de conformité réglementaire lors de la soumission de projets (permis, financement, plans d'ingénierie, documents administratifs, etc.). D'autre part, pour mieux planifier les projets urbains à proximité du territoire agricole et limiter l'impact sur les activités agricoles, une réflexion continue en amont sur les outils réglementaires municipaux en concertation avec le milieu agricole est nécessaire pour le développement des filières agricoles, notamment la gestion des eaux pluviales et des cours d'eau (action 5.1.1).

Il est primordial que les règles municipales en vigueur tiennent compte des activités agricoles présentes lors de nouveaux développements, pour éviter des problématiques de cohabitation des usages, comme le passage de la machinerie agricole ou la capacité de circulation des excursionnistes sur un site agrotouristique. Pour faciliter cette cohabitation, il est important que les producteurs agricoles, dans un souci de maintien de relations harmonieuses avec le voisinage, se mettent en mode préventif et utilisent les outils à leur disposition tels que la campagne de communication et de diffusion de vidéos produits par l'UPA (action 5.2.1).

D'autre part, les milieux naturels devraient être plutôt considérés comme des attraits paysagés et naturels permettant le développement de l'identité agricole lavalloise, dans une optique de développement touristique (action 2.2.3) ainsi que de lieux fournissant d'innombrables services écosystémiques desquels dépend la productivité agricole.

5.2.2 Accès à la terre : importance de la remise en culture des friches et des activités de remembrement

Défis

En 2022, la zone agricole permanente de Laval comprenait 7 123 hectares de terres, dont 3 296 hectares sont en culture. À l'intérieur de la zone agricole, une partie des terres est utilisée à des fins non agricoles (droits acquis), en servitudes (routes et autoroutes) ou sous milieux naturels protégés (cours d'eau, couvert forestier d'intérêt et milieux

humides d'intérêt). La faible disponibilité et le coût élevé d'acquisition des terres agricoles, accentués par la spéculation foncière causée par la proximité de la zone agricole lavalloise avec le périmètre urbain, rendent plus difficiles l'établissement d'une relève agricole et la réalisation des projets d'expansion des entreprises existantes.

Ce contexte périurbain crée des conditions qui favorisent la spéculation foncière, et plusieurs propriétaires fonciers non-agriculteurs, pensant pouvoir extraire leur propriété de la zone agricole, laissent leurs terres non exploitées et en friche. Le territoire agricole de Laval est aussi très morcelé, ce qui rend difficile la mise en culture de ces superficies souvent trop petites pour l'implantation d'un projet agricole viable.

Pistes de solution

La remise en culture des terres en friche et l'utilisation des terres non exploitées à des fins agricoles sont au cœur des préoccupations de la Ville de Laval et des parties prenantes du territoire (actions 1.1.1 et 1.1.8). La Stratégie de remembrement agricole, mise en œuvre depuis 2019 et qui permet de régulariser l'occupation du territoire agricole et d'accroître la superficie de terres cultivées, doit être maintenue ou même accélérée (actions 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4). Le milieu souhaite que ces terres remises en état d'agriculture soient offertes prioritairement à des producteurs agricoles lavallois de la relève ou établis (actions 1.2.1 et 4.2.1).

D'autres aspects de la problématique des terres en friche doivent être considérés en amont afin d'éviter une aggravation de la situation. Il est important pour les parties prenantes de sensibiliser et d'informer les propriétaires fonciers quant à l'importance du maintien de la vocation agricole des terres cultivables (action 1.1.1). Il faut aussi renforcer les moyens coercitifs, comme la surtaxe déjà présente ((actions 1.1.5, 1.1.6 et 1.1.7). Ces actions devront être mises en œuvre en collaboration avec les intervenants et les experts du milieu, pour éviter l'augmentation des superficies en friche et la spéculation foncière. Cela permettra de maintenir un levier financier pour absorber les coûts associés à la remise en culture de ces superficies.

5.2.3 Mise en valeur des boisés : équilibre entre préservation et développement des potentiels

Défis

Les boisés privés occupent 20 % du territoire agricole lavallois. Les potentiels de ces boisés, bien que très présents, sont peu mis en valeur. Peu de boisés du domaine privé et municipal en zone agricole ont été caractérisés. Il y a un besoin de réaliser des inventaires forestiers standardisés pour planifier en amont la protection des milieux naturels et du couvert forestier, mais également pour bien évaluer les menaces présentes, telles que les maladies, les épidémies d'insectes et les espèces exotiques envahissantes (EEE) (actions 3.1.1 et 3.1.2).

Contrairement à ce qui prévaut dans la majorité des régions administratives du Québec, les propriétaires lavallois de boisés n'ont pas le soutien d'une agence forestière pour les accompagner sur les plans technique et financier dans la mise en valeur de cette ressource (action 3.2.1). L'application des règlements portant sur les possibilités d'aménagement des boisés en zone agricole est perçue comme complexe par les producteurs agricoles et est mécomprise par les citoyens, ce qui engendre plusieurs plaintes citoyennes non fondées (action 3.1.3).

Pistes de solution

La mise en valeur des boisés passe par l'appréciation de la valeur culturelle, paysagère, environnementale et économique des boisés. En plus de la sylviculture (par exemple, la coupe de jardinage) et de l'acériculture, les boisés agricoles pourraient être utilisés pour la récolte de produits forestiers non ligneux (par exemple, les champignons) alors que les friches ou les rives des cours d'eau pourraient être exploitées pour des activités d'agroforesterie (plantation d'essences nobles, d'espèces à croissance rapide, d'arbres à noix, etc.) ou des vergers en permaculture (actions 3.1.1 et 3.1.5). D'autres facteurs, tels que les coûts d'entretien et d'aménagement des boisés et l'incidence sur la valeur foncière des terres agricoles, doivent être considérés pour faciliter cette mise en valeur (action 3.1.2).

Pour ce faire, il demeure important de mieux définir, sur le plan organisationnel, les intervenants impliqués et le rôle de chacun, le tout dans l'objectif de préserver des espaces naturels de manière harmonieuse, avec la préservation de la zone agricole (action 3.1.4). Étant donné que plusieurs boisés situés à Laval se trouvent dans la zone agricole, la mise en valeur par l'aménagement doit aussi passer par les agriculteurs, les propriétaires et le comité consultatif agricole (CCA). Il est primordial que les objectifs d'accroissement des superficies cultivables du territoire de Laval soient pris en considération dans la mise en valeur des boisés de la zone agricole (action 3.1.2).

5.2.4 Mettre de l'avant des paysages agricoles pour une meilleure valorisation de l'agriculture

Défis

Au sein du territoire lavallois, plusieurs secteurs sont reconnus comme territoires patrimoniaux (patrimoine naturel, archéologique, bâti) à caractère rural, urbain et culturel. Le schéma d'aménagement et de développement de Laval les identifie comme étant des « lieux identitaires » pour les Lavalloises et les Lavallois, qui reconnaissent leur valeur esthétique. Les territoires et les rangs agricoles lavallois ont, quant à eux, un caractère distinctif.

Pistes de solution

La valorisation de ces paysages agricoles et l'affirmation d'une identité agricole auprès des Lavalloises et des Lavallois restent un enjeu important. Il y a un désir de la part de la Ville de Laval et des producteurs agricoles de développer une notion de paysage (action 2.2.3) pour une connaissance et une reconnaissance du territoire agricole, notamment via l'agrotourisme, les outils promotionnels d'achats de produits locaux (Saveurs de Laval) et l'adaptation des lieux d'accueil à la ferme (par exemple, les cyclistes) (action 2.2.2).

5.2.5 Gestion de l'eau et accès à l'énergie : acquisition de connaissances et actions concertées nécessaires

Défis

Les changements climatiques nécessiteront de grandes adaptations en matière de gestion de l'eau à la ferme pour l'irrigation des cultures et l'abreuvement des animaux d'élevage. De plus, les producteurs devront se conformer aux nouvelles réglementations environnementales québécoises en matière de prélèvement de l'eau et de gestion des eaux de lavage à la ferme, telles que le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Les connaissances sur cette problématique manquent toutefois. De ce fait, plusieurs intervenants s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour que les besoins en eau, tant en quantité qu'en qualité, les besoins agricoles et d'autres usages soient comblés adéquatement par les ressources disponibles (action 6.1.2).

En tant qu'entité municipale ayant les pouvoirs d'une MRC, la Ville de Laval a la compétence pour assurer l'écoulement des eaux dans les cours d'eau sur son territoire. L'entretien des cours d'eau en milieu agricole est essentiel pour le maintien du drainage des champs (action 7.2.1). Depuis les années 1990, la plupart des cours d'eau du territoire agricole lavallois n'ont pas été caractérisés (actions 7.1.2 et 7.1.3) et les besoins d'entretien n'ont donc pas été identifiés. Cette situation occasionne plusieurs irritants dans le milieu agricole, car les entreprises agricoles subissent des problématiques en lien avec le mauvais écoulement de certains cours d'eau du territoire (action 7.1.2).

Pistes de solution

Sachant que cette ressource est primordiale pour le développement des secteurs horticoles et des cultures abritées, fers de lance de l'agriculture lavalloise, il est primordial d'anticiper dès maintenant la rareté à venir en approvisionnement en eau et un meilleur accès à l'énergie pour les fins agricoles. Pour ce faire, une concertation

régionale des divers acteurs impliqués doit être faite, en plus d'une acquisition de connaissances plus fines sur la problématique pour mettre en place des actions pertinentes et efficaces (actions 6.1.1 et 6.1.2).

Les producteurs agricoles désirent qu'un programme de gestion des cours d'eau soit mis en place par la Ville de Laval (action 7.1.1). Précédemment, un diagnostic des cours d'eau problématiques devra être réalisé afin de prioriser les interventions (action 7.1.3). Le programme de gestion devra inclure l'ensemble des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la réduction à la source de l'érosion et devra être fait en lien avec le PRMHH de Laval (actions 7.2.2 et 7.2.3).

5.2.6 Atteindre les marchés et mettre en valeur des attraits agrotouristiques

Défis

Le territoire agricole de Laval se distingue en raison de sa grande proximité avec la zone urbaine, de l'important bassin de consommateurs qui comprend également la grande région métropolitaine de Montréal et du dynamisme de son tourisme régional. L'offre distinctive de vente en circuit court et d'agrotourisme proposée par plusieurs entreprises agricoles du territoire et mise de l'avant par un important réseau de kiosques à la ferme doit continuer à rejoindre ces clientèles.

Cependant, dans le milieu agricole, les modes de commercialisation diffèrent d'une production à une autre et selon la taille des entreprises. Afin de profiter au maximum de la situation privilégiée de la zone agricole lavalloise située au sein de la région métropolitaine de Montréal, plusieurs enjeux ont été identifiés par les producteurs et les intervenants du milieu : le manque de rentabilisation de la vente en ligne en raison du coût élevé de la livraison, la méconnaissance du secteur de la livraison, le difficile accès au secteur des hôtels, des restaurants et des institutions (HRI), la compétitivité étrangère, les contraintes de l'accessibilité des kiosques à la ferme pour une variété de consommateurs (transport adapté, stationnements, cyclistes, etc.).

Plusieurs initiatives ont été élaborées pour valoriser et uniformiser l'offre touristique par les divers organismes de promotion (Laval économique, Tourisme Laval et la Table de développement alimentaire de Laval [TDAL]) (action 2.2.1). Toutefois, il y a un manque de données sur l'impact et les retombées de ces initiatives sur l'achalandage des fermes offrant des activités complémentaires à la ferme. Il reste encore des actions à mener pour que ces touristes puissent profiter de la grande diversité d'activités offertes sur les fermes du territoire lavallois (actions 2.1.1 et 2.2.1).

Pistes de solution

Il y a un désir de la part des producteurs et de la Ville de Laval de soutenir le développement des diverses filières agricoles du territoire sur le plan de la distribution et de la mise en marché, afin de mieux positionner les produits locaux lavallois et de mieux desservir leurs marchés respectifs (action 2.1.2). Pour ce faire, on constate la nécessité d'avoir plus d'actions concertées entre les divers acteurs du milieu, pour le maintien de l'agriculture de proximité qui concerne plus particulièrement l'offre agrotouristique (action 2.2.1). En plus d'un accompagnement entrepreneurial des entreprises agricoles, l'aménagement et l'accessibilité aux circuits agrotouristiques par divers moyens de transport (circuits d'autobus, vélo, piéton) doivent être envisagés (actions 2.2.2 et 2.2.3).

La Ville de Laval compte également plusieurs organismes à but non lucratif qui participent à la distribution de produits alimentaires qui proviennent notamment des fermes lavalloises. Toutefois, les actions et l'implication sociale des producteurs y sont peu valorisées. Une action plus concertée est nécessaire pour faire la promotion des produits locaux lavallois auprès des distributeurs, des marchands et des organismes locaux (action 2.1.2). Cela favorisera également les échanges avec les initiatives et les projets qui émaneront de la communauté nourricière à venir, qui incluent notamment des projets touchant à l'éducation citoyenne aux pratiques agricoles, à l'agriculture urbaine et à la sécurité alimentaire (action 2.2.1).

5.2.7 Faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Défis

Selon les données du MAPAQ, 58 % des entreprises agricoles lavalloises engagent de la main-d'œuvre non familiale du Québec. Cela s'explique grandement par la prédominance des entreprises horticoles et de cultures abritées sur le territoire qui ont de grands besoins en main-d'œuvre pour leurs opérations de production. Ces entreprises sont encore plus touchées par la pénurie de main-d'œuvre actuelle qui affecte l'ensemble du secteur agricole québécois (action 4.1.3).

Pistes de solution

Bien que ces entreprises aient accès au programme permettant l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (TET), les entrepreneurs agricoles ont souligné le besoin important de main-d'œuvre qualifiée. La mise sur pied de formations adaptées à leur secteur, en collaboration avec les institutions et les entreprises locales, a été fortement soulignée comme solution pour faire face aux besoins en main-d'œuvre. La Stratégie lavalloise de la main d'œuvre (2023-2026) est un autre dispositif de Laval économique disponible aux entreprises agricoles du territoire (action 4.1.3).

5.2.8 Maillage et réseautage essentiels au développement du secteur agroalimentaire

Défis

Les entrepreneurs agricoles sont très occupés par la gestion des opérations de leur entreprise agricole et ils souhaiteraient avoir plus d'occasions de réseautage. De plus, les producteurs agricoles sont peu maillés avec les réseaux entrepreneuriaux existants, dont Laval économique et la Chambre de commerce et de l'industrie de Laval (CCIL). Plusieurs programmes existants et ressources humaines de Laval économique de la Ville de Laval sont disponibles à l'accompagnement des producteurs agricoles et des transformateurs alimentaires pour le développement de projets. Toutefois, plusieurs producteurs agricoles affirment ne pas être au courant des programmes et des offres de services disponibles.

Pistes de solution

Les réseaux d'affaires offrent des occasions d'en apprendre davantage sur les réalités entrepreneuriales, étant souvent les mêmes pour des secteurs d'activité différents. Il est important d'envisager un meilleur maillage entre les différents réseaux d'affaires de Laval et les entrepreneurs agricoles. On note aussi un besoin d'améliorer la communication et de faciliter le maillage entre l'offre aux entreprises et les producteurs agricoles de la région par le biais de différents moyens, tels qu'une plateforme d'échange commune, des journées d'information et des visites à la ferme (action 4.1.1).

5.2.9 Bonifier le soutien en innovation et en transfert technologique

Défis

Les entreprises agricoles du territoire lavallois principalement axées sur la production horticole et les cultures abritées ont besoin de soutien en innovation et en transfert technologique, afin de maintenir leur compétitivité sur les marchés et de faire face aux défis que sont, parmi d'autres, le manque de main-d'œuvre, l'augmentation du prix des intrants et la compétition étrangère.

Pistes de solution

Des subventions existent pour la robotisation, la transformation numérique, le commerce électronique, l'agriculture de précision et l'intelligence artificielle à la ferme. Pour obtenir ces sommes, les entreprises agricoles doivent être accompagnées pour la mise en place et l'accès à ces technologies par le biais d'activités de démonstration, de soutien technique et d'aide à la décision. À cet effet, Laval économique déploie depuis peu sa nouvelle stratégie de développement économique TEMMRA, qui vise le secteur agroalimentaire, entre autres, dans l'approche de filières d'innovation.

TEMMRA aspire à mettre en place différents projets d'innovation dans six filières d'intérêt identifiées comme porteuses pour le développement économique de la ville, dont la filière agroalimentaire. Il faudra s'assurer que la mise en place de cette nouvelle stratégie fasse en sorte de permettre aux entreprises agricoles du territoire de bénéficier du soutien à l'innovation offert pour pérenniser le secteur agricole de Laval (action 4.1.2). Ce soutien à l'innovation et au transfert technologique devra se faire en lien étroit avec le développement et la mise en service du PIAL, dont les infrastructures pourront servir à l'ensemble des entreprises agricoles du territoire (action 4.1.4).

5.2.10 Maintenir l'attractivité du territoire lavallois dans le domaine des cultures abritées et de la culture en milieu clos

Défis

La culture abritée constitue une des activités importantes en termes de nombre d'entreprises et de revenus sur le territoire de Laval. Près du tiers des entreprises agricoles lavalloises, soit 37 entreprises, se concentrent dans la production de cultures abritées. Laval est la deuxième région québécoise plus grande productrice d'horticulture ornementale en serre après la Montérégie. En termes économiques, les cultures abritées représentent un chiffre d'affaires annuel de plus de 25 millions de dollars, soit plus d'un quart des revenus agricoles de Laval.

Selon les dernières estimations du MAPAQ, la production québécoise actuelle ne répond qu'à 50 % du volume de fruits et légumes de serre consommés au Québec et la demande pour ces produits continue d'augmenter. Les occasions de développement sont donc nombreuses pour les entreprises lavalloises, dans un contexte post-pandémique où le gouvernement du Québec désire augmenter l'autonomie alimentaire du Québec, entre autres par la stratégie du MAPAQ pour la serriculture. Dans la Stratégie de croissance des serres 2020-2025, le gouvernement du Québec souhaite doubler les superficies de légumes et de fruits de serre.

Pistes de solution

La culture en milieu clos, c'est-à-dire la culture à l'intérieur d'un bâtiment en circuit fermé, est en plein essor au Québec. Étant donnée la grande présence d'entreprises pratiquant la culture abritée et sa proximité avec le secteur urbain, le secteur agricole lavallois a tout ce qu'il faut pour se positionner comme leader dans le développement des cultures abritées et en milieu clos (actions 6.2.1 et 6.2.2).

Pour ce faire, un plan d'action doit être élaboré afin de consolider la place importante de Laval dans ces secteurs d'activités. Afin de demeurer compétitives sur le marché québécois, les entreprises des secteurs des cultures abritées et en milieu clos lavalloises doivent être soutenues (actions 6.1.1 et 6.1.2). Elles doivent pouvoir compter, entre autres, sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, des coûts de production énergétique compétitifs, des services-conseils spécialisés et l'accès à du financement pour le développement de la filière sur le plan de l'innovation et de l'efficacité énergétique (action 6.2.3).

06. Ambition



« Faire de l’agriculture lavalloise la destination de choix et un garde-manger diversifié tant pour les Lavallois que pour l’ensemble de la région métropolitaine, en comptant sur des entrepreneurs agricoles fiers, au sein d’entreprises dynamiques, innovantes et prospères qui préparent la relève pour assurer le développement à son plein potentiel d’un territoire agricole protégé. »

C’est l’ambition d’avenir proposée par la Ville de Laval pour son agriculture à la suite des nombreuses consultations menées auprès des acteurs du milieu. Cette ambition se décline en trois piliers : le **territoire agricole protégé**, l’**entrepreneuriat agricole** et la **proximité du territoire et l’accessibilité de la production agricole**. Ces piliers agissent comme de grandes orientations de mise en œuvre et s’articulent comme suit :

Territoire agricole protégé

Le territoire agricole protégé en zone périurbaine est mis en valeur par une occupation dynamique qui favorise l’accès à la terre, tant pour le développement des entreprises existantes que pour l’établissement de la relève. Il s’agit d’un territoire riche avec des sols de qualité et ses milieux naturels diversifiés, qui créent des paysages uniques où la cohabitation des usages permet le développement harmonieux de l’agriculture dans un contexte réglementaire favorable. De plus, la bonne entente entre les parties prenantes du territoire permet une mobilisation de tous les intervenants dans une approche collaborative qui crée un climat de partage et d’innovation.

Entrepreneuriat agricole

Les entrepreneurs agricoles lavallois tirent une grande fierté de leur engagement, de leur persévérance et de leur implication en faveur du maintien et du développement de leur entreprise. Ces entreprises diversifiées, qui produisent des denrées de grande qualité et des produits horticoles ornementaux, sont des modèles d’innovation technologique qui permettent le développement d’une agriculture durable et prospère.

Proximité et accessibilité du territoire et de la production agricole

La proximité du territoire agricole lavallois avec un secteur urbain de grande population et la présence d’un réseau de kiosques à la ferme diversifiés permettent une grande accessibilité à l’agriculture, qui est connue et reconnue par la population lavalloise. Grâce à cet accès, facilité par une offre de transport diversifiée et adaptée, les Lavalloises et les Lavallois en font leur garde-manger en s’y approvisionnant en produits locaux de qualité. Grâce à leur offre agrotouristique distinctive et de qualité, les fermes du territoire créent une expérience unique dans un contexte urbain, contribuant à faire de Laval une destination de choix.

07. Plan d'action



Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2024-2030 de la Ville de Laval est le fruit du travail d'une démarche de concertation et de coconstruction avec le milieu.

La mise à jour du portrait du territoire et des activités agricoles a permis de voir l'évolution de certains indicateurs, desquels ont été extraits des faits saillants par secteurs d'activités. Les ateliers sectoriels menés durant l'hiver et le printemps 2023 avec les parties prenantes du territoire, ont fait ressortir plusieurs pistes d'action à mettre en œuvre pour résoudre les enjeux identifiés lors du diagnostic. À la suite de cet exercice de concertation, sept chantiers de travail ont été retenus.

Un chantier de travail peut répondre à plusieurs objectifs et regrouper plusieurs moyens d'action rassemblant plusieurs parties prenantes autour de thématiques et de problématiques communes. Cette approche a été privilégiée à celle plus traditionnelle d'un plan d'action construit autour d'actions prises de manière individuelle, car elle favorise le travail en communauté de pratique et facilite les échanges entre les parties prenantes ainsi que l'engagement de celles-ci dans la démarche.

En plus d'être plus flexibles, l'accent étant porté sur la thématique du chantier, les moyens d'action peuvent évoluer selon les occasions et les défis rencontrés au cours de la mise en œuvre du plan d'action. En demeurant vigilants quant aux réalités du terrain en constante évolution, on évite alors de mettre des efforts et des sommes dans des actions qui auraient perdu leur applicabilité ou qui n'auraient plus de pertinence pour l'atteinte des objectifs de chacun des chantiers.

Dans les prochaines pages, un sommaire du plan d'action du PDZA 2024-2030 ainsi que les résultats attendus sur un horizon de 7 ans seront présentés.

Le plan d'action du nouveau PDZA est ambitieux avec un cadre financier évalué à 16,5 millions de dollars. Le PDZA 2024-2030 s'inscrit dans les priorités de la Ville et des partenaires gouvernementaux et privés. Ainsi, les différentes initiatives et actions seront financées à 73% par la Ville de Laval, 12% par les partenaires gouvernementaux et organismes sous forme d'ententes et 15% par le secteur privé.

Chantier 1. Accès à la terre

Objectif stratégique 1 : Favoriser le dynamisme des activités agricoles et la pérennité de l'utilisation des terres en zone agricole à Laval.

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats attendus au terme du PDZA
1.1. Augmenter la superficie de terres cultivées dans la zone agricole de Laval.	1.1.1. Intensifier et poursuivre la remise en culture de terres en friche et la Stratégie de remembrement des terres agricoles de Laval.	100 hectares de terres en friche remises en culture par la Ville
	1.1.2. Intensifier et poursuivre l'acquisition des lots morcelés à des fins de remembrement agricole	50 hectares de terres morcelées acquis à des fins de remembrement agricole
	1.1.3. Poursuivre l'acquisition de lots auprès de grands propriétaires de terres agricoles de Laval	45 hectares de terres agricoles acquis auprès de grands propriétaires de terres agricoles
	1.1.4. Compléter le processus de remembrement des terres agricoles de Laval	50% de sites visés remembrés
	1.1.5. Mettre en place un règlement de redevances pour favoriser la remise en culture de terres agricoles en friche et non exploitées.	Un règlement de redevances adopté
	1.1.6. Appliquer le règlement de redevances pour les terres agricoles en friche et non exploitées	Une ressource engagée pour l'application et suivi du règlement
	1.1.7. Caractériser les terres agricoles en friche et non exploitées	4 rapports de caractérisation des terres agricoles élaborés
	1.1.8. Favoriser la remise en culture de terres agricoles en friche et non exploitées par des propriétaires privés	250 hectares de terres agricoles en friche remises en culture par des propriétaires privés
1.2. Favoriser le développement d'entreprises agricoles innovantes.	1.2.1. Mise en place du PIAL pour favoriser le développement d'entreprises agricoles innovantes existantes ou en démarrage.	Un Parc en innovation agroalimentaire à Laval (PIAL) implanté - Phase 1 : Agricole

Chantier 2. Agriculture de proximité, agrotourisme et promotion des produits locaux

Objectif stratégique 2 : Structurer l'offre agrotouristique, l'agriculture de proximité, la promotion des produits locaux et de l'expérience touristique sur les lieux et la mise en valeur des paysages.

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats attendus au terme du PDZA
2.1. Promouvoir l'achat de produits locaux par les citoyens de la région métropolitaine.	2.1.1. Poursuivre l'initiative Saveurs de Laval pour faire la promotion des entreprises et des produits locaux.	6 campagnes de promotion et de valorisation des activités agricoles réalisées
	2.1.2. Stimuler l'achat local, entre autres par des initiatives solidaires, au sein de la ville et des entreprises et dans les épiceries et commerces de Laval.	2 initiatives pour favoriser l'achat local de produits agricoles (Carte proximité fermière et solidaire) réalisées
2.2. Valoriser le territoire, l'agriculture de proximité et le patrimoine agricole.	2.2.1. Établir des ententes avec des partenaires du secteur spécialisés dans l'accompagnement et le développement des entreprises agricoles et agrotouristiques afin de répondre à des besoins collectifs.	9 ententes signées avec les partenaires du secteur
	2.2.2. Collaborer au développement d'un plan de mobilité pour faciliter l'accès aux kiosques à la ferme pour différentes clientèles.	7 rencontres de collaboration en lien avec le plan de mobilité réalisées
	2.2.3. Intégrer la mise en valeur de la notion de paysage dans les activités de promotion de l'offre agrotouristique lavalloise et de l'agriculture de proximité.	6 initiatives de promotion de l'offre agrotouristique et des activités agricoles réalisées

Chantier 3. Mise en valeur des boisés

Objectif stratégique 3 : Développer le potentiel sylvicole et agroforestier en zone agricole permanente.

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats attendus au terme du PDZA
3.1. Contribuer à la mise en valeur de boisés en zone agricole.	3.1.1. Évaluer le potentiel sylvicole et identifier les menaces du secteur agroforestier lavallois (produits forestiers non ligneux, acériculture, lutte aux espèces exotiques envahissantes).	Un étude du potentiel sylvicole et les menaces du secteur agroforestier élaborée
	3.1.2. Élaborer un plan de valorisation et de gestion des boisés en zone agricole lavallois en s'inspirant du plan de foresterie urbaine de la Ville de Laval.	Un plan de valorisation et gestion de boisés en zone agricole adopté et publié.
	3.1.3. Informer les producteurs agricoles sur la réglementation et les activités autorisées et nécessaires en milieux boisés, humides et hydriques.	3 campagnes d'information réalisées
	3.1.4. En lien avec la Trame verte et bleue, créer une table de travail sur la gestion de la forêt en zone agricole permanente.	Un comité pour le développement de la forêt agricole créé et intégré au comité de la Trame verte et bleue
	3.1.5. Implanter un projet pilote de valorisation de la forêt agricole lavallois au PIAL et diffuser les actions forestières possibles sur le territoire.	Un projet pilote de valorisation de la forêt en zone agricole installé au PIA
3.2. Promouvoir la création d'une agence régionale de mise en valeur de forêts privées.	3.2.1. Faire des représentations auprès du gouvernement pour obtenir les fonds d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées pour le territoire forestier lavallois.	Une agence régionale de mise en valeur de la forêt privée créée

Chantier 4. Maillage, accompagnement entrepreneurial et main-d'œuvre

Objectif stratégique 4 : Faciliter le développement des entreprises et permettre l'établissement de la relève du secteur, en concordance avec la vision stratégique de Laval économique.

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats attendus au terme du PDZA
4.1. Supporter et contribuer au développement des entreprises agricoles lavalloises.	4.1.1. Augmenter la connaissance de l'offre de services de Laval économique auprès des entreprises agricoles.	14 projets agricoles soutenus par Laval économique
	4.1.2. Démarrer la filière agroalimentaire de l'approche innovatrice TEMMRA.	3 ententes signées avec des partenaires du milieu
	4.1.3. Appuyer un projet de formation sur mesure en milieu de travail pour les secteurs serricole et horticole et soutenir un programme de main-d'œuvre partagée.	6 projets de formation sur mesure en milieu de travail appuyés
	4.1.4. Mise en place du PIAL pour favoriser le développement d'entreprises agricoles innovantes existantes ou en démarrage.	10 entreprises agricoles innovantes accueillies
4.2. Encourager l'établissement de la relève agricole.	4.2.1. Rendre disponibles à la relève agricole certaines terres remises en culture.	25 ha de terres agricoles mis à disposition de la relève

Chantier 5. Réglementation et cohabitation

Objectif stratégique 5 : Permettre le développement de l'agriculture lavalloise dans un cadre réglementaire favorable et une cohabitation harmonieuse

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats attendus au terme du PDZA
5.1. Mettre en place des mesures pour faciliter la compréhension et l'adaptation de la réglementation lavalloise au secteur agricole.	5.1.1. Contribuer à un processus de demande de permis spécifique aux usages et besoins agricoles.	14 permis délivrés aux usages et besoins agricoles
5.2. Assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages et usagers du territoire.	5.2.1. Identifier des moyens pour faciliter les bons rapports de voisinage.	6 Moyens identifiés et communiqués

Chantier 6. Attractivité en cultures abritées et cultures en milieu clos

Objectif stratégique 6 : Soutenir le développement et l'attractivité des filières des cultures abritées et des cultures en milieu clos.

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats attendus au terme du PDZA
6.1. Favoriser l'optimisation de l'utilisation de l'eau en milieu agricole et l'accès à l'énergie.	6.1.1. Réaliser une étude d'opportunités pour le développement de la serriculture lavalloise.	Une étude d'opportunités élaborée
	6.1.2. Développer un plan d'action sur la gestion de la ressource de l'eau et l'accès à l'énergie.	Un plan d'action sur la gestion de la ressource de l'eau et l'accès à l'énergie élaborée
6.2. Contribuer à la pérennisation du secteur des cultures abritées et au développement du secteur des cultures en milieu clos.	6.2.1. Identifier et favoriser la disponibilité des sites peu propices à l'agriculture en plein sol.	Un rapport de sites identifiés et rendus disponibles (potentiel d'accueil)
	6.2.2. Créer des opportunités avec le PIAL pour des sites de production, d'incubation d'entreprises et d'expérimentation ainsi que pour l'optimisation d'utilisation des ressources (TEMMRA).	4 opportunités créées en lien avec le PIAL
	6.2.3. Créer un pôle d'action mixte pour la pérennisation et le développement des filières des cultures abritées et des cultures en milieu clos.	6 activités réalisées dans le cadre du pôle d'action mixte

Chantier 7. Gestion durable des cours d'eau

Objectif stratégique 7 : Améliorer la qualité des cours d'eau intérieurs.

Objectifs spécifiques	Actions	Résultats attendus au terme du PDZA
7.1. Réaliser un programme de gestion durable des cours d'eau.	7.1.1. Élaborer une politique et un règlement régissant la gestion des cours d'eau.	Une politique et un règlement régissant la gestion des cours d'eau adoptés
	7.1.2. Mettre en place un processus de réception et d'analyse des demandes relatives à l'écoulement d'un cours d'eau.	Une procédure de réception et d'analyse des demandes relatives à l'écoulement d'un cours d'eau mis en place
	7.1.3. Établir un diagnostic de l'état des cours d'eau problématiques en zone agricole.	Nombre de kilomètres de cours d'eau ayant fait l'objet d'un diagnostic
7.2. Assurer un drainage adéquat des terres, en favorisant la durabilité des interventions.	7.2.1. Faire l'entretien de cours d'eau afin de rétablir le libre écoulement.	Nombre de kilomètres de cours d'eau ayant fait l'objet d'un entretien ou d'un aménagement
	7.2.2. Accompagner les producteurs agricoles pour optimiser la gestion de l'eau et des sols dans le contexte des changements climatiques.	Nombre de producteurs accompagnés
	7.2.3. Développer des projets en prenant en compte la protection des milieux humides et en y intégrant la restauration de milieux humides et hydriques.	Nombre de projets en lien avec l'agroenvironnement et l'adaptation aux changements climatiques réalisés

08. Gouvernance du PDZA



Afin de répondre aux grandes orientations et de mettre en œuvre les projets prioritaires du PDZA de la Ville de Laval, les partenaires du secteur ont mis en commun des ressources financières et techniques sous la forme d'une entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire. De plus, une table de concertation est créée par la Ville de Laval sous le nom de Table de développement agroalimentaire (TDAL). Cette table, constituée de comités consultatifs, permet une plus grande participation d'acteurs du secteur et des milieux économiques et communautaires pour l'identification et la réalisation de projets.

La TDAL maintient aussi son rôle de conseiller auprès des partenaires de l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire, en assurant une collaboration et un partage d'information avec le comité directeur et le comité de coordination de l'Entente. La figure 15 présente le modèle de mise en œuvre du PDZA 2024-2030 de la Ville de Laval.

Sous la responsabilité de Laval économique et de la Ville de Laval, la mise en œuvre des actions du Plan de développement de la zone agricole (PDZA 2024-2030) fera l'objet d'un suivi par le comité technique du PDZA.

Les membres de ce comité, qui ont été impliqués dans le processus de révision du PDZA et qui sont des représentants des partenaires du secteur agroalimentaire lavallois, seront sollicités au moins une fois par année à participer à des groupes de travail portant sur les orientations stratégiques dans le but de veiller à la concrétisation du PDZA. De plus, une mise à jour du plan d'action sera faite tous les deux ans avec les partenaires du milieu.

Figure 15. Modèle de gouvernance du PDZA 2024-2030



Annexes

Annexe 1. Portrait détaillé du territoire agricole

1. Territoire agricole

1.1 Caractéristiques du territoire agricole

La zone agricole permanente qui occupe 29 % du territoire lavallois constitue une composante majeure de la vitalité économique lavalloise. Laval est l'une des rares villes québécoises où la vie urbaine côtoie de près une zone agricole permanente¹⁵. Le territoire agricole peut être divisé en quatre secteurs distincts : Sainte-Dorothée, Sainte-Dorothée Sud, Sainte-Rose et Laval Est.

Entre 2016 et 2023, la superficie de la zone agricole permanente est demeurée stable (tableau 1)¹⁶. En 2023, la zone agricole a une superficie de 7 123 hectares de terres, selon la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)¹⁷. Depuis la révision des limites de la zone agricole qui s'est déroulée entre 1987 et 1992, 112 hectares ont été inclus dans la zone agricole et 89 hectares ont été exclus. Ces inclusions et exclusions ont été appliquées en dehors de la zone agricole décrétée en 1990.

Tableau 1. Évolution de la zone agricole permanente de Laval (en hectares), entre 2016 et 2023

Zone agricole permanente	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Inclusion	Exclusion
Superficie (ha)	7 123	7 123	7 123	7 123	7 123	7 123	7 123	7 123	112	89
Proportion du territoire	29 %	29 %	29 %	29 %	29 %	29 %	29 %	29 %		

Source : CPTAQ, Rapports annuels 2016-2023 [<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=40&MP=18-143>].

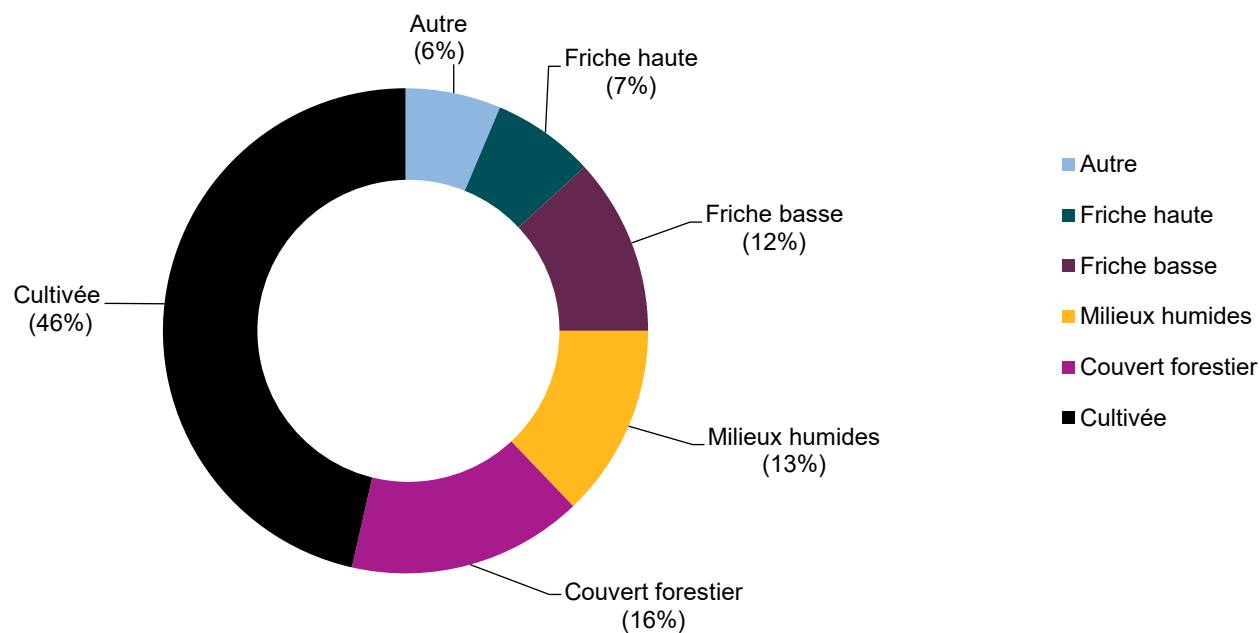
Par ailleurs, la Ville de Laval a réalisé une caractérisation des terres de la zone agricole permanente en fonction de plusieurs variables, dont la superficie des terres cultivées, des terres en friche, des espaces boisés et des milieux humides protégés et d'intérêt (figure 1).

¹⁵ Plan de développement de la zone agricole, [<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/plan-de-developpement-de-la-zone-agricole.aspx>] (consulté en juin 2023).

¹⁶ CPTAQ Rapports annuels 2016-2023, [<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=40&MP=18-143>].

¹⁷ [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2022-2023/cptaq-rag-2022-2023.pdf].

Figure 1. **Caractérisation de la zone agricole permanente de Laval en 2022¹⁸**



Source : Centre d'excellence en géomatique (CEG) de la Ville de Laval, 2022. Caractérisation de terres en zone agricole, décembre 2022.

1.2 Superficies cultivées

Les terres agricoles de la ville de Laval ont un potentiel élevé et sont propices au développement agricole avec une majorité de terres de classe 2 et 3¹⁹. Il s'agit de sols favorables à la production végétale et horticole. En 2022, la portion cultivée de la zone agricole est de 46 %, couvrant une superficie de 3 296 hectares (figure 1).

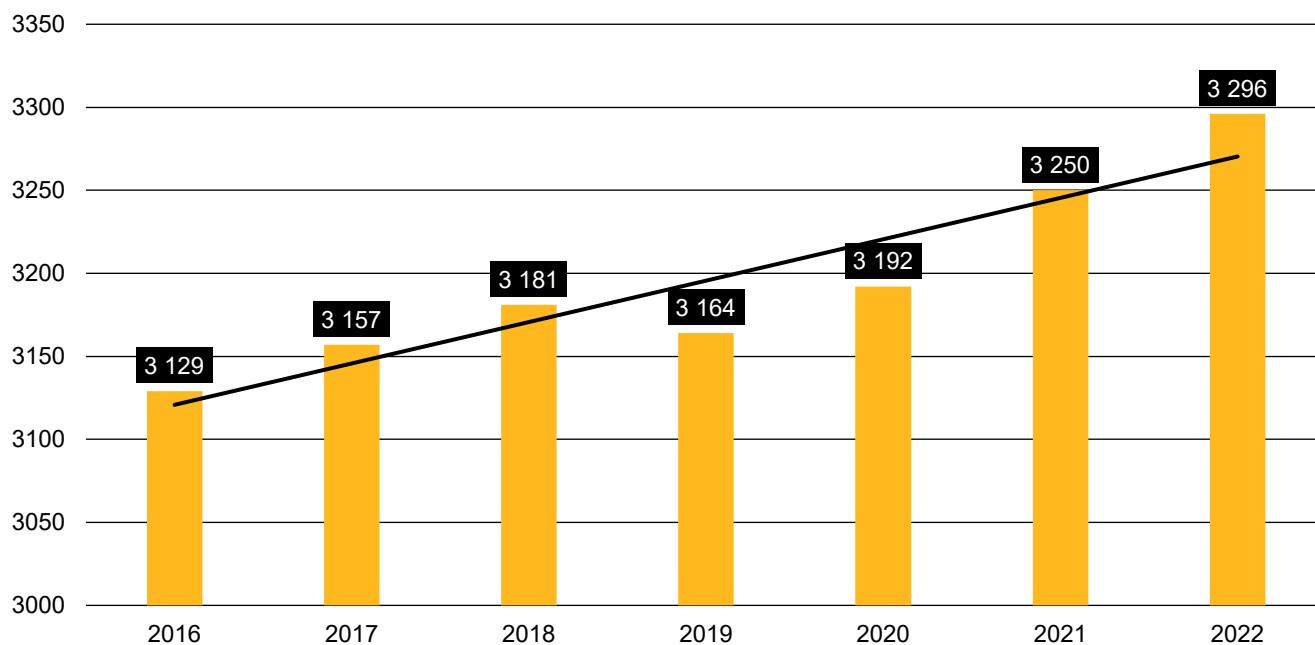
Dans le PDZA de 2016, la Ville de Laval s'est donnée comme cible d'accroître de 10 % les superficies de terres en culture. Entre 2016 et 2022, les superficies cultivées ont augmenté de 5,3 %, passant de 3 129 à 3 296 hectares²⁰ (figure 2).

¹⁸ Les données du couvert forestier et des milieux humides se chevauchent entre elles et font partie des espaces boisés. La base de données est mise à jour périodiquement. Notons que les superficies caractérisées ci-dessous ne sont pas mutuellement exclusives. Source : Centre d'excellence en géomatique, Ville de Laval.

¹⁹ « D'après l'inventaire des terres du Canada (ARDA), près de 58 % des terres de Laval (4 077 hectares) ont un potentiel agricole de classe 2 et plus de 25 % (1 781 hectares) ont un potentiel agricole de classe 3. » Les sols de classe 2 « présentent des limitations modérées qui réduisent la gamme de cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation ». Les sols de classe 3 « présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation. » PDZA Laval, 2014, p. 9.

²⁰ Portrait statistique agricole de Laval, MAPAQ, 2012, p.13.

Figure 2. **Évolution des superficies cultivées (en hectares), entre 2016 et 2022**



Source : Compilation de données. SDÉ. La Ville de Laval. 2022. Déclaration volontaire de terres cultivées — Laval, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

La variation observée de la superficie de terres cultivées entre 2016 et 2019 répond aux variations des déclarations volontaires de producteurs agricoles, réalisées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

1.3 Friches et stratégie de remembrement des terres

Bien que l'on observe une augmentation de la superficie des terres en culture, entre 2013 et 2022, les terres en friche ont augmenté de près de 19 % dans la zone agricole, passant de 1 113,8 à 1 328 hectares (tableau 2).

À cet effet, la caractérisation de la zone agricole permanente par photo-interprétation, réalisée en 2022, a permis de catégoriser les friches en fonction de la couverture végétale existante²¹.

Sur le territoire agricole, on compte 973 hectares de friches herbacées²², 307 hectares de friches arbustives²³ et 47 hectares de friches arborées²⁴, ce qui représente respectivement 14 %, 4 % et 1 % du territoire agricole (tableau 2). Ces terres sont laissées en friche par des propriétaires non exploitants. En 2013, les superficies en friche couvraient 15,6 % de la zone agricole permanente de 7 136 hectares alors qu'en 2022, elles couvrent 18,6 % de la zone agricole permanente de Laval, soit 7 123 hectares (tableau 2).

²¹ Tiré de Valorisation de terres en friche. UPA, [https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Outils_ressources/PDZA/FICHE_06-Friches.pdf].

²² Espaces couverts par plus de 50 % de la végétation herbacée de moins de 1,5 mètre de hauteur et de moins de 5 ans après la dernière utilisation agricole (source : Inventaire 2015 de friches agricoles métropolitaines – CMM).

²³ Espaces couverts par plus de 50 % de la végétation arbustive entre 1,5 et 3 mètres de hauteur et de 5 à 10 ans après la dernière utilisation agricole (source : Inventaire 2015 de friches agricoles métropolitaines – CMM).

²⁴ Espaces couverts par plus de 50 % d'arbres plus de 3 mètres de hauteur et de plus de 10 ans après la dernière utilisation agricole (source : Inventaire 2015 de friches agricoles métropolitaines – CMM).

Tableau 2. **Évolution des terres en friche, 2013-2022, Laval.**

Type de friches	2013	2022	Variation (ha)	Variation (%)
Friches herbacées (ha)	765,1 ²⁵	973,4	208,3	+27 %
Friches arbustives (ha)	348,7 ²⁶	307,3	-41,4	-12 %
Friches arborées (ha)	--	47,3	47,3	+ 100 %
Total des friches (ha)	1 113,8	1 328,0	214,2	+19 %
Portion de la zone agricole en friche (%)	15,6	18,6		

Source : PDZA Laval 2016, Centre d'excellence en géomatique (CEG) de Ville de Laval, 2022. Caractérisation de terres en zone agricole, décembre 2022.

En 2023, le territoire agricole de Laval est morcelé en 9 063 lots, dont 6 068 lots (760 ha) se retrouvent en zone de remembrement et 2 995 lots (6291 ha) hors de la zone de remembrement. On compte un total de 3 152 propriétaires de terres agricoles différents en zone agricole permanente, dont 1 538 propriétaires en zone de remembrement et 1 614 propriétaires hors de la zone de remembrement²⁷.

Depuis 2019, la Ville de Laval a acquis 77 hectares composés de 857 lots (incluant 440 lots rapatriés d'Agriculture Laval — AGRIL²⁸ pour une superficie de 38 ha) dans le cadre de sa stratégie de remembrement de terres. Au total, les 21 sites de remembrement de terres visés par la stratégie représentent 760 hectares, soit 11 % de la zone agricole de la Ville de Laval. Les secteurs touchés par la politique de remembrement représentent 23 % de l'ensemble des lots morcelés de la Communauté métropolitaine de Montréal. L'objectif de cette stratégie est de remembrer les terres morcelées, de régulariser l'occupation du territoire et de rendre disponibles de nouveaux espaces de production afin d'en faciliter l'acquisition par les agriculteurs qui le désirent, et ce, dans une perspective de développement durable.

1.4 Augmentation de la valeur des terres

Selon les données disponibles pour la période de 2018 à 2021 de la Ville de Laval, 134 transactions qui représentent 420 hectares de terres agricoles ont été effectuées. La valeur médiane de ces transactions durant cette période était de 65 091 \$/hectare.

En comparaison, selon le dernier rapport de Financement agricole Canada (FAC), depuis les dix dernières années, la valeur moyenne des terres agricoles dans la région Laurentides-Lanaudière est passée de 6 331 \$/hectare en 2012 à 45 220 \$/hectare en 2022, c'est-à-dire sept fois plus. Cette augmentation est plus marquée que celle observée en moyenne au Québec où la valeur des terres agricoles cultivées a augmenté de 267 %, passant de 8 182 \$/hectare en 2012 à 21 844 \$/hectare en 2022²⁹ (figure 3).

²⁵ Terrain ou partie de terrain, d'une superficie d'au moins un hectare, sans culture avec végétation et/ou arbustes de moins de deux mètres de haut. Comprend un pâturage naturel (source : Ville de Laval). PDZA Laval 2014, p.11.

²⁶ Terrain ou partie de terrain, d'une superficie d'au moins un hectare, sans culture avec arbustes et/ou arbres de deux mètres et plus de haut mais isolés ou distants et qui ne constituent pas un couvert forestier (source : Ville de Laval), PDZA Laval 2014, p.11.

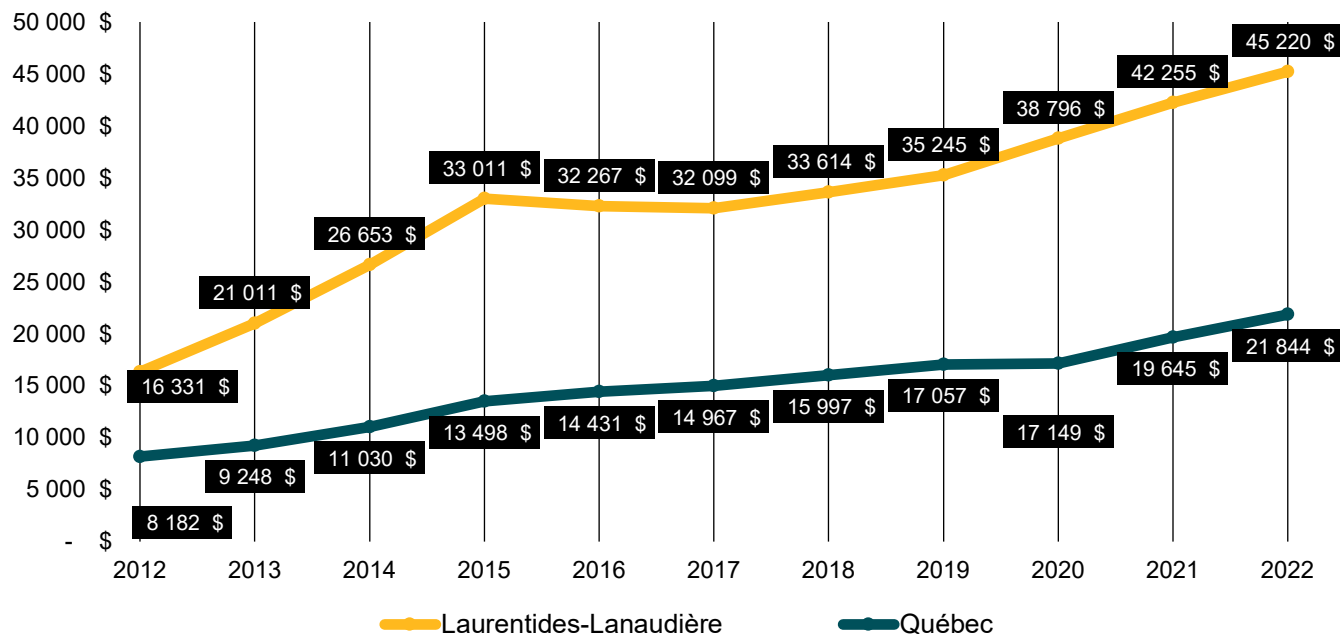
²⁷ Centre d'excellence en géomatique (CEG) de Ville de Laval, 2023.

²⁸ AGRIL était un OBNL financé par la Ville de Laval qui a mis en place plusieurs stratégies afin de favoriser le remembrement de terres morcelées à des fins d'exploitation agricole.

²⁹ Financement agricole de Canada. Historique de la valeur des terres agricoles de FAC 1985-2022, 13 mars 2023, [https://www.fcc-fac.ca/fr/rapports/2022-historic-farmland-values-report-f].

Ainsi, en 2022, la valeur moyenne des terres agricoles transigées à Laval semble supérieure à la moyenne de la région Laurentides-Lanaudière.

Figure 3. Valeur moyenne des terres agricoles en culture transigée de 2012 à 2022, Laurentides-Lanaudière et au Québec



Source : Historique de la valeur des terres agricoles, de 1985 à 2022. Financement agricole Canada, 2023.

1.5 Espaces boisés, milieux humides agricoles et autres usages

Les espaces boisés, composés des couverts forestiers et des milieux humides, sont des éléments naturels qui caractérisent le paysage du territoire agricole. En 2022, les espaces boisés³⁰ occupent plus de 2 000 hectares, soit près de 29 % de la zone agricole permanente (figure 1). Le couvert forestier lavallois en zone agricole est majoritairement composé de boisés privés qui occupent plus de 1 100 hectares.

Le Plan de foresterie urbaine de Laval, publié en juin 2020, souligne l'importance de collaborer avec les représentants des milieux agricoles pour la mise en valeur des boisés situés dans la zone agricole permanente, en conciliation avec l'objectif d'accroissement des terres en culture de 10 % établi dans le dernier PDZA³¹.

Les milieux humides correspondent à des écosystèmes très diversifiés³². Ils occupent près de 916 hectares, soit 13 % de la zone agricole permanente (figure 1), et ils contribuent à la régulation des niveaux d'eau et à l'approvisionnement en eau des champs cultivés³³. Pour l'ensemble du territoire lavallois, on compte environ 300 cours d'eau intérieurs qui totalisent près de 250 km de lit d'écoulement. Dans la zone agricole, ces cours d'eau totalisent 152 km de longueur et ont une grande importance pour l'égouttement des champs. Le Plan régional des

³⁰ Terrain ou partie de terrain, d'une superficie d'au moins un hectare, sans culture avec une densité d'arbres, de deux mètres et plus de haut, formant un couvert forestier. Un espace boisé peut comprendre un milieu humide de plus d'un hectare. Cette catégorie correspond à une révision et mise à jour, à plus grande échelle, de la donnée sur les boisés de la Ville de Laval (source : Ville de Laval).

³¹ Plan de foresterie urbaine, Ville de Laval, Juillet 2020, p.133, [https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/trame-verte-bleue-plan-foresterie-urbaine.pdf].

³² PDZA Laval 2014, p.12.

³³ Plan régional des milieux humides et hydriques 2022-2032, p. 58, [https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/plan-regional-milieux-humides.pdf].

milieux humides et hydriques 2022-2032 de la Ville de Laval (PRMHH) souligne l'importance des milieux humides et hydriques (MHH) pour le secteur agricole en raison de leurs fonctions écologiques.

Le couvert forestier et les milieux humides sont des espaces avec un potentiel de valorisation. Ces points seront abordés plus en détails dans les chapitres 6 et 7. Par ailleurs, environ 6 % de la zone agricole permanente est occupée par des usages autres qu'agricoles (figure 1). Ces usages sont majoritairement à caractère résidentiel et concentrés le long des voies publiques. On retrouve également, ponctuellement dispersés à travers la zone agricole, des lots occupés à des fins commerciales ou industrielles. Ces usages non agricoles bénéficient d'un droit acquis en vertu de la LPTAA ou ont fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ en vertu de ladite loi.

2. Vitalité du territoire agricole

L'un des indicateurs observés pour juger de la vitalité de l'agriculture sur le territoire est le nombre d'entreprises agricoles; toutefois, il ne doit pas être interprété individuellement. Les autres indicateurs incluent notamment les superficies en culture, les revenus agricoles et le nombre de têtes animales.

2.1 Nombre d'entreprises agricoles

En 2021, Laval compte un total de 119³⁴ exploitations agricoles sur son territoire³⁵. Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ, entre 2010 et 2021, le nombre d'exploitations agricoles est demeuré relativement stable, passant de 120 à 119 exploitations en 11 ans. Au cours de cette période, on observe que le nombre d'entreprises en production végétale a diminué, passant de 108 à 104 entreprises, alors que le nombre d'entreprises de production animale a légèrement augmenté, passant de 12 à 13 entreprises. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'entreprises agricoles entre 2004 et 2021.

Tableau 3. Nombre d'entreprises agricoles entre 2004 et 2021 à Laval

Type d'exploitation agricole	2004	2010	2021
Productions végétales	143	108	104
Productions animales	17	12	13
Autres revenus	-	-	2
Total d'entreprises agricoles	160	120	119

Source : Portrait statistique agricole de Laval, MAPAQ 2004, 2010, 2021.

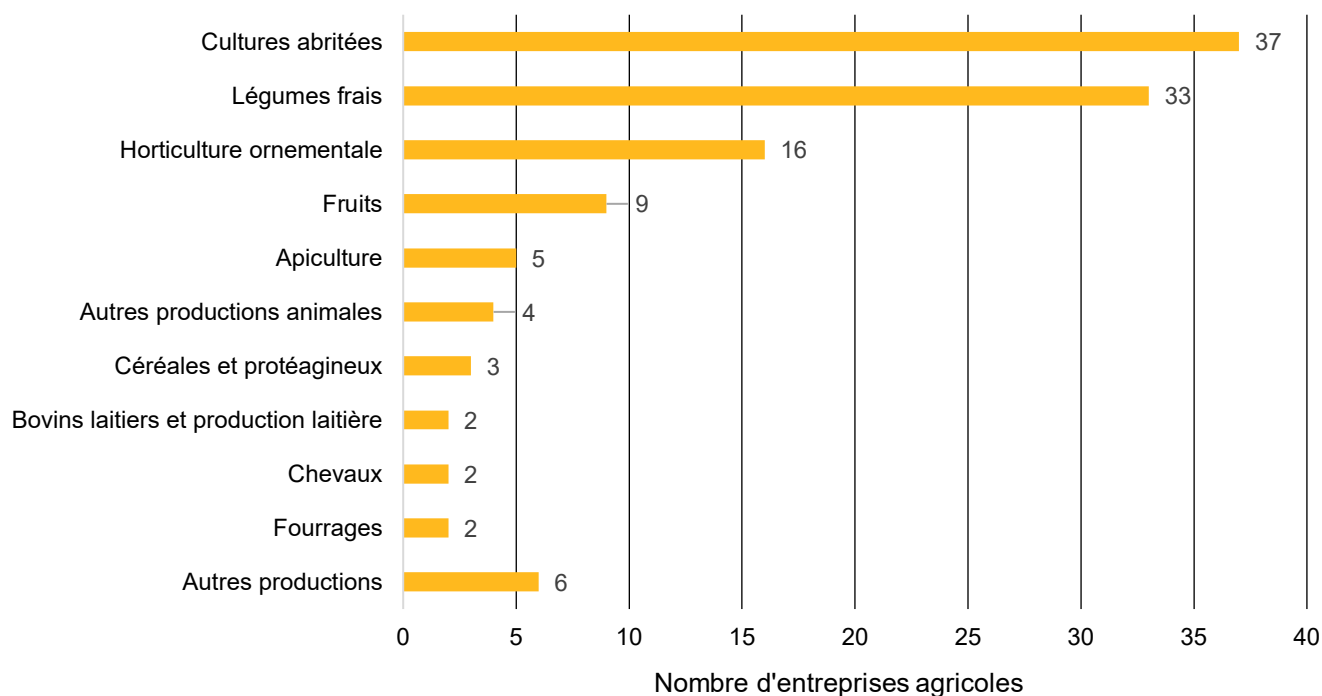
2.2 Principales productions des entreprises agricoles

Les entreprises agricoles de Laval se concentrent principalement dans les secteurs des cultures abritées, la production de légumes et l'horticulture ornementale. La figure 8 indique la répartition du nombre d'entreprises agricoles par type de production.

³⁴ On compte deux exploitations dont l'activité principale est autre, données MAPAQ 2021.

³⁵ Selon la définition du MAPAQ, « une exploitation agricole est une entreprise qui réunit en une même unité économique et comptable des capitaux et des facteurs élémentaires de production pour en tirer un produit agricole destiné à la vente ».

Figure 4. Répartition des entreprises agricoles lavalloises, selon le type de production, 2021.



Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2021.

Cultures abritées

Le territoire de Laval se distingue par sa proportion élevée d'entreprises dont le mode de production est celui des cultures abritées. Près du tiers des entreprises agricoles lavalloises (31 %), soit 37 entreprises, se concentrent dans ce mode de production (figure 4).

Les cultures abritées s'appliquent aux cultures cultivées à l'intérieur de structures protectrices, telles qu'une serre ou des tunnels, qui peuvent utiliser un éclairage d'appoint, du chauffage ou un apport de gaz carbonique pour contrôler l'environnement de croissance. Cette méthode de culture permet de produire jusqu'à 12 mois par année en continu. Les cultures abritées produites incluent, notamment, les fruits et les légumes de serre ainsi que les végétaux d'horticulture ornementale en serre.

Dans le secteur des légumes et des fruits de serre, Laval compte 2,4 % des entreprises de légumes de serre du Québec en 2021³⁶. La production en horticulture ornementale abritée de Laval compte pour 7,5 % de la production totale de la province³⁷.

³⁶ Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec, Tableau 1.3 Estimation de la répartition en pourcentage des exploitations et des superficies cultivées, par production, régions administratives et Québec, Édition 2022, p.17.

³⁷ Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec, Tableau 1.3 Estimation de la répartition en pourcentage des exploitations et des superficies cultivées, par production, régions administratives et Québec, Édition 2022, p.17, [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/profil-sectoriel-industrie-horticole-quebec-edition-2022.pdf>]. De nombreux végétaux sont cultivés en serre avant d'être offerts aux consommateurs. C'est le cas des fleurs annuelles, des plants de légumes, des fines herbes, des plantes vertes et fleuries ainsi que des plantes vivaces et des fleurs coupées. [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/horticulture-ornementale>].

Légumes et fruits

En 2021, Laval compte 33 entreprises de production de légumes (figure 4), ce qui correspond à 28 % des entreprises agricoles lavalloises et 2,3 % des exploitations agricoles de légumes frais au Québec³⁸. La production de légumes se situe au deuxième rang en importance sur le territoire après les cultures abritées, en termes du nombre d'entreprises totales.

En 2021, la production de fruits des champs à Laval est soutenue par neuf entreprises, ce qui représente 8 % des entreprises agricoles de la région et 0,8 % des exploitations de fruits au Québec³⁹.

Horticulture ornementale

À Laval, l'horticulture ornementale est composée des cultures abritées, en plein champ et en conteneur. En 2021, on retrouve 16 entreprises lavalloises d'horticulture ornementale en plein champ (figure 4), ce qui représente 1,8 % des exploitations d'horticulture ornementale en plein champ du Québec et 3,6 % des exploitations d'horticulture ornementale en conteneur (c.-à-d., en pots) du Québec⁴⁰.

Entreprises en production animale

La production animale représente 11 % des entreprises agricoles du territoire. En 2021, on compte un cheptel de 439 unités animales sur le territoire de Laval, une augmentation de 4 % depuis 2010. En 2021, on observe la présence d'unités animales dans les secteurs de production suivants : bovins laitiers, bovins de boucherie, porcs, volailles, chevaux, ovins, apiculture (abeilles).

Entre 2010 et 2021, le nombre d'entreprises ayant une production animale comme activité principale sur le territoire lavallois a augmenté, passant de 12 à 13 entreprises, la première hausse depuis 2004. En 2021, 18 entreprises ont des revenus provenant de la production animale, bien qu'il ne s'agisse pas de leur activité principale sur le plan économique. On observe au cours de cette période l'émergence de l'apiculture comme un secteur d'activité qui prend de l'importance à Laval, puisque les entreprises d'apiculture représentent 38 % des entreprises de production animale du territoire.

Taille des entreprises agricoles

Entre 2010 et 2021, la superficie cultivée moyenne par les entreprises agricoles est demeurée relativement stable, passant de 26 à 28 hectares⁴¹. La figure qui suit offre une représentation de la distribution des superficies agricoles totales exploitées par les entreprises agricoles lavalloises, selon le dernier recensement de l'agriculture de Statistique Canada en 2021. La superficie exploitée totale représente la superficie déclarée par les exploitants, incluant les superficies cultivées et non cultivées, louées ou possédées.

En 2021, 50 entreprises agricoles, soit 42 % des entreprises agricoles, exploitent des superficies de 4 hectares et moins. De plus, 48 exploitations agricoles, soit 40 % des entreprises agricoles, exploitent des superficies agricoles entre 4 et 28 hectares. Une minorité d'entreprises agricoles exploitent des superficies de plus grande taille; sur 119 entreprises agricoles lavalloises, seulement 5 % possèdent des superficies de grande taille (figure 5).

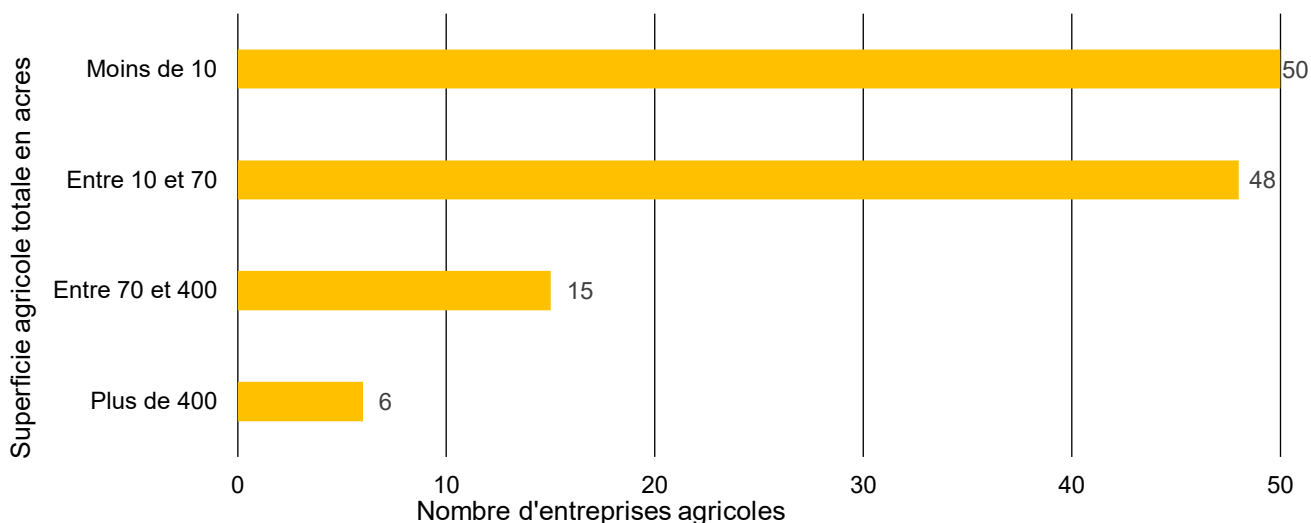
³⁸ Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec, Tableau 1.3 Estimation de la répartition en pourcentage des exploitations et des superficies cultivées, par production, régions administratives et Québec, Édition 2022, p.17.

³⁹ [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/profil-sectoriel-industrie-horticole-quebec-edition-2022.pdf>].

⁴⁰ Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec, p.17, [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/profil-sectoriel-industrie-horticole-quebec-edition-2022.pdf>].

⁴¹ Portrait statistique agricole de Laval MAPAQ, 2012, p.7, notons qu'en 2010, le MAPAQ n'incluait pas l'acériculture toutefois en 2021, les données du MAPAQ incluent les superficies d'acériculture.

Figure 5. **Exploitations agricoles classées selon la superficie agricole totale, Laval, 2021.**



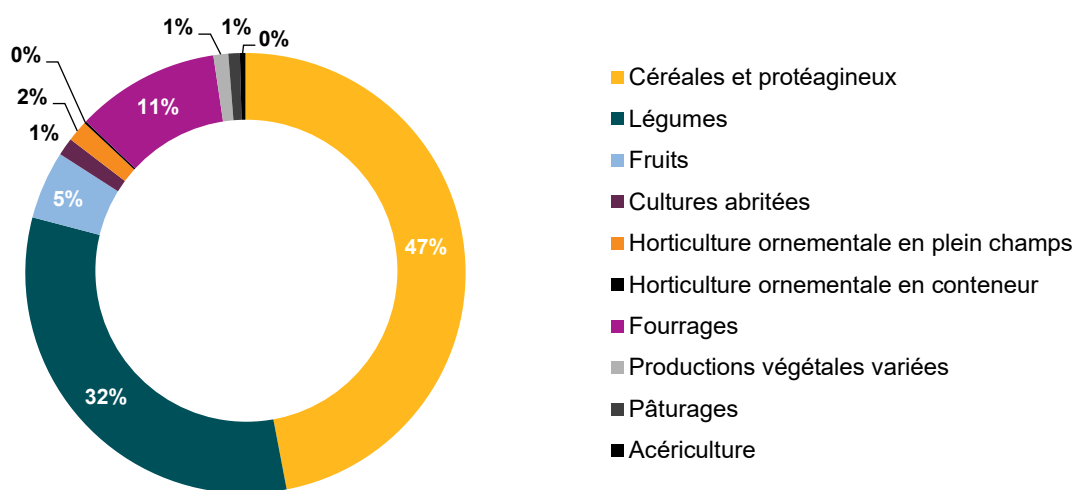
Source : Recensement agriculture 2021, Statistique Canada.

2.3 Superficies des productions végétales

Sur le territoire de la Ville de Laval, le *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* ne s'appliquant pas, il n'y a donc pas d'interdiction pour l'agrandissement des superficies cultivées (article 50.3). La production végétale lavalloise représente 87 % des exploitations agricoles totales du territoire et couvre une superficie de 3 296 hectares, ce qui représente environ 46 % de sa zone agricole.

On retrouve, sur le territoire, une variété de productions végétales, telles que les cultures abritées, les céréales et protéagineux, les légumes, les fruits, l'horticulture ornementale, les fourrages et des productions végétales variées. La figure 6 détaille la répartition des superficies en culture, selon le type de production.

Figure 6. **Répartition des productions végétales cultivées en hectares, 2021, Laval.**



Source : Fiches d'enregistrements du MAPAQ, 2021.

Entre 2010 et 2021, on observe une augmentation des superficies cultivées dans l'ensemble des catégories de productions suivantes : céréales et protéagineux (+31 %), horticulture ornementale en plein champ (+9 %) et fourrages (+36 %)⁴².

Toutefois, on observe une diminution des superficies cultivées dans l'ensemble des catégories de productions suivantes : cultures abritées (-11 %), légumes (-24 %), fruits (-11 %), horticulture ornementale en conteneur (-50 %) et autres productions végétales (-42 %)⁴³.

Tableau 4. **Évolution des superficies cultivées en hectares entre 2010 et 2021, Laval**

Catégories de productions	2010	2021	Variation en %
Céréales et protéagineux	1 151	1 512	+31 %
Légumes	1 353	1 032	-24 %
Fruits	181	161	-11 %
Cultures abritées	47	42	-11 %
Horticulture ornementale en plein champ	46	50	+9 %
Horticulture ornementale en conteneur	10	5	-50 %
Fourrages	250	340	+36 %
Productions végétales variées	60	35	-42 %
Pâturages	38	27	-29 %
Acériculture	13	13	0 %
Total	3 149	3 217⁴⁴	+2 %

Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2021.

Céréales et protéagineux

Bien que les entreprises de céréales et de protéagineux ne représentent que 2,5 % des entreprises agricoles de la région avec trois entreprises, la production de céréales et de protéagineux occupe une surface de 1 512 hectares (tableau 4), soit 47 % des superficies cultivables lavalloises (figure 6). Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées de céréales et de protéagineux ont augmenté de 31 %, passant de 1 151 à 1 512 hectares.

Légumes et fruits

La production de légumes de champ est la deuxième en importance à Laval en termes de superficies cultivées. Elle couvre une superficie totale de 1 032 hectares⁴⁵ (tableau 4), ce qui représente 32 % de la superficie de la production végétale totale sur le territoire (figure 6). Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées de légumes ont

⁴² Portrait statistique agricole de Laval MAPAQ, 2012, p.13, Données du MAPAQ 2021.

⁴³ Portrait statistique agricole de Laval MAPAQ 2012, p.13, Données du MAPAQ 2021.

⁴⁴ La variation observée de la superficie de terres cultivées entre les figures 2 et le tableau 4 en 2021 répond aux variations des déclarations volontaires de producteurs agricoles réalisées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

⁴⁵ Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec, Éditions 2022, p. 17, 31 Tableau 2.3 Statistiques sur les légumes de champs, Québec, 2018-2021, Données du MAPAQ.

diminué de 24 %, passant de 1 353 à 1 032 hectares. Les légumes cultivés à Laval sont principalement composés de légumes frais et de légumes de serre.

Au Québec, la production de légumes de champ est concentrée dans la région de la Montérégie, et en périphérie des régions de Montréal, de Laval et de Lanaudière. Le climat propice favorise la production de légumes, et la proximité des grandes villes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) permet l'accès au marché. Les entreprises lavalloises cultivent 4,9 % des superficies de légumes frais cultivés au Québec.

La production de fruits couvre une superficie de 161 hectares, soit 5 % de la surface occupée par la production végétale sur le territoire. Entre 2010 et 2021, les superficies en fruits ont diminué de 11 %, passant de 181 à 161 hectares. Les fruits cultivés incluent principalement les petits fruits, les pommes et autres fruits⁴⁶.

Les fourrages et productions végétales variées

Bien que seulement deux entreprises produisent des fourrages sur le territoire, cette production couvre 340 hectares, soit environ 11 % de la surface occupée par la production végétale sur le territoire (figure 6). Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées de fourrages ont augmenté de 36 %, passant de 250 à 340 hectares (tableau 5)⁴⁷.

Sur le territoire lavallois, on retrouve également une variété d'autres productions qui incluent notamment les champignons, les pommes, les légumes de transformation, les pommes de terre, l'acériculture, le bois, les pâturages, etc. Ils couvrent 75 hectares, soit environ 2 % de la surface occupée par la production végétale sur le territoire. De cette surface, 35 % sont occupés par des pâturages (27 ha) et 17 % sont utilisés pour la production acéricole (13 ha)⁴⁸ (tableau 4).

L'horticulture ornementale (excluant les cultures abritées)

Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées en horticulture ornementale en plein champ ont augmenté de 9 %, passant de 46 à 50 hectares, soit environ 2 % de la surface occupée par la production végétale sur le territoire (figure 6). Les produits d'horticulture ornementale en plein champ incluent les feuillus, les arbustes, les conifères, les plantes vivaces, les plants forestiers, les rosiers, les arbres de Noël et les gazonnières. Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées d'horticulture ornementale en conteneur (c.-à-d., en pots) ont diminué de 50 %, passant de 10 à 5 hectares⁴⁹ (tableau 4), soit environ 0,2 % de la surface occupée par la production végétale sur le territoire. Les produits d'horticulture ornementale en conteneur sont similaires à ceux produits en plein champ, à l'exception des arbres de Noël et des gazonnières.

Cultures abritées

Les superficies cultivées sont normalement mesurées en mètres carrés ou en pieds carrés, et non en hectares. Néanmoins, par souci de comparaison, les données de superficies sont présentées en hectares dans cette section. En 2021, la production en culture abritée lavalloise couvre 42 hectares (tableau 4), soit environ 11 % de la production totale québécoise⁵⁰. Entre 2010 et 2021, les superficies cultivées en cultures abritées à Laval ont diminué de 11 %, passant de 47 à 42 hectares.

⁴⁶ Statistique Canada. Tableau 32-10-0456-01 Production et valeur des fruits et légumes de serre.

Les fruits et légumes compilés par Statistique Canada incluent : les tomates fraîches, les concombres frais, les laitues fraîches, les poivrons frais, les aubergines fraîches (sauf les aubergines chinoises), les légumes chinois frais, les pousses et les micropousses fraîches, les germinations fraîches, les haricots verts et jaunes frais, les fraises fraîches, et les autres fruits et légumes frais. [<https://doi.org/10.25318/3210045601-fra>].

⁴⁷ Portrait statistique agricole de Laval MAPAQ, 2012, p.13, Données du MAPAQ 2021.

⁴⁸ Données du MAPAQ 2021.

⁴⁹ Portrait statistique agricole de Laval MAPAQ, 2012, p.13, Données du MAPAQ 2021.

⁵⁰ Fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2021.

Légumes et fruits en cultures abritées

Selon le profil sectoriel de l'industrie horticole, les superficies de récolte de légumes de serre totalisaient 143,2 hectares, en 2021. Cette année-là, les entreprises lavalloises ont produit 1,3 % des superficies cultivées de légumes de serre du Québec⁵¹, ce qui correspond à environ 1,86 hectares de légumes de serre. Les légumes de serre incluent notamment les concombres, les piments, les laitues, les tomates, les aubergines, les légumes chinois frais, les fines herbes, les pousses et les micropousses. Bien que 57 % de la production se situe dans les régions de la Montérégie (24 %), des Laurentides (20 %) et du Centre-du-Québec (13 %), la culture de fruits et de légumes de serre se retrouve dans toutes les régions administratives du Québec⁵².

Au Québec, en 2022, les superficies de fruits et de légumes de serre s'élèvent à 155 hectares, soit une augmentation de 9 % depuis 2020. De même, le nombre d'entreprises participant à la production de fruits et légumes de serre dans la province a augmenté de 14 %, passant de 547 entreprises en 2020 à 625 entreprises en 2022. Près de 69 % de ces entreprises sont de petite taille, soit d'une superficie de 1 000 m² et moins. Environ 5 % des entreprises spécialisées (une trentaine d'entreprises) ont une taille de 10 000 m² et plus. Elles sont responsables de près de 72 % des superficies de fruits et de légumes de serre. On observe également comme tendance une augmentation de 47 % de la taille moyenne des entreprises de fruits et de légumes de serre, passant de 3 485 m² en 2017 à 5 129 m² en 2022.

Dans la Stratégie de croissance des serres 2020-2025, le gouvernement du Québec souhaite doubler les superficies de culture de légumes et de fruits de serre⁵³. Les principaux volumes de légumes et de fruits produits en serre au Québec en 2022 sont la tomate fraîche (30 867 tonnes), le concombre frais (20 969 tonnes), la laitue fraîche (7 767 tonnes) et le poivron (1 215 tonnes). On retrouve en plus petite quantité les pousses et les micropousses fraîches (484 tonnes), les fraises (335 tonnes), les fines herbes fraîches (326 tonnes), les aubergines fraîches (138 tonnes), les germinations fraîches (127 tonnes), les légumes chinois frais (62 tonnes), les haricots verts et jaunes frais (30 tonnes) et les autres fruits ou légumes frais.

Horticulture ornementale en culture abritée

Au Québec, Laval se distingue dans la production d'horticulture ornementale en cultures abritées, d'où son appellation populaire de « Capitale horticole du Québec »⁵⁴. Selon le profil sectoriel de l'industrie horticole, les superficies de la récolte d'horticulture ornementale en serre totalisaient 183 hectares, en 2021. Cette année-là, on estime que les entreprises lavalloises ont produit 19,9 % des superficies cultivées d'horticulture ornementale en serre du Québec, ce qui correspond à environ 36,4 hectares⁵⁵. En 2021, Laval est la deuxième région québécoise plus grande productrice d'horticulture ornementale en cultures abritées (20 %) après la Montérégie (31 %) et la région des Laurentides (19 %). En 2019, la production inclut principalement, en ordre d'importance, les fleurs annuelles (44 %), les boutures (28 %), les plants de légumes et les fines herbes (11 %) ⁵⁶.

⁵¹ Le marché des fruits et légumes de serre au Québec : une occasion d'accroître les ventes de produits québécois sur le marché intérieur. [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/BioClips/BioClips+_2022%20Volume23_numero2.pdf].

⁵² Le marché des fruits et légumes de serre au Québec : une occasion d'accroître les ventes de produits québécois sur le marché intérieur. [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/BioClips/BioClips+_2022%20Volume23_numero2.pdf].

⁵³ Le marché des fruits et légumes de serre au Québec : une occasion d'accroître les ventes de produits québécois sur le marché intérieur. [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/BioClips/BioClips+_2022%20Volume23_numero2.pdf].

⁵⁴ Portraits régionaux de l'agriculture, Laval, [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/portraits-regionaux-agriculture>].

⁵⁵ MAPAQ, Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec 2022, p.17 Estimation de la répartition régionale en pourcentage des exploitations et des superficies cultivées, par production, régions administratives et Québec, 2021.

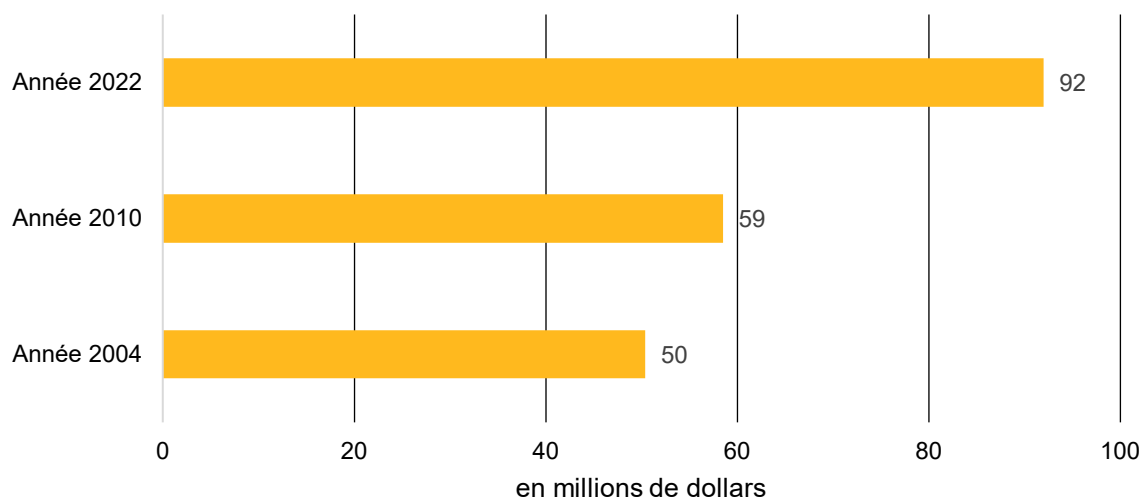
⁵⁶ Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec, Éditions 2022, p.17 [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/profil-sectoriel-industrie-horticole-quebec-edition-2022.pdf>].

3. Chiffre d'affaires et revenus agricoles

3.1 Chiffre d'affaires du secteur agricole

Selon les dernières données de Laval économique⁵⁷ et du MAPAQ⁵⁸, le chiffre d'affaires annuel du secteur agricole est de 92 millions de dollars, une augmentation de 57 % depuis 2010 (figure 7). En 2022, le chiffre d'affaires total par hectare cultivé est de 27 795 \$, alors qu'il était de 18 876 \$ en 2010, une augmentation de 47 %⁵⁹.

Figure 7. **Chiffre d'affaires total du secteur agricole lavallois entre 2004 et 2022**



Source : Laval économique, 2022, Portrait statistique agricole de Laval MAPAQ.

3.2 Revenus agricoles par strates de revenus

Entre 2004 et 2021 (tableau 5), la proportion d'entreprises agricoles avec des revenus supérieurs à 500 000 \$ a plus que doublé, passant de 11 % à 24 %. On observe, au cours de la même période, une augmentation de 6 % de la proportion d'entreprises ayant des revenus se situant entre 250 000 \$ et moins de 500 000 \$. Cette augmentation coïncide avec une baisse de plus de 50 % de la proportion d'entreprises avec des revenus de 50 000 \$ à moins de 100 000 \$, et une baisse de 7 % de la proportion d'entreprises avec des revenus entre 100 000 \$ et moins de 250 000 \$ depuis 2004. La proportion des entreprises agricoles qui génèrent des revenus inférieurs à 50 000 \$ par année est demeurée relativement stable au cours des dernières années, passant de 45 % en 2004 à 43 % en 2021.

Tableau 5. **Répartition des entreprises agricoles par strate de revenus en pourcentage, entre 2004 et 2021, Laval.**

50 000 \$ et moins			De 50 000 \$ à < 100 000 \$			De 100 000 \$ à < 250 000 \$			De 250 000 \$ à < 500 000 \$			500 000 \$ et plus		
2004	2010	2021	2004	2010	2021	2004	2010	2021	2004	2010	2021	2004	2010	2021
45 %	42 %	43 %	13 %	8 %	6 %	17 %	16 %	10 %	11 %	13 %	17 %	11 %	20 %	24 %

Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2004, 2010 et 2021.

⁵⁷ [https://lavaleconomique.com/wp-content/uploads/2022/11/portrait-sectoriel-agroalimentaire-vf.pdf]

⁵⁸ Portrait statistique agricole de Laval, Revenus agricoles, 2012, p.14, [https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3489488] et Données du MAPAQ 2021.

⁵⁹ Portrait statistique agricole de Laval, Revenus agricoles 2012, p.14 et Données du MAPAQ 2021.

3.3 Revenus agricoles des principaux secteurs de production

Notez que les données les plus récentes que nous avons des revenus générés par secteur de production datent de décembre 2021; ils ne correspondent donc pas aux revenus agricoles totaux de 2022.

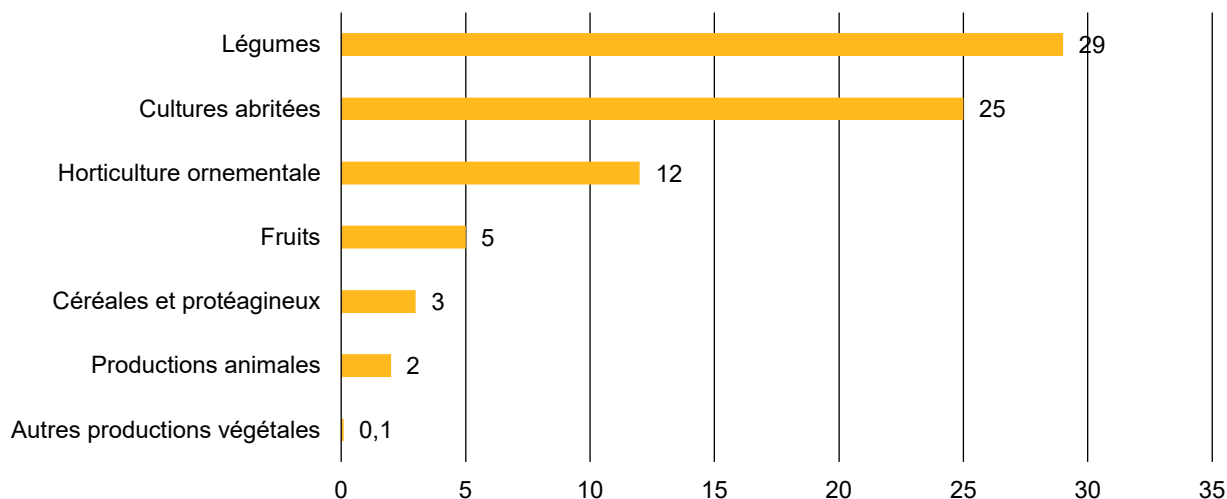
Depuis 2004, les revenus agricoles sont en croissance malgré la diminution du nombre de fermes. Entre 2010 et 2021, bien que le nombre d'entreprises qui tirent leur revenu principal de la production végétale ait diminué de 4 %, les revenus tirés de la production végétale ont augmenté de 31 %, passant de 57 234 344 \$ à 74 828 000 \$⁶⁰ (tableau 6). Au cours de la même période, les revenus provenant de la production animale ont augmenté de 63 %, passant de 1 284 701 \$ à 2 098 000 \$⁶¹.

Tableau 6. Évolution des revenus agricoles entre 2004 et 2021

	Revenus provenant de la production végétale	Revenus provenant de la production animale	Revenus totaux
2004	49 332 088 \$	1 056 255 \$	50 388 343 \$
2010	57 234 344 \$	1 284 701 \$	58 519 045 \$
2021	74 828 000 \$	2 098 000 \$	76 926 000 \$

Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2004-2021.

Figure 8. Revenus agricoles par secteur de production (en millions de dollars), Laval, 2021.



Source : Fiches d'enregistrements du MAPAQ, 2021.

⁶⁰ Portrait statistique agricole de Laval, Revenus agricoles 2012, p.14 et Données du MAPAQ, 2021.

⁶¹ Idem

3.3.1 Légumes et fruits

En 2021, les entreprises lavalloises en production de légumes ont généré des revenus totaux de 29 millions de dollars. Il s'agit de la production agricole qui génère le plus de revenus sur le territoire. Cette même année, les entreprises lavalloises de production de fruits ont généré des revenus agricoles de 5 millions de dollars (figure 8).

3.3.2 Cultures abritées

En 2021, les cultures abritées lavalloises ont généré des revenus totaux de 25 millions de dollars, soit 34 % des revenus générés par la production végétale (figure 8). Ce secteur rassemble le plus d'entreprises agricoles sur le territoire lavallois, au nombre de 37, et représente la deuxième production en importance en termes de revenus générés après le secteur des légumes et des fruits des champs.

Les coûts de chauffage dans les serres demeurent plus élevés au Québec que chez les concurrents d'autres provinces ou pays⁶². Le coût de l'énergie demeure un enjeu majeur pour les entreprises de serriculture au Québec, spécialement pour celles de petite taille et de taille moyenne qui chauffent leur serre avec du mazout no. 2 et du propane. Plusieurs d'entre elles transitionnent vers l'utilisation de biomasse.

Les entreprises de plus grande taille privilégient, quant à elles, l'utilisation du gaz naturel et de la biomasse à plus faible coût. L'efficacité énergétique demeure une préoccupation des producteurs du secteur, suivie de l'amélioration des infrastructures et des équipements (systèmes de ventilation et d'éclairage, tables chauffantes et chambre de semis), de même que la question des rendements. Un autre enjeu est celui de la modernisation de plusieurs complexes de serres⁶³.

Pour demeurer compétitives sur le marché québécois, les entreprises serricoles lavalloises doivent maintenir un avantage compétitif sur les coûts de production énergétique et de main-d'œuvre. Elles doivent pouvoir compter, entre autres, sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, des coûts de production énergétique compétitifs, des services-conseils spécialisés et l'accès à du financement pour le développement de la filière sur le plan de l'innovation et de l'efficacité énergétique⁶⁴.

3.3.3 Marché québécois des légumes et des fruits (incluant cultures abritées)⁶⁵

Le marché du Québec représente le principal débouché pour les entreprises québécoises. Au Québec, avec 41 % des parts de vente, les ventes de légumes et de fruits aux magasins à succursales constituent le circuit de distribution principal privilégié par les grands producteurs de légumes et de fruits et les producteurs de serres qui y écoulent plus de 50 % de leur production de légumes⁶⁶. De 2019 à 2022, les ventes aux magasins à succursales et les ventes aux autres serres ont progressé de 145 %, alors que les ventes de légumes et de fruits aux grossistes canadiens ont diminué de 29 %⁶⁷.

On observe un réel engouement pour la vente de légumes et de fruits directement au public, qui est davantage privilégiée par les petites et les moyennes entreprises. Bien qu'ils ne représentent que 7 % des parts, les ventes de légumes et de fruits directement au public ont connu une hausse de 60 %, de 2019 à 2022. Il demeure toutefois difficile pour les entreprises agricoles de la région d'intégrer le marché institutionnel québécois. Malgré la courte saison maraîchère, les entreprises québécoises saisissent davantage les occasions d'exporter principalement au Nord-Est des États-Unis et dans les autres provinces du Canada.

⁶² Portrait diagnostic sectoriel de l'horticulture ornementale au Québec, 2021, p. 3.

⁶³ Groupe Agéco, Infrastructures et adoptions technologiques sur les entreprises serricoles du Québec (légumes et production ornementale), Octobre 2011 [https://www.agrireseau.net/horticulture-serre/documents/1601-631-InfrastructuresDeSerre_Rapport.pdf].

⁶⁴ « Le tarif électrique compétitif pour l'éclairage de photosynthèse a permis à plusieurs entreprises d'étaler leur production durant les mois d'hiver et de bénéficier de prix plus élevés. En 2015, près de 40 % des superficies spécialisées en légumes de serre étaient sous éclairage artificiel. » [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portaitdiagnosticdeslegumesdeserre_final.pdf].

⁶⁵ Statistique Canada. Tableau 32-10-0022-01 Ventes et reventes des produits horticoles selon le circuit de distribution, [DOI : https://doi.org/10.25318/3210002201-fra].

⁶⁶ Statistique Canada. Tableau 32-10-0022-01 Ventes et reventes des produits horticoles selon le circuit de distribution, [DOI : https://doi.org/10.25318/3210002201-fra].

⁶⁷ Statistique Canada. Tableau 32-10-0022-01 Ventes et reventes des produits horticoles selon le circuit de distribution, [DOI : https://doi.org/10.25318/3210002201-fra].

Bien que les ventes d'exportation de légumes et de fruits ne comptent que pour 6 % des ventes totales de légumes et de fruits au Québec, celles-ci ont progressé de 59 %, de 2019 à 2022⁶⁸.

Dans le secteur des légumes et des fruits de serre, la majorité de ces produits au Québec sont actuellement importés⁶⁹. Les entreprises lavalloises doivent donc compétitionner avec les produits importés de l'Ontario, des États-Unis, du Mexique et de l'Espagne.

Selon les dernières estimations du MAPAQ, la production québécoise actuelle ne répond qu'à 50 % du volume de fruits et de légumes de serre consommés au Québec, et la demande pour ces produits continue d'augmenter⁷⁰. Selon le secteur de production, cela représente des parts de marché potentielles pour les serriculteurs du Québec qui offrent certaines variétés de fruits et de légumes à des prix concurrentiels⁷¹.

Par ailleurs, depuis quelques années, les producteurs ont entrepris de diversifier leurs produits, notamment dans le secteur biologique qui est en forte croissance. Il s'agit d'un marché où les entreprises ontariennes sont encore peu présentes⁷².

3.3.4 Horticulture ornementale et marché québécois de l'horticulture ornementale (incluant les cultures abritées)

La production horticole ornementale en plein champ et en conteneur (c.-à-d., en pots) a généré des revenus agricoles de 11,7 millions de dollars en 2021 (figure 8).

La demande des ménages québécois pour les produits d'horticulture ornementale augmente. En effet, selon le dernier portrait sectoriel sur l'horticulture ornementale, « la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences importantes sur l'industrie de l'horticulture ornementale, dont une hausse marquée des ventes en 2020 et 2021 »⁷³. On observe un engouement chez les ménages pour les plantes potagères, l'agriculture urbaine, les aménagements paysagers et les plantes comestibles⁷⁴.

En 2019, les ménages québécois ont dépensé annuellement en moyenne 192 \$ en produits ornementaux, une augmentation de 13 % par rapport à 2010. La majorité des producteurs d'horticulture ornementale en serre réalisent le pic de leurs ventes principalement au cours des mois de mai et de juin, bien que les ventes débutent en avril. À partir du mois de juillet, les ventes de produits d'horticulture ornementale en serre diminuent⁷⁵.

En 2019, la majorité des producteurs québécois privilégient les circuits courts de commercialisation de vente directe au public, comme les kiosques à la ferme ou leur jardinerie. Bien que les ventes de produits de pépinières aux gouvernements et aux organismes publics ne représentent que 9 % des parts de vente, celles-ci ont progressé de 54 %, depuis 2019⁷⁶.

⁶⁸ Statistique Canada. Tableau 32-10-0022-01 Ventes et reventes des produits horticoles selon le circuit de distribution, [DOI : <https://doi.org/10.25318/3210002201-fra>].

⁶⁹ Le marché des fruits et légumes de serre au Québec : une occasion d'accroître les ventes de produits québécois sur le marché intérieur. Bioclips+ Regard sur l'industrie bioalimentaire, Octobre 2022, Volume 23, numéro 2.

⁷⁰ Le marché des fruits et légumes de serre au Québec : une occasion d'accroître les ventes de produits québécois sur le marché intérieur. Bioclips+ Regard sur l'industrie bioalimentaire, Octobre 2022, Volume 23, numéro 2, [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips+_2022%20Volume23_numero2.pdf].

⁷¹ Le marché des fruits et légumes de serre au Québec : une occasion d'accroître les ventes de produits québécois sur le marché intérieur. Bioclips+ Regard sur l'industrie bioalimentaire, Octobre 2022, Volume 23, numéro 2, [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips+_2022%20Volume23_numero2.pdf].

⁷² Le marché des fruits et légumes de serre au Québec : une occasion d'accroître les ventes de produits québécois sur le marché intérieur. Bioclips+ Regard sur l'industrie bioalimentaire, Octobre 2022, Volume 23, numéro 2,

⁷³ Portrait diagnostique sectoriel de l'horticulture ornementale au Québec, MAPAQ, 2021, p.2 [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/types-de-productions/ED_portrait_horticulture_ornementale_MAPAQ.pdf].

⁷⁴ Portrait de l'agriculture urbaine commerciale au Québec, CRETAU, 2018, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/types-de-productions/ED_portrait_horticulture_ornementale_MAPAQ.pdf], p. 9.

⁷⁵ Groupe Ageco, Enquête 2008 auprès des entreprises de production d'horticulture ornementale, Rapport final, juillet 2008.

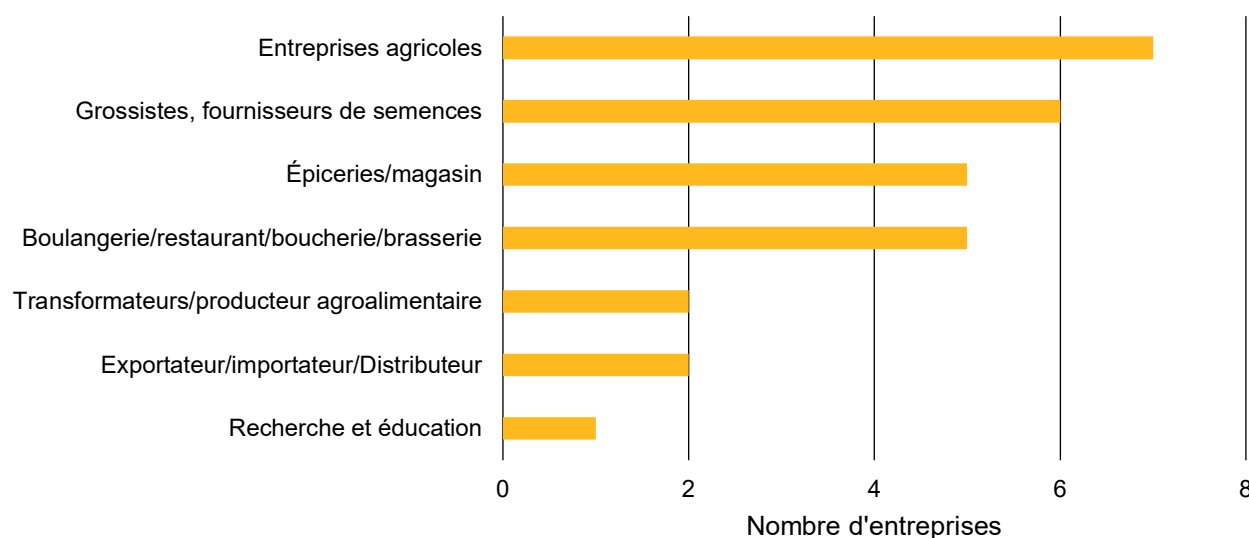
⁷⁶ Statistique Canada. Tableau 32-10-0033-01 Ventes et reventes des produits de pépinière selon le circuit de distribution, [DOI : <https://doi.org/10.25318/3210003301-fra>].

Par ailleurs, le secteur de l'horticulture ornementale en serre représente la plus importante production dans le secteur ornemental au Québec en termes des revenus générés. Au Québec, dans le secteur de l'horticulture ornementale de serre, « près du tiers des entreprises sont intégrées et possèdent une jardinerie, où l'on peut trouver une fleuristerie, ou offrent également des services horticoles (par exemple, l'aménagement paysager et l'entretien d'espaces verts) »⁷⁷. Bien que les revenus générés par ces services et ces produits de jardinerie ne soient pas comptabilisés comme des revenus agricoles, on observe qu'ils constituent des circuits de distribution importants au Québec pour les produits d'horticulture ornementale.

3.4 Productions biologiques

Selon les plus récentes données du Portail bio Québec, on retrouve, sur le territoire Lavallois, 28 entreprises certifiées biologiques⁷⁸, dont sept entreprises agricoles⁷⁹ (figure 9). Bien que l'on observe une baisse du nombre d'entreprises ayant un produit certifié biologique entre 2007 et 2010, le nombre de celles avec une production certifiée biologique a plus que doublé entre 2007 et 2023, passant de trois à sept entreprises agricoles. En 2023, 6 % des entreprises agricoles ont une certification biologique, une augmentation de 4 % depuis 2010⁸⁰. La majorité de cette production se concentre dans la culture en serre (63 %) (tableau 7) et l'on retrouve également une offre de produits biologiques aux kiosques à la ferme.

Figure 9. Répartition des types d'entreprises bioalimentaires avec une certification biologique à Laval, 2023.



Source : Portail Bio Québec, juin 2023.

⁷⁷ Portrait diagnostique sectoriel de l'horticulture ornementale au Québec, p.8.

⁷⁸ En date du 21 juin 2023, [<https://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=13>].

⁷⁹ Données kiosques à la ferme Laval, 2022.

⁸⁰ Portrait statistique agricole de Laval MAPAQ1 2012, p.11, Portail Bio Québec 2023.

Tableau 7. Types de production agricole biologique à Laval selon le nombre d'entreprises agricoles, 2023⁸¹

Types de production	Nombre d'entreprises agricoles
Cultures en serre	5
Légumes de champ	3
Champignons cultivés	1
Fruits des champs	1
Légumes et légumineuses	1

Source : Portail Bio Québec, juin 2023.

4. Activités complémentaires et circuits courts

Selon le MAPAQ, les activités complémentaires ou non conventionnelles à la ferme comprennent l'agrotourisme, la transformation à la ferme, les kiosques à la ferme et la vente en marché public.

4.1 L'agrotourisme et les activités agrorécréatives lavalloises

En 2021, on compte 18 entreprises qui offrent des activités agrotouristiques, dont la grande majorité offre des activités d'autocueillette et récréatives à la ferme sur le territoire de Laval. Le Groupe de concertation sur l'agrotourisme définit cette activité comme suit :

« L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte⁸². »

En 2021, Laval a accueilli 770 955 touristes⁸³, dont 56,5 % en tourisme d'agrément et 43,5 % en tourisme d'affaires⁸⁴. Tourisme Laval fait la promotion d'un circuit agrotouristique qui permet de faire découvrir aux visiteurs les produits du terroir de la région (c.-à-d., fromagerie et fermette de chèvre, vignoble et dégustation de vins) et de rencontrer les producteurs de la région tout en profitant d'activités récréatives et complémentaires sur la ferme⁸⁵. Les activités récréatives incluent, par exemple, l'autocueillette, les labyrinthes de champs, les visites à la ferme, les repas à la ferme, etc.⁸⁶ L'offre touristique peut inclure également des prestations d'hébergement et de restauration.

Dans le cadre du troisième volet de l'Entente de partenariat régional en tourisme, Tourisme Laval a soutenu 17 projets de 16 entreprises et organismes pour une aide totale de près de 464 000 \$. Parmi ces entreprises, on compte la Ferme d'Auteuil pour la création et la mise en marché d'expériences agrotouristiques⁸⁷.

4.2 Transformation alimentaire à la ferme

Entre 2010 et 2021, le nombre d'entreprises agricoles lavalloises faisant de la transformation à la ferme sur le territoire a doublé, passant de 7 à 14 entreprises⁸⁸. On distingue l'agrotransformation (transformation à la ferme, donc à partir de produits qui viennent majoritairement de la ferme) de la transformation alimentaire (hors ferme,

⁸¹ Notez qu'une entreprise peut produire plus d'un type de production.

⁸² Définition du Groupe de concertation sur l'agrotourisme. Groupe de concertation sur l'agrotourisme, [https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1926909].

⁸³ [https://www.tourismelaval.com/fr/a-propos].

⁸⁴ Tourisme Laval, Rapport annuel 2021, [https://www.tourismelaval.com/uploads/about/publications/39/tl_rapportannuel2021_final.pdf].

⁸⁵ Tourisme Laval, Circuit agrotouristique à Laval, [https://www.tourismelaval.com/fr/voyagiste/circuit-agrotouristique-a-laval].

⁸⁶ [https://www.saveursdelaval.com/fr/repertoire-agroalimentaire/repertoire/].

⁸⁷ Tourisme Laval, Rapport annuel 2021, [https://www.tourismelaval.com/uploads/about/publications/39/tl_rapportannuel2021_final.pdf].

⁸⁸ Portrait statistique agricole de Laval, MAPAQ, 2012 et Données MAPAQ 2021.

souvent en zone industrielle ou commerciale). L'agrotransformation est une activité complémentaire à l'activité agricole, par le même exploitant qui cultive ses fruits et légumes ou qui élève ses propres animaux, par exemple. Les produits transformés peuvent provenir accessoirement de l'exploitation d'autres producteurs.

L'UPA définit la transformation à la ferme comme suit : « La transformation à la ferme constitue un moyen privilégié de valoriser l'agriculture régionale et de permettre l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises et des modes de mise en marché. Elle permet également d'encourager un mode de production davantage artisanale et de valoriser les savoir-faire⁸⁹. »

Les types d'activités de transformation à la ferme

Les types d'activités de transformation à la ferme qui se distinguent sur le territoire sont les fruits et les légumes. Certaines entreprises agricoles lavalloises offrent également des produits fabriqués à partir de la production à la ferme qui incluent les produits laitiers, la boulangerie et les pâtisseries, de la viande et de la volaille. La marque Saveurs de Laval, une propriété de Laval, permet d'identifier, notamment, les entreprises agricoles de la région ainsi que leurs activités.

Le site Web de Saveurs de Laval présente un répertoire d'entreprises agricoles, de produits de transformation à la ferme et d'activités complémentaires sur les fermes. Parmi les produits transformés à la ferme, on compte, notamment, des produits fins comme la fabrication de vin et de bière, les confitures et les marinades, le ketchup aux fruits, les légumes marinés, les pâtisseries et les produits de boulangerie, le sirop d'érable, les fromages, les épices, les plats cuisinés, les produits du terroir, etc., ainsi que de l'agneau, du miel, des œufs, des produits biologiques, de la viande et de la volaille. Certaines entreprises offrent leurs produits fabriqués à la ferme à longueur d'année, par le biais d'un marché intérieur.

4.3 Les circuits courts et l'agriculture de proximité

Les circuits courts de distribution sont une forme de mise en marché individuelle où l'on retrouve au plus un intermédiaire entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur⁹⁰. À Laval, les circuits courts constituent la stratégie de vente privilégiée pour plusieurs secteurs de production, tels que les légumes et les fruits frais, l'horticulture, l'agneau et le mouton, la chèvre, l'apiculture (l'élevage d'abeilles à miel) et l'acériculture (la culture des érables). Au Québec, les circuits courts sont en émergence⁹¹ et peuvent prendre plusieurs formes.

À Laval, on retrouve principalement les kiosques à la ferme (point de vente sur le lieu de production) et la vente en marché public qui représentent les plus anciennes formes d'écoulement des produits agricoles⁹². Certaines activités d'agrotourisme peuvent être reconnues comme des circuits courts, comme la dégustation des produits agricoles sur la ferme, l'achat à la ferme des produits transformés, les cabanes à sucre ou encore l'autocueillette. Les producteurs de légumes (maïs sucré, citrouilles, etc.), de pommes, de fraises et de framboises et autres petits fruits utilisent largement l'autocueillette comme forme de mise en marché à même leur offre d'agrotourisme⁹³.

D'autres formes de commercialisation sont également employées par les entreprises agricoles lavalloises, comme les boutiques en ligne et l'agriculture soutenue par la communauté. La commercialisation dans les autres modes de mise en marché de proximité comme la vente en marché public a, de son côté, augmenté, indépendamment de la baisse du nombre d'entreprises agricoles. Entre 2007 et 2021, on observe une augmentation de 37,5 % du nombre d'entreprises agricoles faisant de la vente en marché public.

⁸⁹ UPA, La transformation à la ferme, [https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Outils_ressources/PDZA/FICHE_09-Transformation-a-la-ferme.pdf] (consulté en juin 2023).

⁹⁰ « Les circuits courts, à l'instar de la transformation à la ferme ou encore de l'agrotourisme, constituent l'un des axes de développement appropriés favorisant la vitalité et l'occupation dynamique du territoire. En créant un lien de proximité entre les producteurs et les consommateurs, les circuits courts permettent de mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits, et de diversifier les modes de mise en marché. » UPA, Les circuits courts en agriculture. [<https://www.upa.qc.ca/producteur/outils-et-ressources/amenagement-et-territoire/plan-de-developpement-de-la-zone-agricole>]. « Les kiosques à la ferme comme les marchés publics représentent les plus anciennes formes d'écoulement des produits agricoles. Cette forme de mise en marché est très présente dans les productions de légumes et de fruits frais. Quelque 9 % des producteurs agricoles utilisent ce mode de mise en marché. »

⁹¹ [<https://tourismexpress.com/nouvelles/craaq-colloque-national-sur-les-circuits-courts>].

⁹² UPA, Les circuits courts en agriculture, [<https://www.upa.qc.ca/producteur/outils-et-ressources/amenagement-et-territoire/plan-de-developpement-de-la-zone-agricole>].

⁹³ L'Association des Fraiches du Québec, répertorie l'ensemble des producteurs de fraises et de framboises qui offrent l'autocueillette.

Les kiosques à la ferme

En 2023, 37 entreprises agricoles lavalloises possédaient un kiosque à la ferme, ce qui représente plus du tiers des entreprises agricoles sur le territoire⁹⁴. Les kiosques à la ferme sont concentrés dans le secteur de Sainte-Dorothée et le secteur Laval Est. Ces deux secteurs se trouvent à être les régions où se concentre le plus l'activité agricole. Au Québec, 5 082 producteurs réalisent de la vente à la ferme⁹⁵.

Saveurs de Laval

Depuis l'élaboration du dernier PDZA, plusieurs projets mobilisateurs ont été réalisés par Laval économique et la Table de développement agroalimentaire de Laval (TDAL) pour la promotion de l'agriculture lavalloise, sous l'égide de la marque Saveurs de Laval. Depuis 2019, plusieurs actions de communication ont été réalisées. Ces actions ont pris en considération les recommandations du plan stratégique, du plan de communication et de l'étude de la clientèle et de la non-clientèle des kiosques à la ferme. Les actions de communication touchent principalement l'achat local et intègrent la marque de commerce Saveurs de Laval, qui représente exclusivement les 40 kiosques à la ferme⁹⁶. En 2020, dans un sondage réalisé auprès des citoyens lavallois, 33 % des répondants mentionnent connaître la marque Saveurs de Laval. En effet, la réalisation de projets prioritaires a permis d'accroître de 9 % la notoriété de l'agriculture lavalloise.

Réseau d'expériences à la ferme

Dans le dernier PDZA, il était souligné qu'en plus d'être un lieu d'achat, le réseautage des kiosques à la ferme contribuait au développement d'activités de tourisme gourmand. Toutefois, il a été noté que les pratiques et les retombées des kiosques à la ferme étaient peu documentées et donc difficilement quantifiables. En réponse notamment à cet enjeu, deux orientations avaient été formulées. D'abord, soutenir les projets qui visent à favoriser un lien direct entre les producteurs et les consommateurs (orientation 2) et, ensuite, mettre en œuvre des projets qui favorisent l'optimisation des exploitations agricoles (orientation 3). En lien avec ces orientations, le projet de réseau d'expériences à la ferme découle d'une volonté de structurer l'offre de kiosques à la ferme sur le territoire lavallois, afin de mieux commercialiser les produits lavallois en circuits courts.

Parmi les actions mises en place pour assurer l'adoption de meilleures pratiques en termes d'expérience client, les interventions suivantes ont été identifiées : inventorier et diffuser les meilleures pratiques, autoévaluer le réseau des kiosques, évaluer les possibilités de développement, et déployer le soutien nécessaire au développement. Dès lors, une revue des bonnes pratiques dans les kiosques à la ferme a été réalisée, en plus d'un plan stratégique de développement des kiosques à la ferme et d'un plan stratégique de communication pour le réseau de commercialisation en circuits courts (kiosques à la ferme). Notons que c'est 20,8 % des 120 entreprises agricoles lavalloises qui ont pu bénéficier des services d'accompagnement afin d'améliorer leurs propositions de diversification⁹⁷.

Dans le processus du soutien nécessaire au développement du réseau des kiosques à la ferme, les investissements et les actions intimement liés exclusivement ou presque aux gestionnaires de kiosques à la ferme ont été nombreux et variés, et les sommes investies ont été significatives, dans le cadre des ententes sectorielles agroalimentaires et hors des ententes.

5. Main-d'œuvre, producteurs et relève

Le marché du travail de Laval est intégré à celui de la région métropolitaine de Montréal (RMR). Ainsi, la main-d'œuvre provient de Montréal et des régions des Laurentides, de Lanaudière et même de la Montérégie. En 2021, le marché du travail lavallois compte plus de 166 200 emplois au sein de 12 900 établissements. Le revenu médian par ménage est de 85 000 \$⁹⁸. Selon les plus récentes données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

⁹⁴ Laval économique, 2023.

⁹⁵ [<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/marcheproximite/Pages/Marchedeproximite.aspx>].

⁹⁶ Bilan PDZA 2016-2021.

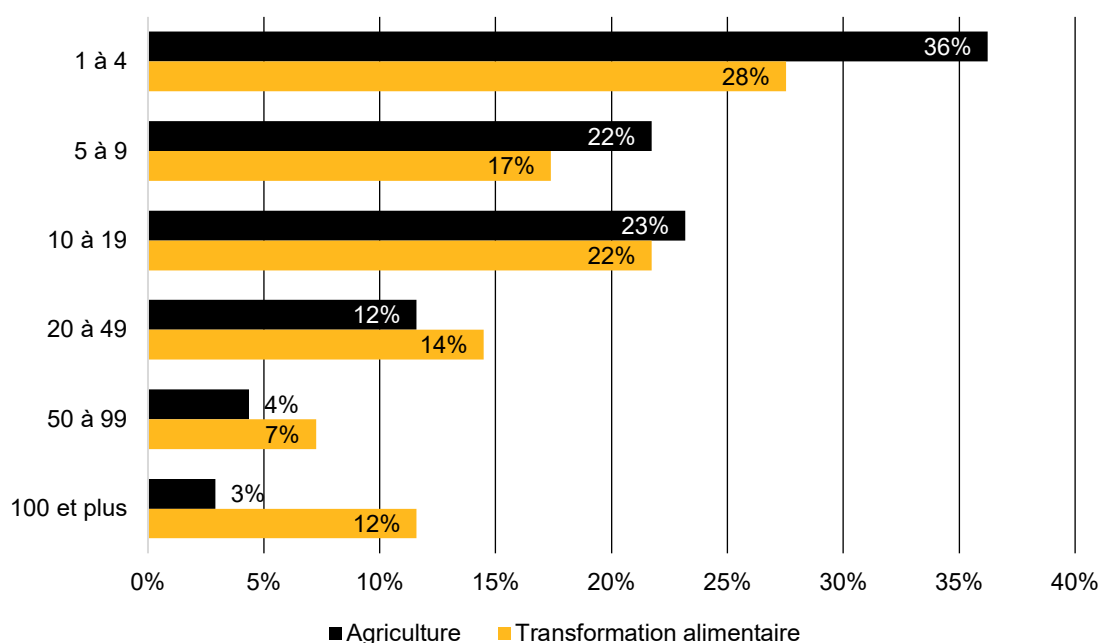
⁹⁷ Bilan des réalisations, Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de Laval 2016-2021 version préliminaire, service du développement économique, 2022.

⁹⁸ [<https://lavaleconomique.com/travailler-a-laval/>].

près de 95 % des entreprises du territoire de Laval comprennent moins de 50 employés et sont considérées comme de petites entreprises. Près de 5 % des entreprises sont considérées comme des moyennes entreprises ayant entre 50 et moins de 500 employés, et moins de 1 % des entreprises lavalloises comptent plus de 500 employés⁹⁹.

Bien que la majorité des emplois et des entreprises lavalloises se trouvent dans le secteur tertiaire, soit le secteur des services, la région peut compter sur le secteur primaire de l'agriculture pour offrir des emplois dans d'autres secteurs d'activités. À Laval, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire génère plus de 3 500 emplois au sein de plus de 225 entreprises¹⁰⁰. Le secteur de l'agriculture, composé majoritairement de PME, génère plus de 700 emplois au sein de 119 exploitations agricoles. En 2021, 40 % des exploitations agricoles engageaient entre un et quatre employés, alors que 53 % des entreprises agricoles comptaient entre cinq et 49 employés. Seulement 2 % des exploitations agricoles engageaient plus de 100 employés¹⁰¹ (figure 10).

Taille des entreprises agricoles et agroalimentaires lavalloises, selon le nombre d'employés, 2022



Source : Laval économique.

⁹⁹ Portrait de l'emploi et du marché du travail, Laval, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (consulté en juin 2023), [https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/regions/laval/portrait-de-l'emploi-et-du-marche-du-travail/].

¹⁰⁰ [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profilregionalbioalimentaire_complet_MAPAQ.pdf].

¹⁰¹ Portrait sectoriel agroalimentaire, Laval, Novembre 2022, p. 8, [https://lavaleconomique.com/wp-content/uploads/2022/11/portrait-sectoriel-agroalimentaire-vf.pdf].

5.1 Enjeux du marché du travail

Les grands enjeux du marché du travail dans la région de Laval incluent le vieillissement de la population, l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins du marché du travail, ainsi que l'intégration des personnes immigrantes à l'emploi. La proportion du groupe de 65 ans et plus augmente alors que la population des 15-64 ans demeure relativement stagnante. D'ici les prochaines années, les entreprises devront remplacer de nombreux départs, en plus de s'assurer d'une main-d'œuvre qualifiée. Plusieurs postes exigeront des compétences aux niveaux technique et universitaire¹⁰².

Selon les données provenant du recensement de Statistique Canada (2011, 2016 et 2021), l'âge moyen des exploitants agricoles à Laval est de 53,4 ans et est demeuré relativement stable depuis 2011 (tableau 8). Il est en deçà de l'âge moyen des exploitants au Québec qui est de 54 ans et de l'âge moyen des exploitants au Canada qui est de 56 ans¹⁰³.

Tableau 8. **Âge moyen des exploitants agricoles (1996-2021)**

	2011	2016	2021
Laval	52,3	52,9	53,4
Québec	51,4	52,9	54
Canada	54	55	56

Source : Statistique Canada 2011, 2016 et 2021¹⁰⁴.

Bien que les membres de la famille demeurent la source principale de main-d'œuvre des entreprises agricoles lavalloises, celles-ci sont de plus enclines à engager de la main-d'œuvre non familiale, comparativement au reste du Québec. En effet, en 2021, 49 % des entreprises agricoles lavalloises engageaient de la main-d'œuvre non familiale du Québec, alors que dans la province, c'est 30 % des fermes qui engagent de la main-d'œuvre non familiale du Québec¹⁰⁵ (tableau 9).

Les secteurs d'activités dont la proportion d'entreprises qui engagent de la main-d'œuvre non familiale est supérieure à 50 % sont les cultures de légumes frais (81 %), l'horticulture ornementale (69 %), les cultures de fruits frais (67 %) et les cultures abritées (62 %) (tableau 9).

¹⁰² [<https://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/regions/laval/portrait-de-lemploi-et-du-marche-du-travail/>].

¹⁰³ Statistique Canada. Caractéristiques des exploitants agricoles : âge, sexe et nombre d'exploitants déclarés dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2021.

¹⁰⁴ Statistique Canada. Tableau 32-10-0442-01 Caractéristiques des exploitants agricoles : âge et nombre d'exploitants dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016, inactif, [DOI : <https://doi.org/10.25318/3210044201-fra>].

Statistique Canada. Tableau 32-10-0381-01 Caractéristiques des exploitants agricoles : âge, sexe et nombre d'exploitants déclarés dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2021, [DOI : <https://doi.org/10.25318/3210038101-fra>].

Statistique Canada. Tableau 32-10-0169-01 Nombre d'exploitants agricoles selon le sexe, l'âge et le travail rémunéré non agricole, données chronologiques du Recensement de l'agriculture, 1991 à 2016, inactif, [DOI : <https://doi.org/10.25318/3210016901-fra>].

¹⁰⁵ Portrait statistique agricole, MRC Laval, 2021-12. MAPAQ.

Tableau 9. **Types de main-d'œuvre employés par les entreprises agricoles, en fonction de l'activité principale en 2021, Laval**

Activité principale	Familiale	Non familiale (du Québec)	Non familiale (hors Québec)	Total Entreprises agricoles
Cultures abritées	32	23	6	37
Autres légumes frais	26	14	6	32
Autres fruits	7	6	2	9
Horticulture ornementale	12	11	5	16
Apiculture	4	1	1	5
Pommes	4	-	1	4
Fourrages	2	-	-	2
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	3	1	1	3
Chevaux	2	1	-	2
Autres sources de revenus	2	-	-	2
Bovins laitiers et production laitière	2	-	-	2
Bovins de boucherie	1	-	-	1
Champignons	1	-	-	1
Veaux lourds	-	1	-	1
Caprins	1	-	-	1
Œufs	1	-	-	1
Laval	100	58	21	119
Québec	24 641	8 293	1 346	27 316

Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ 2021.

Bien que mécanisées, les cultures maraîchères, fruitières, abritées et ornementales ont un grand besoin de main-d'œuvre qualifiée. En raison de la pénurie de main-d'œuvre, le Québec a recours aux travailleurs étrangers et saisonniers. Chaque année, sur la base d'une entente entre le Canada et plusieurs pays d'Amérique latine, des dizaines de milliers de migrants viennent travailler dans les champs maraîchers du Québec. Ils sont hébergés à la ferme durant la saison de production de légumes.

Le coût et la disponibilité de la main-d'œuvre sont des éléments importants dans la rentabilité de l'entreprise. La production en serre est exigeante en main-d'œuvre pour réaliser les travaux d'entretien de récolte. De plus, la culture en serre demande une grande technicité en irrigation, en fertilisation et en gestion du climat, de la lumière et de la ventilation. Dans les secteurs des pépinières et du gazon en plaques, les coûts de main-d'œuvre demeurent plus élevés au Québec que dans les provinces concurrentes. Le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre représentent un enjeu important pour ce secteur où le recours à de la main-d'œuvre étrangère est plus fréquent¹⁰⁶.

Formation des producteurs, de la main-d'œuvre, de la relève et des aspirants agriculteurs

En réponse aux besoins en formation agricole pour le développement de compétences liées à l'agriculture québécoise, les Collectifs régionaux en formation agricole (CRFA) ont été créés par le gouvernement provincial en 1981 pour offrir de la formation continue aux producteurs, à la relève et aux aspirants agriculteurs dans chacune des régions du Québec. Le territoire de Laval est rattaché au CRFA de Montréal-Laval-Laurentides.

¹⁰⁶ MAPAQ, Portrait diagnostique sectoriel de l'horticulture 2021, p. 4.

Les CRFA sont une initiative du Plan de soutien en formation agricole (PSFA) soutenue par le MAPAQ, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Commission des partenaires du marché du travail en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles et AGRÎ carrières¹⁰⁷. L'objectif principal du PSFA est de répondre avec efficacité aux besoins de formation continue des producteurs agricoles et de leur main-d'œuvre, afin de maintenir la compétitivité de leur entreprise et assurer leur pérennité.

Dans la région de Montréal-Laval-Laurentides, les thèmes de formation les plus populaires en nombre de participants sont l'acériculture et la foresterie, l'agriculture biologique, la production horticole, la transformation alimentaire et la production laitière. D'autres formations de courte durée ont également attiré un bon nombre de participants telles que l'initiation à l'apiculture, l'espagnol en agriculture, la transformation des produits de l'étable et agir en sentinelle pour la prévention du suicide. Un grand nombre de participants ont également participé aux formations liées à une exigence réglementaire comme le cours de Santé et sécurité en abattage manuel des arbres certifiés CNESST et l'utilisation des pesticides en milieu agricole¹⁰⁸.

Sur le territoire de Laval, d'autres formations en agriculture sont également dispensées au Collège Montmorency et au Centre de formation horticole de Laval. Au Collège Montmorency, les programmes offerts sont : paysage et commercialisation en horticulture ornementale et administration et gestion¹⁰⁹. Au Centre de formation horticole de Laval, les programmes offerts sont : lancement d'une entreprise dans le domaine horticole, élagage, horticulture-paysagiste, horticulture urbaine, horticulture et jardinerie, fleuristerie et construction d'aménagements paysagers¹¹⁰.

5.2 Relève

La relève agricole établie est formée de tous les jeunes agriculteurs et agricultrices de moins de 40 ans possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole¹¹¹. Le recensement de la relève agricole établie en 2021 a permis de constater que 7 % de la relève agricole ont choisi de s'établir dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière. Il s'agit d'une augmentation de 2 % depuis 2011¹¹². Parmi cette relève, 50 % ont choisi le mode d'établissement du transfert familial.

Après les Laurentides, Laval fait partie de la région où se trouve la plus grande proportion de la relève qui s'établit par mode de démarrage. En 2021, 43 % de la relève établie dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière ont choisi de s'établir par le démarrage¹¹³. Au Québec, le démarrage d'entreprise gagne en popularité parmi la relève. En 2021, 36 % des jeunes agricultrices et agriculteurs s'étaient établis en démarrant une entreprise comparativement à 35 % en 2016¹¹⁴. La relève est de plus en plus formée, 83 % d'entre eux possèdent un diplôme postsecondaire. Dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière, 35 % de la relève est titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC)¹¹⁵.

Par ailleurs, 23 % de la relève établie dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière est féminine, une diminution de 1 % par rapport à 2011.

¹⁰⁷ UPA. Accompagnement en formation (consulté en juin 2023), [<https://www.upa.qc.ca/producteur/formations/accompagnement-en-formation>].

¹⁰⁸ Faits saillants du plan de soutien en formation agricole, Bilan des activités 2021-2022, Collectifs régionaux en formation agricole [https://outaouais-laurentides.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Formation/Faits_saillants_CRFA_2021-2022_VF.pdf].

¹⁰⁹ Collège Montmorency, Programmes techniques (consulté en juin 2023), [<https://www.cmontmorency.qc.ca/programmes/nos-programmes-detudes/techniques/>].

¹¹⁰ Centre de formation horticole de Laval, Programmes (consulté en juin 2023), [<https://centrehorticolelaval.com/programmes/>].

¹¹¹ La relève établie dans la région de Montréal, Laval et Lanaudière, Feuilles régionaux, MAPAQ, 2016, [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Releveagricole/Feuilles_regionaux_MontrealLavalLanaudiere.pdf].

¹¹² Portrait de la relève agricole au Québec, MAPAQ, 2021, p.16 Tableau 1 : Répartition de la relève agricole établie et de l'ensemble des agricultrices et des agriculteurs, selon les régions administratives, en 2011, 2016 et en 2021. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf].

¹¹³ [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf].

¹¹⁴ Portrait de la relève agricole au Québec, MAPAQ, 2021, p. 9.

¹¹⁵ Portrait de la relève agricole au Québec, MAPAQ, 2021, p.16 Tableau 4 : Proportion de la relève agricole établie, selon le diplôme d'études postsecondaires le plus élevé et par région, en 2016 et en 2021, p. 25, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf].

Les plus récentes données du MAPAQ concernant les caractéristiques de la relève par région sont celles de 2016. Les statistiques qui suivent sont donc celles de 2016. Dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière, parmi ceux qui détiennent un diplôme postsecondaire, 68 % sont spécialisés en agriculture¹¹⁶. Parmi ceux et celles qui sont titulaires d'un DEC, 52 % se sont spécialisés en gestion et technologies d'entreprise agricole. Cette proportion est de 36 % pour l'ensemble du Québec¹¹⁷.

En 2021, neuf entreprises lavalloises, soit 8 %, ont l'intention de vendre leur exploitation agricole d'ici cinq ans, une augmentation de 29 % depuis 2010. Parmi ces entreprises, six d'entre elles avaient une relève prévue tandis que trois entreprises n'avaient pas de relève identifiée sur un horizon de cinq ans.

Favoriser la relève agricole à Laval

Dans le dernier PDZA, la Ville de Laval a brossé un portrait de la réalité locale de la relève. Parmi les préoccupations mentionnées, la relève agricole mentionnait être confrontée à une valeur élevée des terres, tant pour leur intégration à une exploitation existante que pour une nouvelle exploitation. La valeur des terres lavalloises est parmi les plus élevées au Québec. Par ailleurs, comme dans l'ensemble de la province, le prix des fermes et le montant des investissements à consentir sont des défis pour tous les types de relève (familiale, non-apparentée et démarrage).

À la suite de la réalisation du portrait de la relève agricole, il a été convenu d'inclure une orientation dans le dernier PDZA pour favoriser la relève agricole lavalloise. Les projets prioritaires élaborés pour favoriser la relève impliquaient notamment le remembrement du site no. 2. En effet, il a été identifié que les terres en friche et les lots morcelés constituent des hectares de terres agricoles qui peuvent être récupérés afin d'assurer l'expansion des exploitations existantes et l'accueil de la relève. Les autres projets prioritaires étaient le développement d'un coffre à outils réglementaires adapté à la réalité agricole lavalloise, l'établissement d'un parc agricole et le développement d'un réseau de sites d'expérimentation afin de favoriser la recherche et l'innovation.

Suivant l'orientation 4 du dernier PDZA qui vise à favoriser la relève agricole à Laval, la Ville, via une entente signée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) avec le programme L'ARTERRE, a établi un service de maillage sur son territoire. À la suite de quoi, 14 propriétaires agricoles de Laval se sont inscrits, dont six sont prêts au jumelage. On compte également 20 aspirants agriculteurs prêts au jumelage, dont 10 proviennent de la CMM. De plus, huit activités de jumelage ont été réalisées, dont quatre sont terminées. La Ville de Laval a également entrepris de créer un réseau de 148 hectares de terres agricoles municipalisés pour la relève agricole¹¹⁸.

6. Secteur forestier

À Laval, le couvert forestier (superficie boisée) est de 3 654 hectares et couvre 14,8 % du territoire¹¹⁹. En 2022, dans la zone agricole, on retrouvait plus de 2 000 hectares d'espaces boisés, ce qui correspond à près de 29 % du territoire agricole¹²⁰. Le Plan de foresterie urbaine de Laval, publié en juin 2020, souligne l'importance de collaborer avec les représentants des milieux agricoles pour la mise en valeur des boisés situés dans la zone agricole permanente, en conciliation avec l'objectif d'accroissement des terres en culture de 10 % établi dans le dernier PDZA¹²¹. Par exemple, le plan de foresterie urbaine propose que des superficies vouées à l'agroforesterie qui combinent la plantation d'arbres (fruitiers, à noix ou bois noble) et les cultures maraîchères doivent être encouragées pour augmenter la canopée, et remettre en culture des terres agricoles.

Dans le plan de foresterie urbaine, ce qu'on entend par la mise en valeur des boisés recoupe notamment la connaissance des boisés publics ou privés et de leur état (caractérisation), la détermination des zones potentielles

¹¹⁶ La relève établie dans la région de Montréal, Laval et Lanaudière, Feuilles régionaux, MAPAQ, 2016 Tableau : Spécialisation de la relève agricole établie titulaire d'un diplôme d'études collégiales.

¹¹⁷ La relève établie dans la région de Montréal, Laval et Lanaudière, Feuilles régionaux, MAPAQ, 2016.

¹¹⁸ Bilan PDZA Laval 2016-2021.

¹¹⁹ Plan de foresterie urbaine, Ville de Laval, Juillet 2020, p. xv, [<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/trame-verte-bleue-plan-foresterie-urbaine.pdf>].

¹²⁰ Centre d'excellence en géomatique (CEG) de Ville de Laval, 2022. Caractérisation de terres en zone agricole. Décembre 2022.

¹²¹ Plan de foresterie urbaine, Ville de Laval, Juillet 2020, p.134.

d'expansion des boisés et la valorisation des résidus de bois. Ces différents aspects visent une meilleure protection, maintenance et amélioration des boisés agricoles de Laval.

6.1 La caractérisation des boisés et leur mise en valeur

Le plan de foresterie urbaine mentionne que les avantages écosystémiques fournis par les arbres sont rarement considérés en forêt urbaine ou périurbaine, puisque leur conservation est priorisée. Une caractérisation des boisés en zone agricole favoriserait leur valorisation dans le cadre, par exemple, de projets d'aménagements forestiers à des fins acéricoles ou sylvicoles. On mentionne un désir d'évaluer le potentiel forestier (ligniculture et produits forestiers non ligneux [PFNL]) pour mettre en valeur les forêts. Dans le cas de projets d'aménagements forestiers en zone agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) est nécessaire pour y aménager des sentiers toute l'année, et ce, dans les boisés publics et privés.

Potentiel acéricole, sylvicole et agroforesterie

Les boisés privés en zone agricole occupent près de 1 100 hectares, soit environ 16 % du territoire agricole. Bien que la moitié de ces boisés soit constituée d'éraiblières ayant un potentiel acéricole pour ce qui est du nombre d'entailles par hectare, il n'y a qu'une entreprise pratiquant l'acériculture commerciale sur le territoire. Les conditions bioclimatiques présentes à Laval prédisposent à une foresterie axée sur les essences nobles à forte valeur économique. Afin que ces forêts puissent offrir une productivité durable, il faut maîtriser les techniques modernes de sylviculture. Par ailleurs, des études ont montré que plusieurs boisés sont menacés par les espèces envahissantes exotiques (EEE), telles que le nerprun, des maladies et des ravageurs, soulignant ainsi l'importance de la caractérisation des boisés¹²².

La mise en valeur passe également par l'appréciation de la valeur culturelle, paysagère, environnementale et monétaire des boisés. En plus de la sylviculture (par exemple, la coupe de jardinage) et de l'acériculture, les boisés agricoles pourraient être utilisés pour la récolte de produits forestiers non ligneux (comme des champignons) alors que les espaces boisés pourraient être exploités pour des activités d'agroforesterie (plantation d'essences nobles, d'espèces à croissance rapide, d'arbres à noix, etc.) ou des vergers en permaculture.

Valorisation des résidus

Chaque année, la Ville de Laval met à la disposition des citoyens lavallois des lieux de dépôt volontaire de feuilles mortes pour une période allant de la mi-octobre à la fin novembre, selon les années. Les employés des travaux publics tassent les feuilles mortes reçues dans des conteneurs qui sont envoyés, par la suite, à des agriculteurs lavallois pour les composter. Ce compost est ensuite utilisé localement pour fertiliser les champs.

Depuis 2016, les différentes implantations de la collecte des matières organiques en bacs roulants pour les Lavallois ont entraîné une diminution progressive du volume de feuilles recueillies dans les lieux de dépôt volontaire. Le nombre restreint de lieux de dépôt, le travail des différents intervenants ainsi que la sensibilisation faite aux citoyens permettent d'assurer de la matière de qualité pour les agriculteurs. Le coût moyen annuel associé au projet de lieux de dépôt volontaire est de 150 000 \$ et est assumé par la Ville. Il est à noter que le projet permet de réduire annuellement d'environ 50 000 \$ les coûts associés au traitement de la matière organique provenant de la collecte en porte à porte des bacs roulants¹²³.

Boisés publics

Selon le *Plan de foresterie urbaine*¹²⁴, depuis le début des années 1980, plusieurs organismes sont impliqués dans la conservation et la mise en valeur des boisés lavallois. Fondé en 2017, l'organisme CANOPÉE — Le réseau des

¹²² Plan de foresterie urbaine, Ville de Laval, Juillet 2020, p. 35.

¹²³ Plan de foresterie urbaine, Ville de Laval, Juillet 2020, p.139.

¹²⁴ Plan de foresterie urbaine, Ville de Laval, Juillet 2020, p. 136.

boisés de Laval, à titre de partenaire de la Ville de Laval, a reçu le mandat de concevoir et de déployer une offre de services de conservation, d'entretien et de mise en valeur de différents boisés sur le territoire.

Dans la zone agricole, on retrouve le boisé de Sainte-Dorothée géré par CANOPÉE et l'Association pour la protection du boisé Sainte-Dorothée (APBSD). Ce boisé est constitué d'une mosaïque d'écosystèmes : marais, marécage forestier, érablière mature, prucheraies, friches, affleurements rocheux. Située au cœur du territoire agricole et à la limite d'une zone résidentielle familiale, cette forêt présente un potentiel récréotouristique important complémentaire à la réalité agrotouristique du secteur. L'APBSD a réalisé plusieurs études pour documenter la richesse et la diversité du milieu. Elle a préparé un plan de conservation et de mise en valeur pour cette forêt, procédé à une analyse des paysages du secteur, produit de nombreux outils de sensibilisation, dont deux cahiers pour les propriétaires, et produit des animations auprès de groupes scolaires et de camps de jour¹²⁵.

La détermination des zones potentielles d'expansion de la forêt urbaine

Le plan de foresterie urbaine a évalué qu'en zone agricole, environ 170 hectares de terrains publics pourraient être disponibles pour du reboisement. Toutefois, on mentionne que la vocation de ces terrains pourrait également être vouée à l'agriculture. Dans le cas des terrains privés, les superficies disponibles pour le reboisement seraient restreintes aux bandes riveraines, à la plantation de haies brise-vent et aux friches qui ont un potentiel de reboisement, pour un total de 165 hectares¹²⁶.

Bien que le plan de foresterie urbaine suggère de mettre en place des incitatifs pour augmenter les plantations en milieu agricole, dans les consultations sur les forêts en zone agricole tenues en avril 2023, les producteurs ont soulevé des préoccupations concernant les mesures d'expansion de la forêt urbaine et leurs impacts sur la valeur des terres et leur usage. Dans les zones boisées, la valeur de revente des terres est moins élevée. Ils constatent également une mauvaise perception des résidents qui se plaignent lorsqu'ils coupent du bois. Par ailleurs, contrairement à ce qui prévaut dans la majorité des régions administratives du Québec, les propriétaires lavallois de boisés en zone agricole permanente n'ont pas le soutien d'une agence forestière pour les accompagner dans la mise en valeur de cette ressource.

7. Agroenvironnement et changements climatiques

Dans le cadre de la mise à jour du PDZA, la Ville de Laval a comme objectif d'évaluer les avenues à mettre de l'avant pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques¹²⁷. Le secteur agricole produit 4,3 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire lavallois¹²⁸.

7.1 Plans pour l'adaptation aux changements climatiques

Plan climatique de Laval - Horizon 2035

La Ville de Laval a adopté le Plan climatique de Laval - Horizon 2035 qui inclut le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (PRGES)* et le Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC)¹²⁹. Selon les projections climatiques et des scénarios d'émissions modérées et élevées pour la région de Laval à l'horizon 2041-2070¹³⁰, il pourrait y avoir une augmentation de la fréquence et de la longueur des vagues de chaleur, et une augmentation des épisodes hivernaux de gel et de dégel, de gel tardif à l'automne et de dégel printanier hâtif. En

¹²⁵ Canopée (2020), Portrait des boisés de Lavallois. Rapport complet. Le réseau des Bois de Laval, 661 p., [<https://www.reseaucanopee.org/fr/portrait-des-bois/>], [<https://www.reseaucanopee.org/fr/le-boise-sainte-dorothee/>], Plan de foresterie urbaine, Ville de Laval, Juillet 2020, p.33, 37, 86.

¹²⁶ Plan de foresterie urbaine, Ville de Laval, Juillet 2020, p. 99.

¹²⁷ Plan climatique Horizon 2035, Ville de Laval, 2023, p. 58, [<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/plan-climatique-laval.pdf>].

¹²⁸ Plan climatique Horizon 2035, Ville de Laval, 2023, p. 9.

¹²⁹ [<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/plan-climatique-laval.pdf>].

¹³⁰ Plan climatique Horizon 2035, Ville de Laval, 2023, p. 6.

période hivernale, il y aurait une diminution du nombre de jours de neige et une augmentation de la pluie et du verglas.

En plus d'observer une augmentation des températures estivales et hivernales moyennes, on pourrait noter une augmentation des précipitations sous forme de pluie et des précipitations saisonnières, notamment au printemps et à l'automne, et une faible diminution annuelle des jours de pluie intense. De plus, il sera possible d'observer une augmentation des épisodes de sécheresse.

La Ville souhaite soutenir l'innovation agricole et promouvoir les bonnes pratiques afin de contribuer à la réduction des GES, en mettant en place d'autres mesures du plan climatique ayant un impact direct sur les activités agricoles. On compte notamment sur la protection et la restauration des milieux humides et hydriques ainsi que sur l'appui à la transition énergétique du secteur agricole lavallois.

Plan d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques

L'UPA Outaouais-Laurentides, dont fait partie la région de Laval, participe au Plan d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques d'Agriclimat¹³¹. Ce plan vise à déterminer les impacts des changements climatiques sur l'agriculture et à proposer des mesures d'adaptation pour les entreprises agricoles d'une région donnée et également pour la province. Agriclimat est une démarche initiée par les productrices et les producteurs agricoles du Québec, en collaboration avec l'UPA, pour mieux comprendre les effets des changements climatiques en agriculture afin de mettre en œuvre des actions pour y faire face¹³².

Les objectifs du plan d'adaptation aux changements climatiques sont de : présenter et interpréter les scénarios climatiques de la région, déterminer les menaces qui pèsent sur l'agriculture régionale et proposer des mesures d'adaptation à différentes échelles d'intervention¹³³. À la suite de consultations qui se sont tenues en 2020 auprès des producteurs et des intervenants de la région Outaouais-Laurentides, des priorités et des fiches de projets ont été établies. Dans le secteur de la production végétale, ces priorités sont les suivantes :

- Adapter la collectivité aux changements climatiques;
- Anticiper et accompagner l'évolution des besoins en eau pour éviter les conflits d'usage;
- Améliorer la gestion de l'eau à l'échelle de la ferme et du bassin versant;
- Optimiser l'irrigation en production maraîchère et fruitière;
- Adapter les serres et les bâtiments d'entreposage;
- Améliorer la santé des sols;
- Développer et renforcer le dépistage des ravageurs, des maladies et des mauvaises herbes.

Dans le secteur de la production animale, ces priorités sont :

- Évaluer l'impact sur les besoins en eau des élevages;
- Réduire l'impact des périodes chaudes sur les animaux;
- Adapter les bâtiments pour l'hiver;
- Veiller à la santé des animaux;
- Assurer une bonne gestion des structures d'entreposage des déjections animales.

Plan d'agriculture durable régional

Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 est une initiative du gouvernement pour encourager le développement d'une agriculture durable et plus respectueuse de l'environnement. Le gouvernement a établi cinq objectifs suivis

¹³¹ Agir, pour une agriculture durable Plan 2020-2030, Plans d'action régionaux 2021-2025, Montréal-Laval-Lanaudière, p. 22-23 [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_action_regionaux_PAD_MAPAQ.pdf?1644522279].

¹³² Agriclimat, (consulté en juin 2023), [https://agriclimat.ca/le-projet/].

¹³³ CDAQ, 2021. Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Outaouais et des Laurentides aux changements climatiques. Projet Agriclimat. 50 p. ISBN 978-2-9819521-0-3, [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Agriclimat_Plan-adaptation_Outouais-Laurentides.pdf].

d'indicateurs et de cibles à atteindre d'ici 2030. Dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière, les enjeux identifiés dans le plan d'action sont les suivants : les impacts environnementaux de l'utilisation des pesticides; l'efficacité et la rentabilité des méthodes alternatives aux pesticides; l'amélioration de la santé des sols; l'augmentation des sols couverts en hiver; la qualité et la quantité de l'eau pour tous dans un contexte de changements climatiques; l'amélioration de la biodiversité de la faune et de la flore.

Les actions proposées par le plan sont les suivantes : favoriser l'adoption de méthodes alternatives aux pesticides et améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures dans les grandes cultures et la production horticole; favoriser l'intégration des sols couverts dans les pratiques culturales, notamment dans les grandes cultures, les productions horticoles et la gestion biologique; optimiser l'utilisation des grilles de fertilisation et adapter les équipements d'application; améliorer la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines dans des secteurs ciblés; adopter de meilleures pratiques d'irrigation; planter des arbres et des arbustifs ou reboiser afin d'améliorer la connectivité des milieux naturels.

7.2 Gestion de l'eau

Dans un contexte de changements climatiques, l'amélioration de la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines dans des secteurs ciblés et l'adoption de meilleures pratiques d'irrigation font partie des principaux enjeux liés à la gestion de l'eau, identifiés par le récent Plan d'agriculture durable régional 2021-2025 pour la région de Montréal-Laval-Lanaudière et le Plan régional des milieux humides et hydriques 2022-2032 de la Ville de Laval¹³⁴.

Réalisations

La première édition du PDZA incluait l'élaboration d'un programme intégré et durable de gestion des cours d'eau agricoles.

En tant que municipalité locale titulaire de compétences attribuées aux municipalités régionales de comté (MRC), la Ville de Laval doit assurer le libre écoulement des cours d'eau en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*. Elle doit donc réaliser les travaux requis afin de rétablir le libre écoulement de l'eau d'un cours d'eau lorsqu'un risque à la sécurité des biens et des personnes lui est signalé. Elle doit toutefois obtenir toutes les autorisations gouvernementales requises pour réaliser la plupart des travaux qu'elle souhaite entreprendre.

La cartographie complète des cours d'eau a été révisée en 2021 et l'indice de qualité des bandes riveraines a été calculé pour l'ensemble des rives. Certaines caractérisations des cours d'eau ont été réalisées avec divers partenaires. Toutefois, la caractérisation des cours d'eau est incomplète, tant d'un point de vue écologique, hydraulique ou géomorphologique. Le diagnostic des cours d'eau problématique devra être réalisé afin de prioriser les interventions.

La Ville de Laval a tenu un exercice d'amélioration des processus en 2021-2022 qui a découlé sur l'embauche d'un responsable au Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, afin de planifier la mise en œuvre d'un programme de gestion durable des cours d'eau qui lui permettra d'assumer pleinement ses compétences déléguées en matière de gestion des cours d'eau. Ce programme devra inclure les bonnes pratiques agroenvironnementales pour la réduction à la source de l'érosion et pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques.

¹³⁴ Selon le *Plan régional des milieux humides et hydriques 2022-2032*, « le programme de gestion des cours d'eau agricoles doit permettre d'atteindre plusieurs objectifs, soit : réaliser des interventions afin d'assurer un drainage adéquat des terres tout en permettant une irrigation raisonnée des cultures; fournir les habitats nécessaires pour la biodiversité favorable à l'agriculture, comme les pollinisateurs et la lutte aux ravageurs des cultures, par l'implantation de bandes riveraines élargies et de haies brise-vent; assurer le maintien des milieux humides garantissant la recharge de la nappe phréatique; redonner un espace de liberté aux cours d'eau afin de réduire la fréquence des interventions nécessaires; réduire le lessivage du sol vers les cours d'eau, ce qui protège le sol et améliore la qualité de l'eau.

Plan régional des milieux humides et hydriques 2022-2032, [<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/plan-regional-milieux-humides.pdf>], p. 45.

Anticiper et accompagner l'évolution des besoins en eau

D'ici 2050, à Laval, d'après les scénarios climatiques présentés dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques*, les prélèvements d'eau, toutes activités confondues, et la pression sur les eaux de surface et souterraines pourraient être plus importants, principalement en raison de la croissance de la population dans la région et d'une anticipation climatique de débits d'étiage plus faibles dans le futur¹³⁵.

Plusieurs intervenants s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour que les besoins en eau en agriculture et pour d'autres usages (résidentiels, industriels, commerciaux, institutionnels) soient comblés adéquatement par les ressources disponibles. Selon le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'Outaouais-Laurentides*, il faut prioriser la mise en œuvre de solutions d'approvisionnement permettant de concilier tous les usages de l'eau.

Projet RADEAU

Depuis 2017, la région de Laval fait partie du projet de recherche participative d'Alternatives durables pour la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique (RADEAU). Mandaté par le MAPAQ, ce projet brosse un portrait des disponibilités et des besoins actuels en eau de surface et souterraine des différents usages (secteurs agricole, résidentiel, institutionnel, commercial et industriel (ICI))¹³⁶.

Optimiser l'irrigation en production maraîchère et fruitière

Dans le secteur agricole, peu de connaissances existent dans la région sur les besoins en eau des différentes cultures. Si plusieurs producteurs de petits fruits, notamment de fraises, disposent déjà de systèmes d'irrigation efficaces, tous ne sont pas nécessairement équipés des technologies permettant un contrôle optimal de l'irrigation. Plusieurs producteurs constatent qu'ils manquent de connaissances, notamment sur leurs besoins en matière de système d'irrigation, sur comment concevoir, dimensionner et piloter un système d'irrigation, ainsi que sur la réglementation entourant l'usage de l'eau. Selon le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'Outaouais-Laurentides*, il faut donc prioriser la formation et l'accompagnement des producteurs et des intervenants à la gestion de l'irrigation.

7.3 Sécurité alimentaire, agriculture urbaine et économie circulaire

Dans le Plan climatique de Laval — Horizon 2035, la Ville de Laval affirme qu'elle souhaite améliorer la sécurité alimentaire sur son territoire et assurer la pérennité de l'agriculture urbaine¹³⁷.

Politique alimentaire de Laval

En 2019, Laval a adopté la Politique alimentaire de Laval, **Vers un système alimentaire durable pour une ville nourricière**, qui vise à contribuer à une saine alimentation pour tous¹³⁸. Ses champs d'action touchent notamment le soutien au développement de la production d'aliments sains (production en zone agricole, entreprises de production et de transformation alimentaire), le soutien à l'agriculture urbaine, l'accès à l'eau municipale non embouteillée, l'application de principes d'écoresponsabilité dans l'ensemble des activités relatives à l'alimentation et l'accessibilité aux aliments par l'aménagement du territoire. Dans sa politique, Laval désire faire connaître l'offre d'aliments sains dans les différents kiosques à la ferme et les initiatives d'agriculture de proximité afin de promouvoir un approvisionnement qui favorise l'achat local¹³⁹.

¹³⁵ Pour les régions des Laurentides et de l'Outaouais, la diminution attendue des débits d'étiage varie de 15 % à près de 50 % selon les scénarios climatiques et les cours d'eau (Atlas hydroclimatique du Québec, 2018), [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Agriclimat_Plan-adaptation_Outouais-Laurentides.pdf].

¹³⁶ [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/a0759a9c-afb2-41ce-b6e2-003fca41a74f/resource/586ac296-9a8a-45b8-8ef9-86e2cb74717f/download/radeau2_rapportregional_capnat_200622_vf.pdf].

¹³⁷ [https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/plan-climatique-laval.pdf].

¹³⁸ [https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/politiques-municipales/politique-alimentaire.pdf].

¹³⁹ [https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/politiques-municipales/politique-alimentaire.pdf], p. 13-14.

Agriculture urbaine

En matière d'agriculture urbaine, Laval compte plus d'une trentaine de jardins collectifs et communautaires ainsi que six projets d'agriculture urbaine commerciale. Laval s'est dotée d'une grainothèque par le biais du collectif Éco récoltes et effectue de la formation citoyenne sur l'agriculture urbaine avec le Groupe Promo-Santé Laval et Au panier. En 2021, la Ville a élaboré un cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI). Des projets d'agriculture urbaine ont été mis en place dans les RUI (Chomedey, Pont-Viau, Place Saint-Martin)¹⁴⁰.

Économie circulaire

Les initiatives en économie circulaire spécifiques au secteur agroalimentaire n'ont pas été adressées dans le premier PDZA. Depuis lors, le Pôle régional d'économie sociale de Laval (PRESL) a été créé en 2015. Sa mission est de renforcer le réseau de l'économie sociale de la région. « Le Laboratoire d'innovation sociale de Laval a lancé en octobre 2018 La génératrice Laval, ville nourricière, rassemblant des porteurs de projets à impact social permettant de favoriser l'accès de proximité aux aliments sains pour tous les Lavalloises et les Lavallois¹⁴¹ ».

Plusieurs projets du laboratoire ont des visées éducationnelles et d'approvisionnement alimentaire et sont ouverts à une diversité de clientèles. Parmi ces projets, on compte : école maraîchère pour les étudiants de l'école secondaire Leblanc; Cobiosol, une coopérative de jardiniers périurbains en âge de préretraite; Food hub Mtl, qui accompagne les entrepreneurs en démarrage dans le secteur agroalimentaire; le collectif Éco récoltes impliqué dans une variété d'activités telles que les jardins collectifs, le service d'aménagement paysager, les cuisines collectives, etc.

¹⁴⁰ [<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/plan-climatique-laval.pdf>, p. 58].

¹⁴¹ [<https://www.economiesocialelaval.com/villennourriciere-2/>].

Annexe 2. Fiches descriptives des chantiers

Chantier 1 : Accès à la terre

Contexte	De grandes superficies de la zone agricole lavalloise sont morcelées et laissées en état de friche. La remise en culture des terres en friche et l'utilisation des terres non exploitées à des fins agricoles sont au cœur des préoccupations de la Ville de Laval. Cette dernière souhaite mettre en place des actions pour la régularisation de l'occupation du territoire de la zone agricole, l'accès à la terre, l'établissement de la relève et le développement d'incubateurs pour l'agriculture innovante.
Objectif stratégique 1	Favoriser le dynamisme des activités agricoles et la pérennité de l'utilisation des terres en zone agricole à Laval.
Objectifs spécifiques	<p>1.1 Augmenter la superficie de terres cultivées dans la zone agricole de Laval.</p> <p>1.2 Favoriser le développement d'entreprises agricoles innovantes.</p>
Moyens d'action	<p>1.1.1 Intensifier et poursuivre la remise en culture de terres en friche.</p> <p>1.1.2 Intensifier et poursuivre l'acquisition des lots morcelés à des fins de remembrement agricole.</p> <p>1.1.3 Poursuivre l'acquisition de lots auprès de grands propriétaires de terres agricoles de Laval.</p> <p>1.1.4 Compléter le remembrement des terres agricoles de Laval.</p> <p>1.1.5 Mettre en place un règlement de redevances pour favoriser la remise en culture de terres agricoles en friche et non exploitées.</p> <p>1.1.6 Appliquer le règlement de redevances pour les terres agricoles en friches et non exploitées.</p> <p>1.1.7 Caractériser les terres agricoles en friche et non exploitées.</p> <p>1.1.8 Favoriser la remise en culture de terres agricole en friche et non exploitées par des propriétaires privés.</p> <p>1.2.1 Mettre en place le PIAL pour favoriser le développement d'entreprises agricoles innovantes existantes ou en démarrage.</p>
Partenaires	Propriétaires privés de terres en friche, MAMH, UPA Laval, Ville de Laval (différents services), MAPAQ, CPTAQ, CMM.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 hectares de terres en friche remises en culture par la Ville. ▪ 50 hectares de terres morcelées acquis à des fins de remembrement agricole. ▪ 45 hectares de terres agricoles acquis auprès de grands propriétaires de terres agricoles. ▪ 50% de sites visés remembrés. ▪ Un règlement de redevances adopté. ▪ Une ressource engagée pour l'application et suivi du règlement de redevances agricoles. ▪ 4 rapports de caractérisation des terres agricoles élaborés.

- 250 hectares de terres agricoles en friche remises en culture par des propriétaires privés.
- Le Parc en innovation agroalimentaire de Laval (PIAL) implanté - Phase 1 : Agricole.

Chantier 2 : Agriculture de proximité, agrotourisme et promotion des produits locaux

Contexte	<p>La Ville de Laval se distingue en raison de la proximité de son important bassin de consommateurs, qui comprend également la grande région métropolitaine de Montréal. Il y a un besoin d'avoir une action plus concertée entre les divers organismes pour le maintien de l'agriculture de proximité qui englobe l'offre agrotouristique, l'achat local dans le réseau de kiosques à la ferme et la commercialisation en circuits courts, ce qui inclut notamment : l'accompagnement entrepreneurial des entreprises agricoles, l'aménagement et l'accessibilité aux circuits agrotouristiques par divers moyens de transport (circuit d'autobus, vélo, piéton), et la promotion des produits locaux.</p> <p>Les paysages agricoles de Laval devraient être valorisés et mis de l'avant pour la bonification de l'offre agrotouristique et la valorisation du territoire agricole lavallois. Laval, c'est l'agriculture de proximité à son meilleur.</p>
Objectif stratégique 2	Structurer l'offre agrotouristique, l'agriculture de proximité, la promotion des produits locaux et de l'expérience touristique sur les lieux et la mise en valeur des paysages.
Objectifs spécifiques	<p>2.1 Promouvoir l'achat de produits locaux par les citoyens de la région métropolitaine.</p> <p>2.2 Valoriser le territoire, l'agriculture de proximité et le patrimoine agricole.</p>
Moyens d'action	<p>2.1.1 Poursuivre l'initiative Saveurs de Laval pour faire la promotion des entreprises et des produits locaux.</p> <p>2.1.2 Stimuler l'achat local, entre autres par des initiatives solidaires, au sein de la Ville, des entreprises et dans les épiceries et commerces de Laval.</p> <p>2.2.1 Établir des ententes avec des partenaires du secteur spécialisés dans l'accompagnement et le développement des entreprises agricoles et agrotouristiques afin de répondre à des besoins collectifs.</p> <p>2.2.2 Collaborer au développement d'un plan de mobilité pour faciliter l'accès aux kiosques à la ferme pour différentes clientèles.</p> <p>2.2.3 Intégrer la mise en valeur de la notion de paysage dans les activités de promotion de l'offre agrotouristique lavalloise et de l'agriculture de proximité.</p>
Partenaires	Tourisme Laval, MAPAQ, Ville de Laval, STL, UPA Laval, CISSS Santé publique de Laval, Milieu touristique, Réseau Agriconseils.

Indicateurs

- 6 campagnes de promotion et de valorisation des activités agricoles réalisées.
- 2 initiatives pour favoriser l'achat local de produits agricoles (Carte proximité fermière et solidaire) réalisées.
- 9 ententes signées avec les partenaires du secteur.
- 7 rencontres de collaboration en lien avec le plan de mobilité réalisées.
- 6 initiatives de promotion de l'offre agrotouristique et des activités agricoles réalisées.

Chantier 3 : Mise en valeur des boisés

Contexte	<p>Les boisés en zone agricole occupent près de 1 415 hectares, soit environ 20 % du territoire agricole de Laval. Peu de ces boisés ont été caractérisés afin d'établir leur potentiel à mettre en valeur. Il y a donc un besoin de réaliser des inventaires forestiers standardisés pour planifier en amont la protection des milieux naturels, du couvert forestier et de la canopée, mais également pour établir les menaces telles que les maladies, les épidémies d'insectes et les espèces exotiques envahissantes (EEE).</p> <p>Contrairement à ce qui prévaut dans la majorité des régions administratives du Québec, les propriétaires lavallois de boisés en zone agricole permanente n'ont pas le soutien d'une agence forestière pour les accompagner dans la mise en valeur économique et environnementale de cette ressource. Il y a une faible compréhension, tant des citoyens que des producteurs agricoles, de la réglementation en lien avec les milieux boisés, humides et hydriques présents sur le territoire.</p>
Objectif stratégique 3	Développer le potentiel sylvicole et agroforestier en zone agricole permanente.
Objectifs spécifiques	<p>3.1 Contribuer à la mise en valeur de boisés en zone agricole.</p> <p>3.2 Promouvoir la création d'une agence régionale de mise en valeur de forêts privées.</p>
Moyens d'action	<p>3.1.1 Évaluer le potentiel sylvicole et identifier les menaces du secteur agroforestier lavallois (produits forestiers non ligneux, acériculture, lutte aux espèces exotiques envahissantes).</p> <p>3.1.2 Élaborer un plan de valorisation et de gestion des boisés en zone agricole lavallois en s'inspirant du plan de foresterie urbaine de la Ville de Laval.</p> <p>3.1.3 Informer les producteurs agricoles sur la réglementation et les activités autorisées et nécessaires en milieux boisés, humides et hydriques.</p> <p>3.1.4 En lien avec la Trame verte et bleue, créer une table de travail sur la gestion de la forêt en zone agricole permanente.</p> <p>3.1.5 Implanter un projet pilote de valorisation de la forêt agricole lavallois au PIAL et diffuser les actions forestières possibles sur le territoire.</p> <p>3.2.1 Faire des représentations auprès du gouvernement pour obtenir les fonds d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées pour le territoire forestier lavallois.</p>
Partenaires	MAPAQ, CMM, Ville de Laval (différents services), UPA Laval, Agriculteurs, organisation de services-conseils, universités, Organisme Canopée, Réseau Agriconseils.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude sur le potentiel sylvicole et les menaces du secteur agroforestier réalisée. ▪ Un plan de valorisation et gestion de boisés en zone agricole adopté et publié. ▪ 3 campagnes d'information réalisées. ▪ Un comité pour le développement de la forêt agricole créé et intégré au comité de la trame verte et bleue. ▪ Un projet pilote de valorisation de la forêt en zone agricole installé au PIAL. ▪ Une agence régionale de mise en valeur de la forêt privée créée.

Chantier 4 : Maillage, accompagnement entrepreneurial et main-d'œuvre

Contexte	<p>Laval compte 119 entreprises agricoles et 180 producteurs agricoles. Plusieurs programmes et ressources humaines de la Ville sont déjà dédiés à l'accompagnement des producteurs agricoles et des transformateurs alimentaires. Il y a méconnaissance des programmes et des subventions disponibles de la part de producteurs. Une amélioration de la communication ainsi que le maillage entre l'offre de services aux entreprises et les producteurs de la région sont souhaitables.</p> <p>Favoriser le maillage entre les divers services de Laval dans l'accompagnement entrepreneurial des entreprises agricoles. Cela facilitera la prise en charge et l'accompagnement pour les plus petites entreprises. Un meilleur maillage entre les producteurs de différentes filières (apiculture et horticulture). La problématique de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est présente principalement dans les secteurs des cultures abritées et horticoles.</p>
Objectif stratégique 4	Faciliter le développement des entreprises et l'établissement de la relève du secteur, en concordance avec la vision stratégique de Laval économique.
Objectifs spécifiques	<p>4.1 Soutenir le développement des entreprises agricoles lavalloises.</p> <p>4.2 Encourager l'établissement de la relève agricole.</p>
Moyens d'action	<p>4.1.1 Augmenter la connaissance de l'offre de services de Laval économique auprès des entreprises agricoles.</p> <p>4.1.2 Démarrer la filière agroalimentaire de l'approche innovatrice TEMMRA¹⁴².</p> <p>4.1.3 Appuyer un projet de formation sur mesure en milieu de travail pour les secteurs serricole et horticole et soutenir un programme de main-d'œuvre partagée.</p> <p>4.1.4 Mettre en place le PIAL pour favoriser le développement d'entreprises agricoles innovantes existantes ou en démarrage.</p> <p>4.2.1 Rendre disponibles à la relève agricole certaines terres remises en culture.</p>
Partenaires	Laval économique, Emploi-Québec, Financière agricole du Québec, CMM, UPA Laval, CÉGEP Montmorency, MAPAQ, PIAL.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 14 projets agricoles soutenus par Laval économique, selon le type d'intervention. ▪ 3 ententes signées avec des partenaires du milieu pour la relève agricole innovante. ▪ 6 projets de formation sur mesure en milieu de travail appuyés. ▪ 10 entreprises accueillies dans le PIAL. ▪ 25 hectares de terres agricoles mis à disposition de la relève.

¹⁴² Afin d'accélérer les démarches d'innovation locales, Laval Économique a créé un modèle ouvert et collaboratif regroupant six écosystèmes d'innovation : TEMMRA. Cette approche nous permet d'unir des organisations, des académiques et des usagers dans l'objectif de soulever des solutions innovantes et responsables. Les six écosystèmes d'innovation identifiés sont : technologies décarbonées, éminence grise, manufacturier, mobilité durable, vente au détail et agroalimentaire.

Chantier 5 : Réglementation et cohabitation

Contexte	<p>Lors de la soumission de leurs projets à la Ville de Laval, les producteurs agricoles mentionnent que les suivis et les recommandations auxquels ils doivent se soumettre ne correspondent pas à la réalité du secteur agricole, qui diffère souvent du secteur commercial. La complexité de la réglementation municipale et les délais de délivrance des permis peuvent engendrer de la frustration de la part de certains producteurs et même occasionner de la perte de productivité et l'abandon de projets.</p> <p>Les producteurs sont eux-mêmes souvent peu conscients des limites auxquelles sont confrontées les instances municipales responsables d'appliquer la réglementation. D'autre part, une réflexion continue en amont sur les outils réglementaires municipaux, en concertation avec le milieu agricole, est nécessaire pour le développement des filières agricoles (gestion des eaux pluviales et cours d'eau, etc.), ceci afin de mieux planifier les projets urbains à proximité des territoires agricoles et en limiter l'impact sur les activités agricoles et l'environnement.</p>
Objectif stratégique 5	Permettre le développement de l'agriculture lavalloise dans un cadre réglementaire favorable et une cohabitation harmonieuse.
Objectifs spécifiques	<p>5.1 Mettre en place des mesures pour faciliter la compréhension et l'adaptation de la réglementation lavalloise au secteur agricole.</p> <p>5.2 Assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages et usagers du territoire.</p>
Moyens d'action	<p>5.1.1 Contribuer à un processus de demande de permis spécifiques aux usages et besoins agricoles.</p> <p>5.2.1 Identifier des moyens pour faciliter les bons rapports de voisinage.</p>
Partenaires	UPA Laval, Ville de Laval (différents services), MAPAQ, MELCCFP.
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 14 permis spécifiques délivrés aux usages et besoins agricoles. ▪ 6 moyens identifiés et communiqués aux parties intéressées (producteurs agricoles et citoyens).

Chantier 6 : Attractivité en cultures abritées et cultures en milieu clos

Contexte	<p>La culture abritée et la culture en milieu clos constituent des activités importantes en termes de revenus sur le territoire de Laval. Près du tiers des entreprises agricoles lavalloises, soit 37 entreprises, se concentrent dans la production de cultures abritées.</p> <p>Afin de mieux soutenir le développement et l'attractivité des filières des cultures abritées et des cultures en milieu clos, plusieurs enjeux ont été soulevés : l'anticipation des besoins hydriques et en énergie pour la production sur le territoire, l'augmentation des coûts énergétiques (gaz naturel, électricité), l'accès à l'eau, le besoin de recherche pour le développement d'alternatives en approvisionnement énergétique, entre autres, le besoin de soutien financier pour le remplacement des infrastructures de serres désuètes, l'accompagnement entrepreneurial des petites et moyennes entreprises dans le développement de projets d'innovation et de faisabilité économique, ainsi que le besoin de formation de la main-d'œuvre en entreprise.</p>
Objectif stratégique 6	Soutenir le développement et l'attractivité des filières des cultures abritées et des cultures en milieu clos.
Objectifs spécifiques	<p>6.1 Favoriser l'optimisation de l'utilisation de l'eau en milieu agricole et l'accès à l'énergie.</p> <p>6.2 Contribuer à la pérennisation du secteur des cultures abritées et au développement du secteur des cultures en milieu clos.</p>
Moyens d'action	<p>6.1.1 Réaliser une étude d'opportunités pour le développement de la serriculture lavalloise.</p> <p>6.1.2 Développer un plan d'action sur la gestion de la ressource de l'eau et l'accès à l'énergie.</p> <p>6.2.1 Identifier et favoriser la disponibilité des sites peu propices à l'agriculture en plein sol.</p> <p>6.2.2 Créer des opportunités avec le PIAL pour des sites de production, d'incubation d'entreprises et d'expérimentation ainsi que pour l'optimisation de l'utilisation des ressources (TEMMRA).</p> <p>6.2.3 Créer un pôle d'action mixte pour la pérennisation et le développement des filières des cultures abritées et des cultures en milieu clos.</p>
Partenaires	Laval économique, Ville de Laval (différents services), MAPAQ, UPA, MELCCFP, Institutions d'enseignement régional, Réseau Agriconseils, MTESS-Services Québec.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude d'opportunités élaborée concernant le développement du secteur serricole. ▪ Un plan d'action créé sur la gestion de la ressource de l'eau et l'accès à l'énergie. ▪ Un rapport de sites identifiés et rendus disponibles (potentiel d'accueil). ▪ 4 opportunités créées en lien avec le PIAL. ▪ 6 activités réalisées dans le cadre du pôle d'action mixte créé.

Chantier 7 : Gestion durable des cours d'eau

Contexte	<p>Le territoire lavallois est sillonné par 302 km de cours d'eau intérieurs, dont 152 km se situent dans la zone agricole. La cartographie complète des cours d'eau a été révisée en 2021 et l'indice de qualité des bandes riveraines a été calculé pour l'ensemble des rives. Toutefois, la caractérisation des cours d'eau est incomplète, tant d'un point de vue écologique, hydraulique ou géomorphologique.</p> <p>En tant que municipalité locale titulaire de compétences attribuées aux municipalités régionales de comté (MRC), la Ville de Laval doit assurer le libre écoulement des cours d'eau en vertu de la <i>Loi sur les compétences municipales</i>. Elle doit toutefois obtenir toutes les autorisations gouvernementales requises pour réaliser la plupart des travaux qu'elle souhaite entreprendre.</p> <p>La Ville de Laval a tenu un exercice d'amélioration des processus en 2021-2022, qui a découlé sur l'embauche d'un responsable au Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté. Cette action a permis de planifier la mise en œuvre d'un programme de gestion durable des cours d'eau qui permettra au responsable d'assumer pleinement ses compétences déléguées en matière de gestion des cours d'eau.</p>
Objectif stratégique 7	<p>Améliorer la qualité des cours d'eau intérieurs.</p>
Objectifs spécifiques	<p>7.1. Réaliser un programme de gestion durable des cours d'eau.</p> <p>7.2. Assurer un drainage adéquat des terres, en favorisant la durabilité des interventions.</p>
Moyens d'action	<p>7.1.1. Élaborer une politique et un règlement régissant la gestion des cours d'eau.</p> <p>7.1.2. Mettre en place un processus de réception et d'analyse des demandes relatives à l'écoulement d'un cours d'eau.</p> <p>7.1.3. Établir un diagnostic de l'état des cours d'eau problématiques en zone agricole.</p> <p>7.2.1 Faire l'entretien de cours d'eau afin de rétablir le libre écoulement.</p> <p>7.2.2 Accompagner les producteurs agricoles pour optimiser la gestion de l'eau et des sols dans le contexte des changements climatiques.</p> <p>7.2.3 Développer des projets en prenant en compte la protection des milieux humides et en y intégrant la restauration des milieux humides et hydriques.</p>
Partenaires	<p>Agriculteurs, AGRCQ, UPA Laval, Ville de Laval (différents services), MAPAQ</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une politique et un règlement régissant la gestion des cours d'eau adoptés. ▪ Une procédure de réception et d'analyse des demandes relatives à l'écoulement d'un cours d'eau mis en place. ▪ Nombre de kilomètres de cours d'eau ayant fait l'objet d'un diagnostic. ▪ Nombre de kilomètres de cours d'eau ayant fait l'objet d'un entretien ou d'un aménagement. ▪ Nombre de producteurs accompagnés. <p>Nombre de projets en lien avec l'agroenvironnement et l'adaptation aux changements climatiques réalisés.</p>

Annexe 3. Activités de consultation et participation de partenaires

Tableau 10. **Activités de consultation réalisées pour la mise à jour du PDZA**

Forum 1 et 2	Activités de codesign et de consultation pour la mise à jour du PDZA.
Ateliers thématiques	
Atelier 1	Proximité et accessibilité de l'agriculture lavalloise (agrotourisme, circuit court, kiosque à la ferme, transformation à la ferme, agriculture urbaine et périurbaine, communauté nourricière).
Atelier 2	Services aux entreprises, réglementation, relève, main-d'œuvre, maillage et mise en réseau, innovation.
Atelier 3	Mise en valeur du territoire agricole (accès à la terre, friches, remembrement, milieux naturels, paysages, agroforesterie).
Atelier 4	La serriculture et l'horticulture.

Tableau 11. **Liste des participants aux activités de consultation, 2023**

Nom	Entreprise/organisme	Poste	Activités de consultation
Producteurs et entrepreneurs agricoles			
Donald Beaulieu	Marché de la ferme — Agneaux de Laval	Producteur agricole, propriétaire	Forum 1 Atelier 1
Jacinthe Bigras	Château Taillefer Lafon	Producteur agricole, directeur	Forum 1
Bianca Cioba	La Cédrière Barbe	Producteur agricole, propriétaire	Forum 1
Daniel Costa Gabriel	L'Abeille Techopia	Producteur agricole, directeur général	Forum 1
Freifer Faraj	Freifer Faraj	Producteur agricole, propriétaire	Forum 1 et 2
Louis Forget	Ferme Alain Forget	Producteur agricole, propriétaire	Forum 1
Luc Fortin	Brune Houblonde	Producteur agricole	Forum 1 et 2 Atelier 2

Jocelyn Gibouveau	Les Productions Margiric	Producteur agricole, président	Forum 1 Atelier 4
Alex Gibouveau	Les vergers Gibouveau	Producteur agricole	Forum 2
Guillaume Grover	Ferme Grover	Producteur agricole, co-proprétaire	Forum 1
Caroline Lacroix	Kiosque des ancêtres	Producteur agricole, propriétaire	Forum 1
Gille Lacroix	Kiosque des ancêtres	Propriétaire, président Syndicat local de l'UPA Laval	Forum 1 et 2 Atelier 3
Pierre-Paul Lacroix	Serres RF Lacroix	Producteur agricole	Forum 1 Atelier 3
Jean-François Lauzon	Jacques Lauzon et fils S.E.N.C	Producteur agricole	Atelier 4
Mario Lavoie	Les Serres FJC Lavoie	Producteur agricole, propriétaire	Forum 1 Atelier 2
Laurent Leblond	Le Paradis des Orchidées	Producteur agricole, président	Forum 1
François Lemieux	Pépinière Les Récoltes Le Mieux	Entrepreneur agricole	Atelier 3 Atelier 4
Jean-Yves Lortie	Ferme Lortie	Producteur agricole	Forum 1 Atelier 1
Daniel Marchand	Ferme aux Vieux Chênes	Entrepreneur agricole	Atelier 1
Louis Marineau	Ferme Marineau	Producteur agricole	Forum 1 Forum 2 Atelier 1
Matis Marineau	Ferme Marineau	Producteur agricole	Forum 2 Atelier 2
Faderson Sourcelette	Bio Enviro Production inc.	Producteur agricole	Atelier 4
Pierre Trépanier	Les jardins Gérard Trépanier & fils inc.	Producteur agricole, président	Forum 1
Richard Vaillancourt	Ferme d'Auteuil inc.	Producteur agricole	Atelier 3
Vyckie Vaillancourt	O'Citrus	Producteur agricole, propriétaire	Forum 1 Atelier 1 Atelier 2
Constantin Vintila	Le Château de miel	Producteur agricole	Atelier 1

Partenaires internes

Ray Khalil	Ville de Laval Direction générale	Conseiller municipal	Forum 1 et 2
Silvia Duarte	Équipe animation — Laval économique Ville de Laval	Technicienne	Forum 1 et 2
Catherine Gagnon	Laval économique Ville de Laval	Coordonnatrice - Programmes économiques	Atelier 2
Annie Lafrenière	Laval économique Ville de Laval	Conseillère développement conseils et soutien financier	Atelier 2
Walter Loayza	Équipe animation — Laval économique Ville de Laval	Coordonnateur TDAL	Forum 1 et 2 Atelier 1 et 4
Bernard Pitre	Laval économique Ville de Laval	Commissaire en chef - transformation technologique et innovation	Atelier 2 Atelier 4
Michel Pitre	Équipe animation — Laval économique Ville de Laval	Commissaire agroalimentaire	Forum 1 et 2 Atelier 4
Katherine Van den Hende	Laval économique Ville de Laval	Conseiller en économie	Atelier 2
Elmer van der Vlugt	Équipe animation — Laval économique Ville de Laval	Conseiller en économie	Forum 1 et 2 Atelier 1 Atelier 3
Dominique Bastien	Environnement et écocitoyenneté Ville de Laval	Coordonnateur - environnement	Forum 2
Céline Gallant	Environnement et écocitoyenneté Ville de Laval	Coordonnateur - environnement	Forum 2
Mélanie Raymond	Environnement et écocitoyenneté Ville de Laval	Coordonnateur - environnement	Atelier 1
Jean- François Boivin	Service de l'urbanisme Ville de Laval	Chef de division - information et permis	Atelier 4
Geneviève Élie	Service de l'urbanisme Ville de Laval	Conseillère professionnelle	Forum 1 et 2 Atelier 2
Daniel Boyer	Travaux publics Ville de Laval	Ingénieur forestier	Atelier 3

Kim Landreville	Travaux publics Ville de Laval	Gestionnaire foresterie urbaine	Atelier 3
Sébastien Nadon	Travaux publics Ville de Laval	Technicien foresterie	Atelier 3
Catherine Gagné	Ville de Laval	Régisseuse - Planification et expertise	Forum 1
Martine Lacroix	Bureau des transactions immobilières Ville de Laval	Technicienne en évaluation foncière Gr.II	Atelier 3
Frédéric Lefebvre	Bureau des transactions immobilières Ville de Laval	Directeur	Atelier 3
Khadija Mekarnia	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)	Conseillère	Atelier 2
Louise Morin	Service de l'environnement Ville de Laval	Conseiller milieux naturels	Forum 1 Atelier 3
Marie-Ève Perrier	Centre en excellence en géomatique Ville de Laval	Analyste en solutions géomatiques	Atelier 3
Partenaires externes			
Samuel Comtois	Équipe animation — Groupe Pleine Terre	Agronome, directeur adjoint	Forum 1 et 2 Atelier 1 Atelier 2 Atelier 3 Atelier 4
Jessynia Théagène	Équipe animation — Groupe Pleine Terre	Agronome, conseillère agroéconomie	Forum 1 et 2 Atelier 1 Atelier 2 Atelier 3 Atelier 4
Jean-François Gendron	UPA	Conseiller en aménagement du territoire	Forum 1
Charles Antoine Ménard	UPA	Directeur de la vie syndicale	Forum 1
Xavier Bernard	MAPAQ	Conseiller en agroenvironnement	Forum 2
Lina Desloges	MAPAQ	Conseillers en relève et en établissement agricole	Atelier 2

Alain Lacroix	MAPAQ	Conseiller en transformation des aliments	Atelier 1
Caroline Laurin	MAPAQ	Conseillère en développement économique – aménagement et développement du territoire	Forum 2 Atelier 3
Maïthé Levasseur	Tourisme Laval	Gestionnaire – Connaissance et stratégie	Forum 2
Mourad Louardini	MAPAQ	Conseiller en agroenvironnement, serriculture et agriculture urbaine	Forum 1 Atelier 1 Atelier 4
Mathilde Morin	MAPAQ	Conseillère en agrotourisme et mise en marché de proximité	Forum 2 Atelier 1
Pierre-Olivier Quesnel	MAPAQ	Conseiller en aménagement et développement rural	Forum 1
Dominique Richard	MAPAQ	Conseiller en développement régional	Forum 1 Atelier 3 Atelier 4
Myriam Thériault	Équipe animation — Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH)	Conseillère en développement régional et aux affaires municipales	Forum 1
Marilou P. Thomas	MAMH	Conseillère en aménagement du territoire et affaires municipales	Forum 1
Isabelle Mailhot-Leduc	Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	Conseillère en recherche et agente L’ARTERRE	Forum 2 Atelier 2 Atelier 3
Guillaume Charest-Hallée	CISS — Direction de santé publique	Agente de planification, programmation, recherche	Forum 1 et 2 Atelier 1
Laurence Tessier-Dansereau	CLSDS Ville de Laval	Coordonnatrice - activités et programmes	Atelier 1

Références

Territoire agricole

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (1998). *Rapport annuel de gestion 1997-1998*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel1997-1998.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (1999). *Rapport annuel de gestion 1998-1999*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel1998-1999.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2000). *Rapport annuel de gestion 1999-2000*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel1998-1999.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2001). *Rapport annuel de gestion 2000-2001*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2000-2001.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2002). *Rapport annuel de gestion 2001-2002*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2001-2002.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2003). *Rapport annuel de gestion 2002-2003*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2002-2003.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2004). *Rapport annuel de gestion 2003-2004*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2003-2004/pdf/rapport1.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2005). *Rapport annuel de gestion 2004-2005*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2004-2005.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2006). *Rapport annuel de gestion 2005-2006*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2005-2006.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2007). *Rapport annuel de gestion 2006-2007*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2006-2007.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2008). *Rapport annuel de gestion 2007-2008*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2007-2008.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2009). *Rapport annuel de gestion 2008-2009*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2008-2009.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2010). *Rapport annuel de gestion 2009-2010*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2009-2010.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2011). *Rapport annuel de gestion 2010-2011*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2010-2011.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2012). *Rapport annuel de gestion 2011-2012*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2011-2012.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2013). *Rapport annuel de gestion 2012-2013*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2012-2013.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2014). *Rapport annuel de gestion 2013-2014*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2013-2014.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2015). *Rapport annuel de gestion 2014-2015*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2014-2015.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2016). *Rapport annuel de gestion 2015-2016*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2015-2016.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2017). *Rapport annuel de gestion 2016-2017*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2016-2017/contenu/pdf/rapport1.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2018). *Rapport annuel de gestion 2017-2018*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2017-2018/contenu/pdf/rap_annuel2017-2018.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2019). *Rapport annuel de gestion 2018-2019*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2018-2019/CPTAQ_RAG_2018-2019.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2020). *Rapport annuel de gestion 2019-2020*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2019-2020/CPTAQ_Rapport_annuel_de_gestion_2019%E2%80%932020_EPAC.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2021). *Rapport annuel de gestion 2020-2021*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2020-2021/cptaq-rag_2020-2021-acc-vf.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2022). *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2021-2022/cptaq-rag_2021-2022-acc-vf.pdf].

Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2023). *Rapport annuel de gestion 2022-2023*. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2022-2023/cptaq-rag-2022-2023.pdf].

Communauté métropolitaine de Montréal. (2012). *Portrait statistique agricole de Laval*, MAPAQ. [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3489488>].

Statistique Canada. (2021). *Recensement de l'agriculture : Profil des communautés*.

Ville de Laval. (2014). *Plan de développement de la zone agricole de Laval*. [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4246706>].

Productions agricoles

Groupe Agéco. (2011). *Infrastructures et adoptions technologiques sur les entreprises serricoles du Québec légumes et production ornementale préparé pour le Syndicat des producteurs en serre du Québec*. [https://www.agrireseau.net/horticulture-serre/documents/1601-631-infrastructuresdeserre_Rapport.pdf].

MAPAQ. (2021). *Portrait diagnostique sectoriel de l'horticulture ornementale au Québec*. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/agriculture/types-de-productions/ED_portrait_horticulture_ornementale_MAPAQ.pdf].

MAPAQ. (2021). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec - Laval*. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profilregionalbioalimentaire_Laval_MAPAQ.pdf].

MAPAQ. (2022). *Le marché des fruits et légumes de serre au Québec : une occasion d'accroître les ventes de produits québécois sur le marché intérieur*. Bioclips+ Regard sur l'industrie bioalimentaire, Volume 23, numéro 2 [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/sitecollectiondocuments/Bioclips/bioclips+_2022%20Volume23_numero2.pdf].

MAPAQ (2023). *Horticulture ornementale*. [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/horticulture-ornementale>].

Portail Bio Québec. (2023). *Entreprises ayant des produits certifiés Laval*. [<https://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?Choix=13#entrepriseprofil-code-5655-acces-prive>].

Statistique Canada. Tableau 32-10-0022-01 Ventes et reventes des produits horticoles selon le circuit de distribution. [DOI : <https://doi.org/10.25318/3210002201-fra>].

Statistique Canada. Tableau 32-10-0033-01 Ventes et reventes des produits de pépinière selon le circuit de distribution. [DOI : <https://doi.org/10.25318/3210003301-fra>].

Institut de la statistique du Québec. (2022). *Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec*.
[<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/profil-sectoriel-industrie-horticole-quebec-edition-2022.pdf>].

Transformation alimentaire à la ferme

UPA. *La transformation à la ferme*.

[https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Outils_ressources/PDZA/FICHE_09-Transformation-a-la-ferme.pdf].

Activités complémentaires et circuits courts

TBCQ. (2022). *Un secteur bioalimentaire fort pour développer le Québec*, mars, numéro 8, p. 26.

UPA. *Les circuits courts en agriculture*.

[https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Outils_ressources/PDZA/FICHE_10-Circuits-courts.pdf].

Producteurs, main-d'œuvre et relève

Centre de formation horticole de Laval. *Programmes*. [<https://centrehorticolelaval.com/programmes/>].

Collège Montmorency. *Programmes techniques*.

[<https://www.cmontmorency.qc.ca/programmes/nos-programmes-detudes/techniques/>].

Collectifs régionaux en formation agricole. (2022). *Faits saillants du plan de soutien en formation agricole*, Bilan des activités 2021-2022.

[https://outaouais-](https://outaouais-laurentides.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Formation/Faits_saillants_CRFA_2021-2022_VF.pdf)

[laurentides.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Formation/Faits_saillants_CRFA_2021-2022_VF.pdf](https://outaouais-laurentides.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Formation/Faits_saillants_CRFA_2021-2022_VF.pdf)

Collectifs régionaux en formation agricole. (2022). *Plan de soutien en formation agricole*, Bilan des activités 2021-2022.

[https://outaouais-laurentides.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Formation/Bilan_national_2021-2022.pdf].

Laval économique. (2022). *Portrait sectoriel agroalimentaire*, p.8

[<https://lavaleconomique.com/wp-content/uploads/2022/11/portrait-sectoriel-agroalimentaire-vf.pdf>].

MAPAQ. (2016). *La relève établie dans la région de Montréal, Laval et Lanaudière*, Feuilles régionaux.

[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/sitecollectiondocuments/Releveagricole/Feuilles_regionaux_montreallavallanaudiere.pdf].

MAPAQ. (2021). *Portrait de la relève agricole au Québec*, p.16

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf].

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *Portrait de l'emploi et du marché du travail Laval*.

[<https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/regions/laval/portrait-de-lemploi-et-du-marche-du-travail/>].

UPA. *Accompagnement en formation*.
[<https://www.upa.qc.ca/producteur/formations/accompagnement-en-formation>].

Secteur forestier

Canopée (2020). *Portrait des bois de Lavallois*. Rapport complet. Le réseau des Bois de Laval, 661 p.
[<https://www.reseaucanopee.org/fr/portrait-des-bois/>].

Ville de Laval. (2020). *Plan de foresterie urbaine*.
[<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/trame-verte-bleue-plan-foresterie-urbaine.pdf>].

Agroenvironnement et changements climatiques

CDAQ. (2021). *Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Outaouais et des Laurentides aux changements climatiques*, Projet Agriclimat, 50 p. ISBN 978-2-9819521-0-3.
[https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Agriclimat_Plan-adaptation_Outouais-Laurentides.pdf].

MAPAQ. (2021). *Agir, pour une agriculture durable, Plan 2020-2030 plans d'action régionaux 2021-2025, Montréal-Laval-Lanaudière*, p. 22-23.
[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_action_regionaux_PAD_MAPAQ.pdf?1644522279].

Pôle régional d'économie sociale de Laval (2022). *Laval, Ville nourricière*.
[<https://www.economiesocialelaval.com/villennourriciere-2/>].


Ville de Laval. (2022). *Plan régional des milieux humides et hydriques 2022-2032*.
[<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/plan-regional-milieux-humides.pdf>].

Ville de Laval. (2023). *Plan climatique Horizon 2035*.
[<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/plan-climatique-laval.pdf>].

Porte d'entrée des entreprises sur le territoire lavallois,
Laval économique est un groupe d'experts en solutions
d'affaires pour les entreprises qui souhaitent accélérer leur
développement de façon innovante, responsable et durable
ou celles qui désirent s'implanter à Laval.

Ça vous parle ? Alors discutons.

 450 978-5959

 lavaleconomique@laval.ca

 lavaleconomique.com